



Nations Unies

**Office des Nations Unies contre la drogue
et le crime**

Rapport financier et états financiers vérifiés

**de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2011**

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Assemblée générale

Documents officiels

Soixante-septième session

Supplément n° 5I



Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-septième session
Supplément n° 5I

**Office des Nations Unies contre la drogue
et le crime**

**Rapport financier
et états financiers vérifiés**

**de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2011**

et

**Rapport du Comité
des commissaires
aux comptes**



Nations Unies • New York, 2012

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Abréviations	v
Lettres d'envoi	vi
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes	1
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes	3
A. Antécédents	6
B. Mandat, étendue des vérifications et méthode	7
C. Constatations et recommandations	8
1. Suite donnée aux recommandations antérieures	8
2. Aperçu de la situation financière	9
3. Gestion financière	11
4. Prestations dues à la cessation de service	15
5. Encaisse et placements	15
6. Gestion des biens durables et des biens non durables	16
7. Achats	18
8. Passage aux Normes comptables internationales pour le secteur public : progrès accomplis	20
9. Planification et budgétisation : la dimension stratégique et les projets	20
10. Rapports et gestion des activités	22
D. Renseignements communiqués par l'administration	29
1. Comptabilisation en pertes du montant des pertes en espèces et sur créances et des pertes matérielles	29
2. Versements à titre gracieux	29
3. Cas de fraude ou de présomption de fraude	29
E. Remerciements	29
Annexe État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009	30

III. Certification des états financiers	31
IV. Rapport financier de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011	32
A. Introduction	32
B. Aperçu général	32
V. États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.....	40
État I. État consolidé des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.....	40
État II. État consolidé de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2011.....	42
État III. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues : recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011	44
État IV. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues : actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2011.....	46
État V. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale : recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011	48
État VI. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale : actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2011	50
État VII. État consolidé des flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011	52
Tableau 1. Récapitulatif consolidé et ancienneté des contributions annoncées et des contributions versées au 31 décembre 2011.....	55
Tableau 2. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues : état des contributions annoncées et des contributions versées au 31 décembre 2011	59
Tableau 3. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale : état des contributions annoncées et des contributions versées au 31 décembre 2011	63
Tableau 4. Budget et dépenses consolidés de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.....	71
Tableau 5. Dépenses d'appui au programme consolidées, par agent d'exécution et par source de financement	75
Notes relatives aux états financiers	79

Abréviations

BSCI	Bureau des services de contrôle interne
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SIG	Système intégré de gestion
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNICRI	Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UNPOS	Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie
USAID	United States Agency for International Development

Lettres d'envoi

Le 30 mars 2012

J'ai l'honneur, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 46/185 C du 20 décembre 1991 et 61/252 du 22 décembre 2006, de vous soumettre les comptes du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées à la Commission des stupéfiants, à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Le Directeur exécutif
de l'Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime
(*Signé*) Yuri **Fedotov**

Monsieur le Président du Comité
des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
New York

Le 30 juin 2012

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

Le Vérificateur général des comptes
de la Chine,
Président du Comité des commissaires
aux comptes
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Monsieur le Président de l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes

Rapport sur les états financiers

Nous avons examiné les états financiers de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 qui figurent dans le présent document, soit l'état récapitulatif des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds (état I), l'état récapitulatif de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds (état II), l'état récapitulatif des flux de trésorerie (état VII), ainsi que les autres états, tableaux et notes y relatives. Les états III et IV décrivent la situation au 31 décembre 2011 du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, tandis que les états V et VI décrivent celle du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

Responsabilité de la direction en matière d'états financiers

Il incombe à l'ONUDC d'établir et de présenter objectivement les états financiers selon les Normes comptables du système des Nations Unies et d'exercer le contrôle interne que l'administration juge nécessaire pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'établissement et la présentation objective des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'administration, et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle asseoir la présente opinion.

Opinion des commissaires aux comptes

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière de l'ONUDC au 31 décembre 2011, ainsi que du résultat des opérations financières et des flux de trésorerie de l'exercice biennal clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons en outre que les opérations comptables de l'ONUDC qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU. Nous estimons en outre que les opérations comptables de (nom de l'entité) qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier de (nom de l'entité) et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier de l'Organisation, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit de l'ONUDC.

Le Vérificateur général des comptes
de la Chine,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
(Vérificateur principal)
(*Signé*) **Amyas Morse**

Le Vérificateur général des comptes
de l'Afrique du Sud
(*Signé*) **Terence Nombembe**

30 juin 2012

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a pour mandat d'aider les États Membres à lutter contre les drogues illicites, la criminalité et le terrorisme. Ayant son siège à Vienne, il mène ses opérations dans le monde entier grâce à ses 1 700 fonctionnaires et son réseau de 60 bureaux extérieurs. Il a récemment donné plus d'ampleur aux activités entreprises en Afrique de l'Est et de l'Ouest et au Moyen-Orient, où d'importants programmes nouveaux sont en cours d'exécution. La plupart de ses activités sont menées dans le cadre de projets isolés, aux niveaux mondial, régional et national. La responsabilité des projets de pays et de région incombe au premier chef aux bureaux régionaux de l'Office, l'exécution des projets mondiaux étant dirigée depuis le siège.

Pour l'exercice biennal 2010-2011, le montant des recettes provenant de contributions volontaires s'est élevé à 524 millions de dollars (287 millions pour le programme de lutte contre la drogue et 237 millions de dollars pour le programme de lutte contre le crime). Le montant des dépenses s'est établi à 450 millions de dollars, soit un excédent de 74 millions de dollars. L'ONUDC a également perçu un montant de 44 millions de dollars (8 % des recettes totales) provenant du budget ordinaire de l'ONU.

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion de l'ONUDC pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011. À cette fin, il a examiné les opérations et activités financières au siège de l'Office, à Vienne, et dans ses bureaux régionaux situés au Sénégal et en Thaïlande.

Opinion des commissaires aux comptes

Le Comité a émis une opinion non assortie de commentaires sur les états financiers de l'exercice considéré.

Conclusion générale du Comité

L'ONUDC délègue de larges pouvoirs du siège aux bureaux des régions et pays comme le veut son dispositif de contrôle interne. Le Comité estime toutefois que ce dispositif ne fonctionne pas de façon aussi cohérente et efficace qu'il le devrait. Il a constaté que les règles de base pour la conduite des opérations étaient appliquées à des degrés divers sur le terrain et que l'Office pouvait encore largement renforcer les contrôles sur le terrain, et veiller à ce que le siège et les bureaux de région exercent une supervision et un examen plus rigoureux, pour maîtriser les risques inhérents à une organisation opérant dans le monde entier.

Le Comité sait que l'administration souhaite améliorer ses activités de planification stratégique et de contrôle, mais il ne lui a pas été possible de déterminer l'efficacité de la nouvelle méthode de planification intégrée adoptée en 2008. Aucun critère n'avait été défini pour mesurer le succès de ce grand projet de transformation des modes de fonctionnement. Le Comité a par ailleurs constaté que l'ONUDC avait certes établi des mécanismes et systèmes pour collecter des informations et présenter des rapports sur la performance, mais que l'utilisation de données relatives aux

résultats au niveau institutionnel restait limitée. Les indicateurs de performance concernant les programmes étaient soit irréalistes soit impossibles à mesurer et les modalités d'évaluation étaient insuffisantes voire inexistantes, en ce qui concerne en particulier les programmes régionaux, ce qui limitait la capacité de l'administration de déterminer le degré d'exécution de chaque programme et de démontrer objectivement l'utilisation rationnelle des ressources.

Principales constatations et recommandations

En ce qui concerne la gestion financière, le Comité a constaté des défaillances dans la gestion comptable et financière exercée par les bureaux des régions et des pays. À titre d'exemple, il n'a trouvé qu'un nombre restreint de pièces attestant de l'examen par la direction des bureaux extérieurs des rapprochements mensuels ou de la communication au siège de rapports financiers de fin d'exercice. De plus, la façon dont le grand livre des opérations des bureaux locaux était tenu ne garantissait pas une séparation adéquate des fonctions.

Pour ce qui est des dépenses et des recettes, le Comité a constaté des cas de non-respect des procédures par les bureaux extérieurs, notamment dans le traitement des avances temporaires. Les opérations de traitement et d'approbation des décaissements et l'acceptation des recettes ne s'effectuaient pas de façon uniforme d'un bureau à l'autre et n'étaient pas conformes aux procédures internes.

Pour ce qui est des biens durables et non durables, l'ONUSDC a commencé le nettoyage des données de ses registres d'inventaire en vue du passage aux normes IPSAS; des biens durables d'une valeur d'environ 27 millions de dollars ont ainsi été comptabilisés en pertes durant l'exercice 2010-2011. S'il est vrai que les erreurs constatées n'étaient pas suffisamment importantes pour influencer l'opinion qu'il a émise sur les états financiers, le Comité n'en déplore pas moins le manque d'exactitude dans la comptabilisation des biens durables. Il a relevé de nombreux cas dans lesquels le matériel était introuvable ou obsolète ou bien les actifs avaient été comptabilisés en pertes alors qu'ils continuaient d'apparaître dans le registre d'inventaire. Le Comité a aussi constaté que l'ONUSDC tenait des registres des biens non durables (inventaire) qui n'étaient pas complets et connaissait les mêmes défaillances dans la gestion de ses stocks.

Pour ce qui est des préparatifs de l'adoption des normes IPSAS, l'ONUSDC a commencé à réunir les données nécessaires pour estimer la valeur de ses biens et parvenir à établir des soldes d'ouverture cohérents; ces travaux n'ont toutefois pas beaucoup avancé. Il doit de surcroît coordonner la collecte de données et la mise en œuvre des normes dans un grand nombre de bureaux extérieurs. Une petite équipe a été constituée pour mettre les normes en œuvre au siège, mais le Comité craint qu'elle ne dispose pas actuellement des ressources voulues pour s'acquitter dans les délais impartis des tâches qui lui ont été confiées.

Pour ce qui est de la planification – tant dans sa dimension stratégique qu'en ce qui concerne les projets –, l'ONUSDC a continué d'appliquer une méthode nouvelle pour définir son programme de travail, dans le cadre du vaste projet de transformation des modes de fonctionnement entrepris en 2008. Il est conscient que ce projet présente des lacunes; en particulier l'absence d'indicateurs de succès ne permettra pas facilement d'évaluer l'application de la stratégie globale et l'exécution des programmes régionaux qui représentent une part considérable du projet. Par ailleurs, bon nombre des propositions de projet étaient mal définies, en ce qui concerne

notamment les problèmes à régler dans le cadre des différents projets, le cadre de référence à utiliser pour mesurer les progrès, et l'appréciation des risques éventuels.

Pour ce qui est du suivi de l'exécution et de la gestion des activités, les instruments essentiels de suivi sont en place au niveau régional, même s'ils ne lient pas l'information concernant les dépenses à celle concernant les progrès concrets. De plus, bon nombre des indicateurs arrêtés par l'ONUSD pour ses programmes régionaux ne permettront pas une mesure suffisante des résultats, car bien souvent ils ne contiennent pas de données de référence et n'offrent ainsi à l'Office que des moyens limités de rendre compte des progrès d'ensemble. Les rapports d'exécution adressés à l'équipe de direction de l'ONUSD portent essentiellement sur les dépenses engagées et non sur les progrès tangibles de l'exécution des programmes régionaux et les résultats obtenus.

Le Comité formule des recommandations détaillées dans la partie principale du présent rapport, en se fondant sur les constatations énoncées ci-dessus. Pour résumer, il recommande principalement à l'ONUSD ce qui suit :

a) Améliorer sa gestion financière en procédant à une analyse attentive encore plus rigoureuse des rapports financiers présentés mensuellement et en fin d'exercice par tous ses bureaux de pays dans les régions;

b) Opérer les changements voulus dans le système de grand livre des opérations des bureaux locaux, de manière à restreindre et gérer l'accès à ce dernier et à assurer une meilleure séparation des fonctions;

c) Comptabiliser les dons de façon uniforme et conformément aux Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU, toute dérogation aux règles devant être correctement enregistrée et justifiée à la réception de la contribution annoncée;

d) Pour ce qui est des biens durables et des stocks : i) mettre à jour les registres d'inventaire pour y consigner tous les renseignements pertinents concernant chaque article; ii) étiqueter tous les articles en indiquant les numéros de série inscrits dans le grand livre des opérations des bureaux locaux; iii) vérifier physiquement que tous les articles figurant dans les registres d'inventaire restent la propriété de l'ONUSD et sont utilisés;

e) Pour ce qui est des propositions de projet : i) définir de façon claire et brève le problème à régler grâce au projet; ii) établir un cadre de référence précis pour évaluer les résultats obtenus ou expliquer clairement la façon dont ce cadre doit être établi; iii) définir et les risques matériels et les mesures à prendre pour les atténuer;

f) Pour chaque programme régional : i) fixer un ensemble de priorités réalistes et réalisables pour la période d'exécution du programme; ii) élaborer des indicateurs de résultats fiables, réalistes et mesurables; iii) arrêter un nombre maîtrisable d'indicateurs clefs, en recherchant un équilibre entre indicateurs de résultats et indicateurs de produits; iv) indiquer clairement le lien entre les indicateurs de résultats de chaque programme et les indicateurs définis dans le cadre stratégique, pour permettre leur regroupement et donner un tableau d'ensemble de l'exécution des programmes;

g) Mettre en place un mécanisme permettant de rendre compte, tant en interne qu'aux partenaires extérieurs, des progrès accomplis dans l'exécution des programmes régionaux.

Recommandations extérieures

Sur les 15 recommandations formulées pour l'exercice biennal précédent, 6 (soit 40 %) ont été intégralement appliquées, 5 (33 %) sont en cours d'application, 3 (20 %) n'ont pas été appliquées et 1 (7 %) est devenue caduque. À la même époque de l'exercice antérieur, 58 % des recommandations avaient été appliquées, 26 % étaient en cours d'application et 16 n'avaient pas été appliquées. De façon générale, le taux d'application a reculé, mais le Comité note que quatre de ces recommandations seront complètement appliquées dans un bref délai et que la mise en œuvre de certaines est tributaire d'événements ou de décisions qui échappent au contrôle de l'ONUDC.

Dans ces conditions, ni le taux d'application des recommandations ni la volonté de l'ONUDC d'y donner suite ne préoccupe le Comité. Celui-ci n'en indique pas moins, dans la section de son rapport portant sur l'application de ses recommandations antérieures, qu'il tient à ce que les recettes et dépenses au titre du budget ordinaire soient intégralement comptabilisées dans les états financiers de l'organisation, et ce au plus tard dans les états se rapportant à l'exercice biennal 2012-2013.

A. Antécédents

1. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a pour mandat d'aider les États Membres à relever les défis associés à la drogue et au crime. Cela inclut l'appui aux mesures préventives, dissuasives et correctives que prennent les États pour contrer les effets négatifs des activités impliquant les drogues illicites, le crime et le terrorisme. L'ONUDC emploie quelque 1 700 fonctionnaires, dont à peu près 300 à son siège, à Vienne, et 1 400 hors siège. Environ 65 % de ses dépenses au titre de l'exercice biennal 2010-2011 l'ont été pour son réseau de 60 bureaux régionaux, de pays et de programme.

2. Au cours de l'exercice biennal considéré, on a continué d'élaborer dans une optique intégrée le programme stratégique de l'ONUDC, qui marquera une transformation majeure du mode opératoire de l'Office puisqu'il se traduira par l'alignement des priorités mondiales et régionales de ce dernier. On a également entrepris de donner beaucoup plus d'ampleur aux programmes exécutés en Afrique de l'Est, en Afrique de l'Ouest et au Moyen-Orient.

3. À Vienne, l'ONUDC partage des locaux avec plusieurs autres entités des Nations Unies, à commencer par l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUV), qui lui fournit divers services, notamment dans les domaines des finances, des ressources humaines, de l'informatique et des achats. Si l'ONUV rend compte au Secrétariat de l'ONU, il est néanmoins très bien intégré à l'organigramme de l'ONUDC, puisqu'il en constitue l'une des quatre divisions (la Division de la gestion).

B. Mandat, étendue des vérifications et méthode

4. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion de l'ONU DC pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, en date de 1946. Il a conduit son contrôle conformément au Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et au Règlement financier de l'ONU DC, ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

5. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de déterminer si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière de l'ONU DC au 31 décembre 2011, ainsi que ses flux de trésorerie et les résultats des activités qu'il avait menées durant l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Il s'agissait notamment de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU et au Règlement financier de l'ONU DC. Le Comité a également procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure qu'il a jugée nécessaire pour former une opinion sur les états financiers.

6. Le Comité a aussi procédé à l'examen du fonctionnement de l'Office, en application de l'article 7.5 du Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU, selon lequel le Comité peut formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, du système comptable et des contrôles financiers internes de l'ONU DC et, d'une manière générale, de l'administration et de la gestion des activités de l'Office. Le Comité s'est attardé sur la planification et la budgétisation, et à deux titres : dimension stratégique et projets. Enfin, il a examiné les résultats obtenus et la gestion de la performance.

7. Dans le cadre de sa mission, le Comité s'est rendu au siège de l'ONU DC, à Vienne, et, hors siège, au Sénégal et en Thaïlande, agissant en ces occasions en coordination étroite avec le BSCI.

8. Dans le présent rapport, le Comité aborde divers éléments qu'il estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale, notamment en réponse à des interrogations formulées par l'Assemblée et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

9. Les observations et conclusions du Comité ont fait l'objet d'un débat avec l'administration de l'ONU DC, aux vues de laquelle il est fait la place qui convient dans le présent rapport. Dans ses recommandations, le Comité n'a pas mentionné les mesures que l'ONU DC pourrait vouloir prendre à l'encontre de fonctionnaires n'ayant pas agi en conformité avec le Règlement financier, les instructions administratives ou les directives connexes de l'Office.

C. Constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

10. Sur un total de 15 recommandations formulées par le Comité dans son précédent rapport (A/65/5/Add.9), 6 ont été appliquées intégralement, 5 partiellement (dont 4 le seront intégralement sous peu), 3 sont restées lettres mortes et la dernière est devenue caduque. On trouvera le détail de ces recommandations dans l'annexe au présent rapport. Le Comité a aussi analysé l'ancienneté des recommandations qu'il avait formulées au titre de 2008-2009 et de trois autres qui remontaient à 2006-2007 – deux ont été intégralement mises en œuvre, la troisième ne l'a pas été du tout.

11. Au titre de l'exercice biennal 2008-2009, le Comité avait recommandé à l'ONUDC d'appliquer son règlement financier et d'approuver officiellement, avant le début de l'exercice, les révisions apportées au budget biennal concernant les ressources à des fins générales. L'administration de l'Office a déclaré que le calendrier des réunions de ses organes directeurs était tel que cette approbation n'avait pu être entérinée qu'au premier trimestre de la seconde année d'un exercice biennal. Le Comité a accepté l'explication fournie par l'Office et a donc classé la recommandation en question mais en a formulé une nouvelle, qui porte sur les délais à respecter.

12. L'ONUDC a accepté, comme le Comité le lui recommandait à nouveau, de modifier son règlement financier de manière à être en mesure d'approuver officiellement les révisions apportées au budget biennal concernant les ressources à des fins générales lors de la réunion de ses organes directeurs, qui se tient généralement au premier trimestre de la seconde année d'un exercice biennal. Le Comité a suggéré que cette modification soit apportée au Règlement financier en même temps que ledit règlement et les règles de gestion financière seront révisés pour mise en conformité avec les normes IPSAS.

Recommandations partiellement mises en œuvre ou non appliquées

13. L'une des recommandations non mises en œuvre remontait à l'exercice biennal 2006-2007. Le Comité a donc renouvelé ladite recommandation, sur la nécessité d'adopter une stratégie de financement de l'assurance maladie après la cessation de service.

14. En outre, l'ONUDC n'a pas donné suite à deux autres recommandations formulées par le Comité au titre de 2008-2009, à savoir :

a) Analyser les besoins de l'Office et les risques posés par la migration et la mise à niveau nécessaire de ses systèmes informatiques – PeopleSoft, ProFi et module grand livre des opérations des bureaux locaux – en préparation de la mise en place du nouveau progiciel de gestion intégré de l'ONU (Umoja). L'administration de l'ONUDC a informé le Comité qu'un plan de migration détaillé serait proposé par le Siège de l'ONU une fois que la configuration du nouveau système serait achevée et que l'échéancier des diverses étapes de la mise hors service du système actuel et de la migration des données seraient connus. Le Comité renouvelle sa recommandation mais prend acte de ce que l'ONUDC ne pourra la mettre en œuvre intégralement qu'une fois que le Siège aura communiqué de plus amples détails quant à la mise en place progressive d'Umoja;

b) Modifier le titre des états financiers de l'Office pour indiquer qu'ils ne portent que sur les activités financées par des contributions volontaires, et envisager d'établir des états qui incluent également les activités financées au moyen du budget ordinaire de l'ONU. Le Comité admet que l'ONU est ouverte aux suggestions, mais qu'elle n'a pas prescrit cette mesure. Il note également que, pour l'heure, les recettes et les dépenses imputées sur le budget ordinaire au titre de l'ONUDC apparaissent dans les états financiers de l'Organisation [A/67/5 (Vol. I)]. Toutefois, le Comité est aujourd'hui d'avis que la contribution de 44 millions de dollars au budget ordinaire devrait figurer en intégralité dans les états financiers de l'ONUDC, afin que l'ensemble de ses recettes et de ses dépenses y apparaissent, conformément aux principes énoncés dans le Règlement financier et les règles de gestion financières de l'ONU, et il observe que le PNUE et ONU-Habitat ont choisi d'appliquer pendant l'exercice biennal 2010-2011 les recommandations similaires qu'il avait formulées à leur intention.

15. Afin qu'il soit possible d'avoir une vision d'ensemble complète de la comptabilité de l'ONUDC, le Comité confirme en partie sa recommandation antérieure tendant à ce que les états financiers de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2012-2013 incluent les soldes des contributions au budget ordinaire de l'Office.

16. L'ONUDC a informé le Comité qu'il appliquerait cette recommandation, en tenant compte des normes IPSAS. Le Comité aidera l'ONUDC à atteindre cet objectif.

Recommandations en cours d'application

17. S'agissant de 4 des 5 recommandations en attente d'application, le Comité a noté que la mise en œuvre de 3 d'entre elles était imminente et dépendait, dans le premier cas, de l'approbation par les échelons supérieurs d'un avant-projet de politique de gestion des stocks (le résultat de deux recommandations remontant à 2006-2007), dans le deuxième cas de la comptabilisation en pertes, d'un commun accord avec le PNUD, des éléments de rapprochement portant sur les années antérieures et, dans le troisième cas, de l'application d'une recommandation du BSCI sur un projet relatif au VIH dans le cadre du processus de gestion du changement de l'ONUDC; la mise en œuvre de la dernière des quatre recommandations en question, portant sur le calcul des jours de congé annuel accumulés en conformité avec les normes IPSAS, sera achevée en 2014.

2. Aperçu de la situation financière

Situation financière globale de l'ONUDC

18. Le financement à hauteur de 524 millions de dollars pour l'exercice biennal 2010-2011 se répartit comme suit : fonds réservés (455 millions de dollars), fonds non réservés (27 millions de dollars) et appui aux programmes (41 millions de dollars, imputés au budget des projets à la rubrique Frais généraux).

19. Depuis peu, le financement et les attributions de l'ONUDC connaissent un développement notable. Au cours des six dernières années, les dépenses de l'Office ont plus que doublé, passant de 194 millions de dollars en 2004-2005 à 450 millions de dollars en 2010-2011. La plus grande part de l'augmentation des recettes provient

de contributions volontaires réservées. Le tableau II.1 présente les recettes reçues sous forme de fonds extrabudgétaires en 2008-2009 et en 2010-2011.

Tableau II.1
Recettes et dépenses par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds du Programme de lutte contre la drogue et Fonds du Programme de lutte contre le crime</i>	<i>Exercice biennal</i>			
	<i>2008-2009</i>		<i>2010-2011</i>	
	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Fonds non réservés	25 567	27 287	27 269	20 943
Appui aux programmes	41 626	26 343	41 016	30 799
Fonds réservés	439 727	401 506	455 381	398 404
Total	506 920	455 135	523 666	450 146

20. La tendance à la baisse apparue en 2006 s'est inversée puisqu'on observe une augmentation de 7 % des recettes sous forme de fonds non réservés (25,6 millions de dollars en 2008-2009, 27,3 millions de dollars en 2010-2011). Il faut toutefois préciser que cette augmentation est imputable à une contribution individuelle d'un montant de 7 millions de dollars reçue en 2010, sans laquelle le déclin se serait poursuivi. Le budget de l'exercice biennal 2010-2011 laissait prévoir une diminution des recettes sous forme de fonds non réservés, aussi une réduction des dépenses par rapport à 2009 a-t-elle été proposée. Les dépenses financées par des fonds non réservés pendant l'exercice biennal 2010-2011 ont donc notablement diminué (de 23 %) par rapport à 2008-2009.

21. La proportion importante des fonds réservés (affectés par les donateurs à des projets spécifiques) par rapport aux fonds non réservés continue de peser considérablement sur les programmes et sur les services d'appui à ces programmes, qui sont financés à partir de ressources de base multilatérales en déclin (fonds non réservés et budget ordinaire). En effet, la plupart des contributions volontaires sont consenties au titre de projets spécifiques, ce qui ne laisse qu'une marge de manœuvre limitée pour mettre en place des initiatives complexes de programmation et d'amélioration de la gestion, ou encore l'infrastructure requise pour exécuter de tels programmes.

22. Au 31 décembre 2011, le solde de trésorerie de l'ONUDC s'élevait à 348 millions de dollars. Le Comité trouve ce montant excessif, car il équivaut à quelque 18 mois de dépenses. Si les sommes disponibles atteignent un tel montant, c'est en partie du fait que les règles de gestion financière applicables aux dépenses disposent que celles-ci ne peuvent être financées par les fonds d'affectation spéciale que si les sommes nécessaires sont disponibles. En conséquence, l'ONUDC détient une encaisse importante, car il s'écoule un délai entre l'encaissement des contributions et l'engagement des dépenses correspondantes. Cela contribue en outre à l'accumulation d'un excédent de recettes par rapport aux dépenses, puisque celles-ci interviennent avec un temps de retard par rapport aux recettes. Le Comité n'est pas parvenu à obtenir une quelconque explication justifiant ce niveau élevé d'encaisse, pas plus qu'il n'a obtenu la moindre assurance que la direction avait

réfléchi à des moyens de le réduire, par exemple en accélérant la mise en œuvre des programmes de façon mesurée.

23. L'ONU DC a accepté la recommandation du Comité et réexaminera la situation de sa trésorerie en s'efforçant de réduire les montants disponibles au minimum. Il y parviendra en recherchant des moyens d'accélérer la mise en œuvre des programmes de façon mesurée et en ajustant mieux le versement des contributions sur des échéanciers plus réalistes d'engagement des dépenses.

3. Gestion financière

24. Le Comité a observé des lacunes notables s'agissant des contrôles exercés en matière de gestion financière dans certains bureaux extérieurs. À titre d'exemple, au Sénégal, les rapprochements réguliers des états de paie n'étaient pas systématiquement examinés et signés par les plus hauts responsables du bureau. De même, les obligations de paiement ne faisaient pas l'objet d'un examen exhaustif et systématique en fin d'année, lorsqu'il est nécessaire de les reconduire ou de les annuler. Le Comité s'est aperçu que les rapports adressés en fin d'année à l'ONU DC n'apportaient au siège aucune forme d'assurance que les résultats attendus avaient été obtenus et que l'information sur la gestion financière dans les régions était correcte, pas plus qu'on n'y trouvait la confirmation que l'information en question avait été vérifiée par la direction des bureaux régionaux avant d'être transmise au siège pour incorporation dans les états financiers. Certes, le Comité a tout lieu de penser que les états financiers donnent une image fidèle de la situation, sans aucune distorsion significative, mais il estime que le siège doit examiner et vérifier de plus près l'information fournie par les bureaux extérieurs de façon que la direction de l'Office reçoive toutes les assurances voulues que les rapports qui lui sont adressés sont exacts et complets.

25. En outre, des lacunes ont été observées dans le grand livre des opérations des bureaux locaux, système utilisé par l'ONU DC pour enregistrer les transactions effectuées hors siège, mais qui n'avait pas été conçu à l'origine comme un outil de gestion financière. Ce système ne repose pas sur une séparation des fonctions appropriée puisqu'il permet à une même personne, dans un bureau donné, d'autoriser des achats (engagement de dépenses), de gérer le compte fournisseurs (demandes de paiement), de procéder au rapprochement des paiements et de rendre compte. Si l'ONU DC ne parvient pas à instaurer une séparation des fonctions appropriée, il s'exposera à des risques accrus d'erreurs et de fraude lors du traitement des transactions.

26. L'ONU DC a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de demander aux représentants régionaux de fournir, éléments probants à l'appui, les conclusions de leur examen minutieux des rapports financiers mensuels et de fin d'année, notamment en ce qui concerne les obligations souscrites, en provenance de tous les bureaux de pays actifs dans leurs régions respectives; b) de mettre en place un dispositif qui contraigne l'équipe de direction des bureaux extérieurs à examiner et à signer des rapprochements mensuels des états de paie (le montant prévu des rémunérations versées au personnel devant être mis en regard des versements effectifs).

27. L'ONU DC a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de renforcer la supervision et l'examen de la gestion financière dans les bureaux extérieurs; b) de passer en revue la structure administrative de chaque bureau régional

afin de s'assurer que les fonctions intéressant les finances sont proportionnelles à la taille et au programme du bureau en question; c) de procéder aux modifications voulues du système afin de faciliter une meilleure répartition des tâches au sein des équipes financières des bureaux régionaux, qui devienne opérationnelle à la fin de 2012.

Gestion des risques

28. Le Comité a observé que l'ONUDC n'avait pas adopté d'approche structurée de la gestion du risque à l'échelle de l'Office. Il a également constaté que les dispositions prises pour gérer les risques sur le terrain présentaient des lacunes :

a) L'examen des dépenses par le Comité a mis en lumière des risques mineurs associés aux avances temporaires, et en particulier à la manière dont étaient gérées les liquidités, qui n'avaient pas été mentionnés dans les inventaires des risques des bureaux extérieurs;

b) Lorsqu'il se trouvait dans les bureaux extérieurs de Bangkok et du Sénégal, le Comité a été perturbé dans ses travaux par plusieurs pannes d'électricité, incidents et retards. Il n'avait pas été rendu compte de ces phénomènes susceptibles de compromettre la continuité des opérations par les responsables locaux et ceux-ci n'avaient pas pris de mesures pour en atténuer les effets;

c) Le siège de l'ONUDC demande actuellement à tous les chefs de projet de consigner dans les propositions de projet les risques sur lesquels l'Office n'a aucune prise, mais pas ceux qu'il lui est possible de gérer, ni les mesures proposées pour les atténuer.

29. L'ONUDC a accepté, comme le Comité le recommandait, d'élaborer un plan de gestion des risques cohérent à l'échelle de l'Office.

Dépenses

30. Le Comité a constaté un exemple de non-respect caractérisé par l'ONUDC des procédures d'achat. En 2009, l'Office a entrepris d'acquérir cinq véhicules pour un coût d'environ 219 000 dollars. Cette acquisition n'a pu se concrétiser car le bureau extérieur a tenté d'en imputer le coût à un projet sans autorisation préalable d'un donateur. Ce n'est qu'en 2010 que le paiement a été effectué, après que le bureau extérieur s'est procuré le montant voulu auprès d'autres donateurs et qu'il a obtenu leur consentement. Le Comité a noté que le montant finalement versé pour l'achat des véhicules était plus élevé que celui qui avait été annoncé à l'origine.

31. De son côté, l'ONUDC a informé le Comité d'un autre incident survenu en 2009 et concernant l'engagement d'une somme de 112 000 dollars pour l'achat de deux véhicules. À la fin de 2009, bien que les véhicules aient été livrés et inscrits sur le registre d'inventaire, le bureau extérieur intéressé a annulé l'engagement par erreur. Le paiement a finalement été effectué en 2010 et correctement enregistré dans les états financiers de 2010-2011. La réception tardive des factures et le fait que certains documents aient été égarés ont contribué à l'annulation erronée de l'engagement. Le Comité est d'avis que cette erreur aurait dû être détectée plus tôt par les chefs de projet du bureau extérieur.

32. Sur la base de l'expérience acquise, l'ONUDC a amélioré ses procédures d'engagement de dépenses, en instaurant par exemple un examen des engagements

en fin d'année. Le Comité estime néanmoins que l'Office dispose encore d'une marge de manœuvre importante pour perfectionner sa gestion des risques, en renforçant les contrôles exercés dans les bureaux extérieurs et en se montrant plus strict lors de l'examen des rapports financiers mensuels et de fin d'année.

33. L'ONUDC a accepté, comme le Comité le recommandait, d'examiner et de renforcer la structure des services financiers d'un certain nombre de ses bureaux régionaux et extérieurs, afin de favoriser le respect intégral de l'ensemble des procédures en vigueur.

34. Le Comité a également constaté que, dans plusieurs bureaux extérieurs, huit versements d'un montant total de 49 887 dollars (voir tableau II.2), correspondant à l'indemnité journalière de subsistance de plusieurs participants à des réunions, avaient été effectués à une seule personne, pour décaissement sans autorisation préalable du Chef du Service de la gestion des ressources financières de l'Office. À la demande du Comité, l'ONUDC a été en mesure de justifier le bien-fondé de chacun des paiements effectués.

Tableau II.2

Paiement anticipé de l'indemnité journalière de subsistance sans autorisation préalable du Chef du Service de la gestion des ressources financières

<i>Bureau extérieur</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Date de la transaction</i>
Égypte	14 400	1 ^{er} avril 2010
Viet Nam	4 328	1 ^{er} mai 2010
Égypte	7 674	1 ^{er} juillet 2010
République démocratique populaire lao	14 285 ^a	1 ^{er} décembre 2010
Indonésie	1 931	1 ^{er} septembre 2011
Égypte	1 247 ^b	1 ^{er} novembre 2011
République démocratique populaire lao	3 629	1 ^{er} novembre 2011
Thaïlande	2 393 ^c	1 ^{er} décembre 2011

^a Dont 2 832 dollars restitués.

^b Sur un total de 9 968 dollars.

^c Sur un total de 4 948 dollars.

35. L'administration de l'ONUDC a informé le Comité que des mesures de contrôle interne supplémentaires avaient été instaurées en 2010 au Service de la gestion des ressources financières de l'Office afin de rendre plus stricte les procédures applicables aux avances temporaires, comme par exemple le paiement anticipé de l'indemnité journalière de subsistance à une seule personne, chargée ensuite d'effectuer les versements aux intéressés. L'administration a également rappelé au personnel des bureaux extérieurs de se conformer aux procédures de gestion interne, mais plusieurs cas de paiement non autorisé à la fin de 2011 donnent à penser qu'il est nécessaire d'assurer une formation plus pointue dudit personnel afin que tous ses membres se conforment à la procédure en vigueur.

36. L'ONUSDC a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de mettre à jour et distribuer ses directives sur la procédure à appliquer lors du paiement anticipé de l'indemnité journalière de subsistance en vue de son versement aux intéressés et d'adresser des rappels réguliers à l'ensemble du personnel; b) de procéder à des contrôles aléatoires pour amener le personnel de tous les bureaux de l'Office à respecter scrupuleusement les règles en vigueur.

Recettes

37. Le Comité a découvert de nombreuses anomalies dans le traitement des recettes, signe que l'ONUSDC n'a pas agi en conformité avec son Manuel sur les programmes et les opérations. Certes, le Comité a constaté que le montant exact des recettes finissait par apparaître dans les livres de comptes, mais il considère que les procédures appliquées par l'Office ne sont pas claires; en conséquence, la marche à suivre pour l'approbation des décaissements et l'acceptation des recettes n'a pas toujours été respectée (s'agissant des recettes, elle ne l'a pas été dans les trois quarts des cas ayant fait l'objet de vérifications). À titre d'exemple, le Comité a constaté que dans 22 cas sur un échantillon de 161, les bureaux extérieurs avaient autorisé et visé des recettes en lieu et place du siège de l'Office. Dans 17 cas, le fait de recevoir une donation a contraint l'Office à engager des dépenses au titre de projets qui n'avaient pas reçu l'approbation officielle de l'Assemblée générale, ce qui est contraire à l'alinéa b) de la règle 103.4 du Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, qui dispose que les contributions volontaires, dons ou donations qui entraînent, directement ou indirectement, des obligations financières supplémentaires pour l'Organisation ne peuvent être acceptés qu'avec l'approbation de l'Assemblée générale. Le Comité a également noté que l'ONUSDC ne consignait pas noir sur blanc et n'enregistrait pas systématiquement les modifications apportées par les bureaux extérieurs à l'utilisation des recettes qui constituaient un écart par rapport aux intentions exprimées par les donateurs.

38. L'ONUSDC a accepté, comme le Comité le recommandait, de rendre compte des donations de façon uniforme et dans le respect du Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi de faire en sorte que toute dérogation aux règles soit correctement enregistrée et justifiée au moment où les contributions annoncées sont reçues.

39. L'ONUSDC a également accepté, comme le Comité le recommandait, de distribuer à l'ensemble du personnel une version améliorée de ses directives et instructions relatives aux recettes, notamment sur la procédure d'autorisation, afin de lui rappeler quels sont les critères à appliquer pour déterminer ce qui constitue des recettes.

40. L'ONUSDC a informé le Comité qu'il comptait apporter des modifications au système de traitement des recettes et des dépenses et actualiser son Manuel sur les programmes et les opérations ainsi que ses systèmes connexes d'ici à la fin du troisième trimestre de 2012.

Enregistrement et archivage de l'information

41. Le Comité a constaté des déficiences dans l'archivage. L'information voulue n'est pas toujours consignée avec clarté et de façon systématique, d'où une discontinuité des pistes de vérification qui rend difficile d'établir si les règles et procédures idoines ont été correctement appliquées. Certes, il a parfois été possible,

à partir d'autres documents, de retracer le cheminement qui avait conduit à telle ou telle décision, mais il a fallu du temps et ce n'est pas une méthode de travail rationnelle. Les déficiences dans la tenue des registres restreignent la capacité de l'équipe dirigeante de faire valoir certains antécédents pour prendre des décisions avisées, ou de s'appuyer sur les écritures comptables pour apporter la preuve aux parties prenantes de la manière dont les fonds ont été utilisés.

42. L'ONUDC a accepté, comme le Comité le recommandait, d'enregistrer dans le système tous les renseignements indispensables à ses travaux et à les rendre disponibles à de multiples utilisateurs, avec des renvois exhaustifs et appropriés à d'autres documents et à la documentation contenant les jugements portés par le Comité. L'ONUDC devra aussi élaborer une stratégie définissant les paramètres d'un plan d'archivage des documents et de l'information concernant les principaux processus opérationnels de l'Office.

43. L'ONUDC a informé le Comité qu'il continuerait de rationaliser et d'intensifier les efforts qu'il déploie pour recueillir des renseignements pertinents relatifs aux recettes (comptabilisation et enregistrement) et aux actifs.

4. Prestations dues à la cessation de service

44. Dans sa résolution 64/241, l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de continuer de valider le montant des charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service et de lui présenter les résultats obtenus, vérifiés par le Comité des commissaires aux comptes, à sa soixante-septième session.

45. Les états financiers de l'exercice biennal 2010-2011 font état de prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite d'un montant de 42,2 millions de dollars, dont 30,2 millions au titre de l'assurance maladie après la cessation de service – contre 14,5 millions à la fin de l'exercice biennal précédent. L'augmentation de 15,7 millions de dollars tient en partie (à hauteur de 9 millions de dollars) aux modifications apportées aux hypothèses actuarielles. L'ONUDC travaille en liaison avec le Siège de l'ONU à l'élaboration d'une politique de financement de ces prestations qui soit commune à l'ensemble du système.

46. L'ONUDC a accepté, comme le Comité le lui recommandait à nouveau, de rechercher, en consultation avec le Siège de l'ONU, une solution globale et efficace pour le financement de ses futurs engagements à l'égard de ses fonctionnaires.

5. Encaisse et placements

Gestion de l'encaisse et des placements

47. L'encaisse et les placements de l'ONUDC ont augmenté respectivement de 67 % et de 21 % (voir tableau II.3).

Tableau II.3
**Encaisse et placements de l'Office des Nations Unies
 contre la drogue et le crime**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Actif	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2009	Augmentation	Augmentation (pourcentage)
Encaisse	49 365	29 568	19 797	67,0
Part dans la trésorerie commune hors Siège	298 442	245 824	52 618	21,4
Total	347 807	275 392	72 415	88,4

48. Les soldes de l'encaisse et des placements de l'ONUDC se décomposent comme suit :

- a) Contributions d'un montant élevé reçues préalablement à la mise en route des projets qu'elles serviront à financer;
- b) Ressources non utilisées et excédents de l'exercice précédent reportés sur l'exercice considéré;
- c) Retard dans la mise en œuvre par rapport au versement des contributions.

49. Quarante-six des 49 millions de dollars d'encaisse sont détenus dans un seul pays, dont le Gouvernement finance le programme de pays de l'Office. Entre autres dispositifs, ce programme prévoit le versement régulier de sommes en liquide aux agriculteurs qui ne cultivent pas de plantes illicites, ce qui nécessite le dépôt de sommes très élevées sur le compte bancaire de l'Office. Le Comité note que, depuis la fin de l'exercice biennal considéré, le solde de ce compte a diminué d'environ 15 millions de dollars. Le Comité a examiné la gestion des placements dans son rapport sur l'Organisation des Nations Unies [A/67/5 (Vol. I)].

50. L'ONUDC a accepté, comme le Comité le lui recommandait, d'examiner sur une base mensuelle le montant de son encaisse et de ses placements, d'analyser ses mouvements de trésorerie et de prêter assistance lors de l'examen de la mise en œuvre de ses programmes et projets.

6. Gestion des biens durables et des biens non durables

51. L'ONUDC est actif partout dans le monde et donc fortement dépendant d'une gestion efficace de ses actifs et de ses stocks. Au 31 décembre 2011, l'Office détenait pour 26 millions de dollars de biens durables (contre 42 millions au 31 décembre 2009)¹ et pour 5,9 millions (montant estimatif) de biens non durables (contre 5,5 millions au 31 décembre 2009).

Biens durables

52. Sur la base des erreurs détectées au cours des vérifications, le Comité a estimé que le montant des biens durables détenus sous forme de véhicules et autre matériel

¹ Au cours de l'exercice biennal considéré, on a enregistré des additions d'un montant de 10 millions de dollars, cependant que 26 millions de dollars ont été comptabilisés en pertes.

par les deux bureaux extérieurs dans lesquels il s'était rendu pendant l'exercice biennal considéré avait été surestimé de 1,15 million de dollars – sur un total de 5,75 millions de dollars. Les erreurs commises ont été de trois ordres : des articles impossibles à localiser ou obsolètes figuraient dans les livres comptables; des biens comptabilisés en pertes demeuraient inclus dans les stocks; certains coûts supplémentaires n'auraient pas dû être inclus dans les évaluations d'actifs. En outre, il n'a pas été rendu compte clairement du transfert de biens à des tierces parties dans le registre d'actifs, ou bien celui-ci n'a pas été actualisé en conséquence. D'autres vérifications effectuées au siège de l'ONUDC au cours de l'exercice biennal considéré ont fait apparaître que tous les bureaux extérieurs, et dans une moindre mesure le siège lui-même, étaient concernés par ce type de problème.

53. L'ONUDC a accepté, comme le Comité le lui recommandait : a) de mettre intégralement à jour les registres où sont consignés ses biens durables; b) de dresser la liste de tous les biens identifiables individuellement dans le registre; c) de mentionner dans les documents faisant état des transferts les rôles et responsabilités respectifs de l'ONUDC et des tiers bénéficiaires; d) de mettre à jour le registre des stocks des bureaux extérieurs afin d'y faire état des cas de comptabilisation des stocks en pertes par le Comité de contrôle du matériel; e) de demander aux bureaux extérieurs de joindre les justificatifs des transferts dans leurs registres d'inventaire.

54. Les constatations effectuées par le Comité ont permis à l'ONUDC d'identifier et de comptabiliser en pertes des actifs d'une valeur totale de 26,7 millions de dollars dans les bureaux de pays, ce qui a réduit d'autant les possibilités d'erreur dans l'inventaire des biens durables au 31 décembre 2011. Toutefois, on est conscient à l'ONUDC qu'il reste encore beaucoup à faire à cet égard. Le montant des biens comptabilisés en pertes inclut par exemple une provision pour les biens acquis avant 2004 qui, en raison de leur âge, sont fort probablement devenus obsolètes, mais n'ont pas encore été comptabilisés en pertes. À l'occasion du passage prévu aux normes IPSAS, l'ONUDC a l'intention de procéder à une mise à jour exhaustive de l'inventaire de ses biens durables.

55. L'Office a procédé à l'ajustement du montant des biens durables, dont il est fait état dans une note, et les erreurs constatées par le Comité ne sont pas de nature à peser sur son opinion. Toutefois, il y aurait à l'avenir matière à l'expression d'une réserve si les registres d'actifs n'étaient pas actualisés et tenus à jour et si les procédures de gestion idoines n'étaient pas respectées. En effet, la valeur des actifs figurera dans les états financiers une fois que les normes IPSAS seront entrées en vigueur.

56. Dans l'optique du passage aux nouvelles normes comptables, le Comité a noté que la norme IPSAS 17 disposait qu'il fallait tenir compte des frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue (livraison, maintenance, assurance, installation, honoraires de professionnels et coût estimé du démantèlement et de la rénovation). À l'heure actuelle, il n'existe pas de méthode pour déterminer le coût d'achat total et les frais afférents sur la base des inventaires tels qu'ils sont tenus par les bureaux extérieurs.

57. L'ONUDC a accepté, comme le Comité le lui recommandait : a) de perfectionner la base réunissant les données relatives à l'inventaire des biens des bureaux extérieurs, de façon qu'il y soit rendu compte des frais directement imputables à la mise en service des biens; b) de nettoyer les données accumulées

par les bureaux extérieurs de sorte que le coût de l'achat et les autres frais, imputables par exemple à la livraison et à la manutention, soient consignés en regard de chaque bien actuellement détenu.

Biens non durables

58. Au 31 décembre 2011, l'ONU DC détenait des biens non durables d'une valeur globale d'environ 5,9 millions de dollars. Le Comité a détecté des déficiences dans la gestion de ces biens dans les deux bureaux extérieurs visités et au siège – biens obsolètes toujours consignés sous leur valeur initiale, articles non inventoriés et données incomplètes dans des registres, comme par exemple des numéros de modèle et des numéros de série manquants.

59. L'ONU DC a accepté, comme le Comité le lui recommandait : a) de nettoyer et mettre à jour les registres d'inventaire de manière à y consigner tous les renseignements pertinents, comme les numéros de série et de modèle; b) d'assigner aux biens dépourvus de numéros de référence uniques, comme le mobilier, un numéro de référence propre dans l'inventaire.

7. Achats

60. Le Comité a examiné le rôle de la Division de la gestion de l'Office des Nations Unies à Vienne, qui est responsable au premier chef des achats pour l'ONU V comme pour l'ONU DC. Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, l'ONU V a traité 693 demandes (émanant de ses services comme de l'ONU DC) correspondant à des biens d'une valeur totale de 32 millions de dollars. Du fait que l'ONU V fait partie du Secrétariat, les principales constatations du Comité seront incluses dans son rapport sur l'Organisation des Nations Unies [A/67/5 (Vol. I)]. Mais compte tenu du fait que l'ONU DC et l'ONU V sont étroitement imbriqués, ces constatations figurent aussi dans le présent rapport.

Délégations de pouvoir

61. La documentation relative aux délégations de pouvoir, qui définit les limites dans lesquelles s'exercent les pouvoirs en question s'agissant de l'achat de biens et de services au nom de clients de l'ONU V et de l'ONU DC, n'était pas à jour. Partant, il existe un risque que la Section des achats et les demandeurs ne soient pas au courant des limites imposées aux transactions que la Section est autorisée à traiter, ce qui peut conduire certains fonctionnaires à outrepasser les pouvoirs qui leur ont été délégués.

62. L'ONU V a accepté, comme le Comité le lui recommandait, d'actualiser toutes les délégations de pouvoir relatives aux achats et de faire en sorte que leur teneur soit clairement expliquée aux fonctionnaires compétents.

63. Par la suite, l'ONU DC a fourni au Comité des exemplaires numérisés des délégations actualisées, sur lesquels il était indiqué que toutes avaient été actualisées au début d'avril 2012. Au cours de l'exercice biennal à venir, le Comité continuera de suivre l'évolution de la situation à cet égard, afin de s'assurer que le problème soulevé a bel et bien été réglé.

Suivi et gestion des résultats obtenus

64. Les systèmes d'enregistrement, de suivi et de gestion des demandes d'achat ne sont pas suffisamment sophistiqués, ce qui limite la capacité de l'ONUV de prévoir, de gérer et d'évaluer ses résultats en matière d'achats.

65. Le système d'achat en place à l'ONUV contient des renseignements détaillés sur le délai de traitement, ainsi que sur la valeur et le nombre des demandes, mais il est difficile d'en extraire des données relatives à la qualité du service fourni. Par exemple, l'Office a dû adresser plusieurs requêtes à son service informatique pour obtenir à l'intention du Comité les données voulues au sujet du nombre de dérogations (écarts par rapport à la procédure d'achat normale); de la nature des demandes émises en fonction de la section; de la répartition des demandes entre le siège et les bureaux extérieurs; des opérations d'achat en cours et achevées, ventilées par valeur; du nombre de demandes traitées par les membres de l'équipe chaque année; et du délai nécessaire pour que les opérations d'achat soient menées à bien, durées moyennes à l'appui.

66. Au minimum, le Service devrait être en mesure de fournir des rapports qui permettent à la Section des achats de regrouper et d'analyser ses opérations en fonction de critères tels que le nombre, la valeur et la complexité des demandes, et par service demandeur, bureaux extérieurs compris.

67. L'ONUV a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de fournir des données plus détaillées quant aux résultats obtenus par le Service des achats; on commencera par définir les besoins en matière d'information, puis on apportera des améliorations aux systèmes.

68. Une fois le Comité parvenu à la dernière étape de son audit, l'ONUV avait procédé à un certain nombre d'améliorations et fixé l'échéance d'octobre 2012 pour une nouvelle série d'améliorations.

Respect des procédures et de la mise en concurrence

69. Le Manuel des achats de l'ONU mentionne spécifiquement des délais de traitement normaux des demandes et les circonstances dans lesquelles des organismes du système sont susceptibles de ne pas s'y conformer (c'est-à-dire lorsqu'une dérogation à la procédure en vigueur peut être envisagée). À l'issue d'un examen détaillé de cinq opérations d'achat, le Comité a constaté que :

a) Dans un cas, une seule soumission avait été reçue. Le dépôt relativement tardif de la demande (de salles de conférence et de chambres pour l'hébergement d'une cinquantaine de personnes) par rapport à la date d'exécution requise explique peut-être que les cinq autres hôtels invités à fournir un devis ne l'aient pas fait;

b) Dans un autre cas, les délais nécessaires à la mise au point finale du cahier des charges en vue de l'achat de photocopieuses à grande capacité ont entraîné la prorogation d'un contrat existant pendant 14 mois, bien que la Section des achats ait rappelé au demandeur qu'il devait placer sa commande bien avant l'expiration dudit contrat. Le Comité a calculé que la différence de coût entre le contrat initial et le contrat finalement octroyé représentait une dépense additionnelle de plus de 41 000 dollars.

70. L'ONUUDC et l'ONUV ont accepté, comme le Comité le leur recommandait, d'informer immédiatement tous les demandeurs – et de leur

rappeler régulièrement ensuite, si nécessaire – qu’il est important d’engager et de mener à bien les procédures de passation de marchés dans les meilleurs délais, de manière à faciliter la mise en concurrence de plusieurs fournisseurs et d’éviter des dépenses inutiles.

8. Passage aux Normes comptables internationales pour le secteur public : progrès accomplis

71. L’équipe chargée de l’application des normes IPSAS à l’ONU a communiqué à l’ONUDC des directives et des modèles de plans de projet, dans une large mesure axés sur le suivi de la mise en œuvre, plutôt que des modèles détaillés susceptibles d’aider l’Office à satisfaire à ses obligations en matière de communication de données. Le dispositif est rendu plus complexe à l’ONUDC en raison de la coexistence de deux systèmes de comptabilité (IMIS et PeopleSoft), ce qui veut dire qu’il faudra procéder aux modifications de ces systèmes et examiner leurs interconnexions avec beaucoup de soin. On a déjà établi un plan de travail en vue du passage aux normes IPSAS. Une équipe de mise en œuvre locale a été constituée, mais elle ne dispose pas actuellement des ressources voulues pour s’acquitter dans les délais fixés des tâches qui lui ont été confiées. L’ONUDC a commencé à réunir les données nécessaires pour évaluer ses biens et déterminer ses soldes initiaux à l’entrée en vigueur des normes IPSAS, mais il est en retard sur son calendrier. L’Office est exposé à un risque supplémentaire : il pourrait s’avérer impossible à ses nombreux bureaux extérieurs, qui détiennent des registres de données incomplets, de rapprocher leurs comptes à cette fin.

72. L’ONUDC a accepté, comme le Comité le lui recommandait : a) de déterminer avec le Siège de l’ONU si des ressources et un financement adéquats seraient mis ou non à sa disposition; b) de réviser son plan de mise en œuvre des normes IPSAS au plan local à la lumière des progrès accomplis.

9. Planification et budgétisation : la dimension stratégique et les projets

Planification stratégique

73. Depuis 2008, l’ONUDC applique une nouvelle méthode pour définir les aspects essentiels de son programme de travail, son souci premier étant de répondre à diverses préoccupations des États Membres concernant :

- a) Sa viabilité financière et son modèle de financement;
- b) La coordination stratégique de ses activités;
- c) La transparence de ses objectifs et de ses activités;
- d) Le degré d’influence exercé sur ses choix par les priorités des donateurs;
- e) L’efficacité de sa coopération avec l’ensemble des parties prenantes concernées par son action;
- f) La communication entre ses divisions;
- g) L’intégration entre le siège et les bureaux extérieurs.

74. En réponse à ces préoccupations, l’ONUDC a conçu une approche dite « d’intégration des programmes » régionaux (reflets des priorités régionales) et thématiques (de portée mondiale). Toutes les divisions de l’Office contribuent à

l'élaboration et à l'exécution de ces programmes. L'Office a informé le Comité qu'il entendait faire en sorte que cette nouvelle approche soit pleinement opérationnelle à la mi-2013.

75. Le Comité a noté que l'ONUDC n'avait pas déterminé de quelle manière le succès de la nouvelle approche de la planification et de la budgétisation stratégiques serait mesuré ou évalué. Cette nouvelle approche irait aussi de pair avec des coûts de mise en œuvre que l'ONUDC n'avait pas essayé d'estimer. En l'absence d'indicateurs clairs permettant de mesurer le succès de cette entreprise, l'ONUDC risque de ne pas être en position, le moment venu, de démontrer aux États Membres qu'il a répondu à leurs préoccupations ou que le changement de cap est financièrement avantageux. L'ONUDC a déclaré que l'élaboration d'un cahier des charges pour l'évaluation en bonne et due forme de la nouvelle approche était en cours, mais des incertitudes persistent quant à la manière dont il sera remédié à l'absence d'instruments de mesure de son succès.

76. L'ONUDC a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de déterminer de quelle manière le succès de la nouvelle approche de la planification et de la budgétisation stratégiques serait mesuré, et de procéder à l'évaluation du coût de la mise en œuvre de cette nouvelle approche.

Alignement stratégique

77. Il est important que les buts et objectifs d'une organisation soient explicités de façon systématique et cohérente, et, lorsque divers documents stratégiques coexistent, ils doivent converger et s'articuler sur une conception commune à tous les niveaux de l'organisation. Dans le cas contraire, le personnel risque de se concentrer sur des activités périphériques, compromettant du même coup l'accomplissement des objectifs de l'organisation. Afin de déterminer si les divers axes stratégiques de l'ONUDC étaient bien convergents, le Comité a examiné les documents suivants :

- a) La stratégie à moyen terme pour la période 2008-2011 (E/CN.7/2007/14-E/CN.15/2007/5);
- b) Le cadre stratégique pour la période 2010-2011 (A/63/6/Rev.1);
- c) Le « menu des services » (synthèse des prestations fournies par l'ONUDC, à l'intention des parties prenantes);
- d) La note d'orientation sur l'intégration des programmes;
- e) Les sept programmes thématiques.

78. Le Comité a constaté que la stratégie à moyen terme et le cadre stratégique étaient dans une large mesure en harmonie, mais il a également relevé certaines déficiences, dont la plus importante est la suivante : les indicateurs de succès détaillés correspondant aux objectifs des sept programmes thématiques ne sont pas clairement alignés sur les indicateurs de succès du cadre stratégique pour 2010-2011. L'Office a informé le Comité que certains documents ayant été établis parallèlement plutôt que selon une séquence logique, quelques défauts d'alignement étaient inévitables. Il n'en reste pas moins que si ces défauts persistent, le personnel de l'ONUDC risque de se concentrer sur des activités qui n'occupent pas une place centrale dans la stratégie de l'Office.

79. L'ONU DC a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de procéder comme suit : chaque fois qu'un document stratégique sera actualisé, a) les buts et objectifs qui y sont énoncés seront clairement alignés sur ceux des autres documents du même type; b) les échéanciers respectifs de préparation des futures stratégies et des documents complémentaires, notamment les programmes thématiques, seront harmonisés.

80. Dans un premier temps, le Groupe de la planification stratégique et le Groupe de l'appui aux programmes et du contrôle de l'ONU DC ont publié une note sur l'alignement stratégique au sein de l'Office, afin de faciliter ce processus.

10. Rapports et gestion des activités

81. L'ONU DC a commencé de mettre au point un cadre de gestion axée sur les résultats en 2003 dans le contexte du projet de gestion du changement qu'il a lancé afin d'améliorer ses rapports et sa gestion des activités. Un projet a été inauguré en 2005 pour faciliter la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats. Le Comité a examiné les progrès accomplis par l'ONU DC pour appliquer une gestion axée sur les résultats, en mettant l'accent sur les rapports au sein de sa Division des opérations, qui représente à elle seule 81 % des dépenses de l'ONU DC, et il a constaté que l'ONU DC n'était pas encore entièrement passé à une gestion axée sur les résultats. Les conclusions du Comité sont exposées ci-après.

Indicateurs de résultats

82. Pour pouvoir suivre les résultats obtenus et prendre des mesures de gestion efficaces, il faut dès le début établir des indicateurs clairs et quantifiables qui permettent d'évaluer les progrès accomplis et le degré d'exécution des activités. Le Comité a noté que l'ONU DC avait défini un grand nombre de résultats, de produits et d'indicateurs pour ses sept programmes régionaux (138 indicateurs de résultats en moyenne; 28 au minimum et 207 au maximum; voir tableau II.4). Un si grand nombre d'indicateurs a inévitablement des conséquences en termes de ressources, au regard des moyens que doit mettre en œuvre l'ONU DC pour collecter des données afin de les mesurer. Comme noté plus bas, il y a même certains indicateurs pour lesquels l'ONU DC n'est pas sûr de pouvoir collecter les informations voulues.

Tableau II.4

Programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Programme régional</i>	<i>Montant estimatif des ressources nécessaires</i>	<i>Nombre d'années</i>	<i>Nombre de pays</i>	<i>Nombre de résultats</i>	<i>Nombre de produits</i>	<i>Nombre d'indicateurs de résultats</i>
Afrique de l'Ouest	191	5	23	12	39	125
Afrique de l'Est	41	4	13	31	69	137
Asie de l'Est et Pacifique	121	4	34	22	84	196
Amérique centrale	34	4	22	14	43	196
Europe du Sud-Est	4	2	5	10	23	81
États arabes	100	5	18	27	101	207

<i>Programme régional</i>	<i>Montant estimatif des ressources nécessaires</i>	<i>Nombre d'années</i>	<i>Nombre de pays</i>	<i>Nombre de résultats</i>	<i>Nombre de produits</i>	<i>Nombre d'indicateurs de résultats</i>
Afghanistan et pays voisins	63	4	8	11	28	28
Moyenne	79	4	18	18	55	138

83. Le Comité a constaté qu'au lieu d'être axés sur les priorités, les programmes régionaux comprennent toutes les activités que l'ONUSD juge souhaitables dans la région concernée. Dans les deux régions dans lesquelles le Comité s'est rendu (Centre régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique; Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale), les représentants régionaux ont admis que la bonne exécution de leurs programmes régionaux respectifs dépendait largement de la capacité d'assurer le financement de toutes ces activités. Tous deux ont aussi reconnu qu'il était peu probable que cela soit envisageable avant la fin des programmes. L'ONUSD a informé le Comité qu'il étudiait les moyens d'améliorer les indicateurs, en mettant davantage l'accent sur les grandes priorités. Le Comité estime important pour l'ONUSD de trouver un juste équilibre entre les produits provisoires et les indicateurs de résultats à plus long terme.

84. Au terme de son examen des deux programmes régionaux susmentionnés, le Comité est arrivé aux conclusions suivantes :

a) Les indicateurs de résultats correspondant à 12 des 14 produits examinés dans le détail, sur un total de 123 produits, ne permettraient pas une mesure adéquate des résultats. Par exemple, le produit 3.3 du sous-programme 4 (Promouvoir l'information et la recherche) pour le programme régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale – « Meilleure disponibilité et exploitation des données publiques sur la drogue et le crime » – ne comportait aucune indication sur la nature du changement souhaité ou les améliorations voulues;

b) Des efforts considérables seraient nécessaires pour obtenir les données voulues pour certains des indicateurs et il n'était même pas sûr que ces données soient disponibles ou existent. Pour le résultat 1.2 (Traite des personnes) du programme régional pour l'Asie de l'Est et du Pacifique par exemple, les moyens cités pour vérifier les résultats obtenus sont les suivants : fichiers d'organismes gouvernementaux; analyse périodique des données disponibles par l'ONUSD; et enquête qualitative périodique de l'ONUSD dans des pays donnés (au moyen par exemple d'entretiens structurés avec les acteurs concernés ou de groupes de consultation). Le Représentant régional a reconnu que l'ONUSD n'avait pas déterminé s'il était à même d'obtenir toutes ces informations.

85. Le Comité a noté que des moyens de vérification comme les « fichiers d'organismes gouvernementaux » seraient nécessaires pour 20 indicateurs (soit 10 % du nombre total d'indicateurs) pour le programme régional pour l'Asie de l'Est et du Pacifique, et 22 indicateurs (environ 18 % du total) pour le programme régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. Les deux représentants régionaux ont confirmé que l'absence de données de base dans la plupart des pays où ils menaient des activités empêchait la collecte de données fiables permettant d'évaluer les résultats obtenus. Dans ce contexte, il faut craindre que ce problème ait des répercussions sur la plupart des sept programmes régionaux, si ce n'est la totalité d'entre eux.

86. Il est essentiel que les résultats, produits et indicateurs soient clairement alignés sur la stratégie d'ensemble de l'organisation considérée, comme indiqué dans l'approche du Modèle logique de programme recommandée par le Secrétaire général dans le « Change Plan: Proposals by the Change Management Team to the Secretary-General of December 2011 » (Plan de réforme : propositions faites au Secrétaire général par l'équipe chargée de la réforme, décembre 2011). Si le Comité a constaté que les résultats des programmes régionaux de l'ONUDC étaient en gros alignés sur sa stratégie à moyen terme, les indicateurs prévus pour chaque projet individuel ne correspondent en revanche pas clairement à ceux donnés dans la stratégie. L'ONUDC ne peut donc agréger les indicateurs pour obtenir une vision d'ensemble des résultats obtenus et ses responsables ne pourront pas déterminer si des progrès ont ou non été accomplis sur la voie des objectifs stratégiques fixés.

87. Le Comité recommande à l'ONUDC, lorsqu'il actualisera chacun de ses programmes régionaux : a) de fixer un ensemble de priorités réalistes et réalisables pour la période d'exécution de chaque programme; b) de définir des indicateurs de résultats solides, réalistes et mesurables; c) d'identifier un nombre gérable d'indicateurs clefs, en recherchant un équilibre entre indicateurs de résultats et indicateurs de produits; d) de faire clairement le lien entre les indicateurs de résultats pour chaque projet et les indicateurs définis dans le cadre stratégique, pour permettre leur regroupement et donner aux responsables les moyens d'évaluer les progrès accomplis sur la voie des objectifs stratégiques.

88. L'ONUDC a approuvé la recommandation du Comité dans son ensemble, mais fait valoir qu'il pouvait être difficile pour lui de définir des priorités, puisqu'il dépend des contributions volontaires pour exécuter ses programmes, et que celles-ci ont une influence sur la nature de ses activités. Le Comité reste d'avis que, faute de priorités claires, l'ONUDC risque de se lancer dans les régions dans des activités d'importance secondaire aux dépens de celles qui sont cruciales pour lui permettre d'atteindre ses objectifs clefs.

Suivi des programmes

89. Le siège de l'ONUDC n'est pas toujours informé et n'analyse pas systématiquement les progrès accomplis dans l'application des programmes régionaux. Au 31 mars 2012, seuls deux programmes régionaux avaient été analysés par le Comité d'examen du Programme, alors que trois des sept programmes devaient s'achever en 2012. Un seul des bureaux régionaux (le Centre régional pour l'Asie de l'Est et du Pacifique) rend régulièrement compte des progrès réalisés dans le cadre de son programme.

90. L'ONUDC a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce qu'il mette en place d'ici à décembre 2012 un mécanisme lui permettant de rendre compte des progrès accomplis dans l'application des programmes régionaux, tant en interne qu'aux parties prenantes extérieures.

Développement des projets

91. L'ONUDC s'acquitte de son mandat essentiellement en exécutant des projets individuels. En 2011, l'ONUDC comptait 369 projets en cours d'exécution de par le monde, pour des dépenses d'un montant total de 398 millions de dollars. Le Comité a examiné 13 des 81 projets actuellement exécutés par le Centre régional pour

l'Asie de l'Est et le Pacifique à Bangkok et le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale à Dakar, pour vérifier qu'ils comprenaient :

- a) Une définition claire du problème à régler;
- b) Un cadre de référence permettant de mesurer les progrès et succès accomplis;
- c) Un résumé des risques qui pourraient compromettre le succès des projets et des stratégies permettant de les atténuer.

92. Le Comité a noté que :

- a) Pour 6 des 13 projets considérés, l'ONUSDC n'avait pas clairement défini le problème qu'il essayait de régler;
- b) Un cadre de référence clair (permettant d'évaluer les succès futurs) n'avait été défini que pour trois des projets, bien que pour les quatre autres, il ait été indiqué qu'un cadre de référence serait établi une fois les projets lancés;
- c) Si tous les projets comportent une étude des risques, il ne s'agit que de ceux qui échappent au contrôle de l'ONUSDC. Rien n'est dit des risques que doit gérer l'ONUSDC pour exécuter les projets, ni des mesures qu'il compte prendre à cet effet. Par ailleurs, aucun des budgets ne comporte de réserve pour pouvoir faire face aux risques ou à d'autres facteurs imprévus.

93. L'ONUSDC a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que, d'ici à septembre 2012, tous les nouveaux projets : a) comportent une définition brève et claire du problème à régler; b) s'accompagnent d'un cadre de référence permettant d'évaluer les résultats obtenus ou d'une explication claire de la manière dont un tel cadre sera établi; c) identifient et définissent les risques matériels et les mesures prises pour les atténuer, notamment en constituant une réserve pour chaque budget pour pouvoir faire face aux risques imprévus.

94. L'ONUSDC a modifié le modèle qu'il suit pour formuler les propositions de projet, mais cela prendra du temps avant que les changements opérés prennent pleinement effet. Le Comité note que le nouveau modèle devrait permettre de donner suite à la première partie de la recommandation, mais que rien ne prévoit spécifiquement l'inclusion de données de référence. Il constate aussi que son commentaire sur les risques n'a pas été pris en compte. Le Comité reste d'avis que les propositions de projets devraient inclure des données de référence, ainsi qu'une évaluation de tous les risques matériels et des mesures permettant de les atténuer.

Gestion de l'information

95. Le Comité a examiné les arrangements pris en matière d'établissement de rapports au sein de la Division des opérations de l'ONUSDC, qui est en charge du réseau des bureaux extérieurs, et notamment des programmes régionaux. Si la Division mène toute une série d'activités de suivi des résultats et d'assurance de la qualité, le Comité a repéré les lacunes suivantes :

- a) Le rapport trimestriel de suivi envoyé par les bureaux extérieurs au Directeur de la Division comporte six indicateurs de haut niveau, qui sont tous liés soit aux taux de dépenses soit au respect des processus internes. Mais les progrès accomplis ne sont pas mesurés à l'aune des cibles convenues;

b) Si les responsables des projets doivent établir et soumettre des rapports d'activité annuels et semestriels, rien n'est fait pour donner aux hauts responsables régionaux une vision panoramique des progrès accomplis à partir desdits rapports;

c) Les prévisions de dépenses pour l'année sont présentées comme si elles suivaient une ligne ascendante régulière, allant de zéro au montant des dépenses prévues pour l'année considérée, alors qu'un tel scénario est en réalité rare. Comme le processus de suivi se fait sur une base semestrielle, il se peut que l'administration cherche à expliquer des dépenses en apparence inférieures ou supérieures aux prévisions alors qu'en fait elles correspondent bien aux budgets réels des projets, ou que des problèmes liés à l'exécution des projets lui échappent.

96. Le Comité a recommandé que d'ici à décembre 2012, l'ONUSC :
a) collecte des données qui permettent de mesurer les progrès accomplis à l'aune des cibles fixées lors du lancement des projets ou programmes considérés dans le cadre de son processus de suivi central; b) suive les dépenses effectuées selon un schéma des dépenses attendues qui soit réaliste.

97. L'administration a approuvé la recommandation du Comité, en faisant observer que, compte tenu des systèmes informatiques en place, elle n'avait guère les moyens d'obtenir l'information voulue sur les résultats pour pouvoir opérer efficacement. Il est difficile d'obtenir des informations financières actualisées sur les activités régionales et les systèmes utilisés ne permettent pas d'établir des rapports financiers pour les donateurs. En 2011, l'administration a présenté 555 rapports aux donateurs, qui ont tous dû être préparés à la main.

98. Le Comité a noté que l'administration entendait développer ses systèmes pour renforcer ses processus d'opération et mécanismes d'établissement de rapports. Ainsi, la Section des finances met au point un logiciel qui permettrait de rendre plus facilement des comptes aux donateurs, le Service de la planification stratégique a pour sa part entrepris de développer un logiciel pour aider les responsables de projets à aligner les projets sur la stratégie de l'ONUSC lors de leur conception, et le Groupe de l'évaluation indépendante met au point un système de suivi de l'évaluation. Il serait toutefois souhaitable que toutes ces activités soient coordonnées de manière plus stratégique.

99. Le Comité a trouvé des exemples de méthodes novatrices et de nouvelles méthodes de travail que l'ONUSC pourrait mettre à profit dans d'autres domaines :

a) Le Représentant régional à Bangkok a mis au point un tableau qui lui permet d'obtenir une vision synoptique de la situation financière de tous les projets régionaux en un seul document. Il peut aussi ainsi repérer d'éventuels écarts par rapport aux dépenses prévues et suivre la situation avec les coordonnateurs des projets sur le terrain;

b) Le Représentant en poste au Pakistan a mis au point un système d'information de gestion qui a pour objectif de faire le lien entre les progrès accomplis au niveau des projets et les résultats obtenus. On peut ainsi voir la façon dont les différentes activités entreprises dans le cadre des projets contribuent aux produits et résultats nationaux et mobiliser des fonds auprès des donateurs pour des produits et résultats donnés, plutôt que pour des projets spécifiques.

100. L'administration a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que, à la mi-2012 : a) elle coordonne les projets de perfectionnement des logiciels

informatiques lancés par la Section des finances, le Service de planification stratégique et le Groupe de l'évaluation indépendante; b) elle prenne les mesures nécessaires pour pallier les limites de ses systèmes informatiques en matière de suivi des résultats, compte tenu de l'évolution de la situation dans ces services, du tableau mis au point par le Centre régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique et du système d'information de gestion du Bureau du Pakistan.

101. L'ONU DC a indiqué son intention de constituer une équipe chargée de coordonner les activités et de veiller aux améliorations voulues.

Évaluation

102. Il est important que les projets et programmes soient évalués pour s'assurer que les fonds disponibles ont été utilisés à bon escient et que les dépenses consenties ont porté leurs fruits. Le processus d'évaluation permet aussi d'informer les activités qui seront menées à l'avenir grâce à la collecte et l'analyse des données, en échangeant des expériences et en tirant des leçons.

103. L'ONU DC propose d'évaluer ses sept programmes régionaux en cours entre 2012 et 2015. Le Comité a noté qu'il n'existait pas pour les programmes régionaux de cadres de résultats solides, avec des indicateurs mesurables, ce qui obligerait les évaluateurs à déterminer rétrospectivement les mesures de succès à retenir pour les programmes. Ce n'est pas une pratique recommandable et dans cette situation, l'évaluation risque de mettre l'accent sur les résultats obtenus au détriment de ceux qui auraient pu ou dû être atteints.

104. L'ONU DC a informé le Comité que le programme régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique serait le premier à être évalué par une équipe de consultants indépendants, la qualité de l'évaluation étant vérifiée par le Groupe de l'évaluation indépendante. L'ONU DC a informé le Comité qu'il préparerait l'évaluation conformément à ses directives internes sur les évaluations détaillées. Toutefois, étant donné l'importance des programmes régionaux et l'absence de mesures de succès déplorée par le Comité, il est fondamental que l'ONU DC établisse une méthodologie détaillée d'évaluation dès les premières phases, avec notamment des données de référence permettant de prendre la mesure des progrès accomplis.

105. Le Comité recommande que l'administration : a) mette au point une stratégie détaillée d'évaluation du programme régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique; b) mette à profit cette expérience pour informer la méthodologie à suivre pour les programmes régionaux restants; c) achève les évaluations à temps pour pouvoir en tirer les conclusions voulues pour la conception des futurs programmes régionaux.

106. L'ONU DC a indiqué qu'il entendait utiliser comme méthodologie la procédure documentée qui est la sienne pour les évaluations approfondies. Toutefois, le Comité reste d'avis que la définition d'une méthodologie plus détaillée adaptée aux programmes régionaux devrait être une priorité. Il reconnaît que l'identification de mesures de succès à titre rétrospectif pose problème et que l'ONU DC doit étudier avec soin combien de ressources il doit consacrer à ces activités.

107. Les évaluations sont un processus conjoint dans le cadre duquel les responsables de projets et de programmes doivent identifier, préparer et entreprendre ou commander des évaluations, en suivant les conseils et les directives du Groupe de l'évaluation indépendante. L'ONU DC a consenti de nouveaux

investissements dans le Groupe pendant l'exercice biennal, en faisant passer ses effectifs d'un à trois administrateurs, bien que le troisième fut toujours en cours de recrutement à l'heure de l'établissement du rapport final du Comité.

108. L'ONU DC a été dans l'incapacité de donner au Comité des détails sur l'étendue du processus d'évaluation des projets, et notamment sur le nombre de projets qui feraient l'objet d'une évaluation en 2011, les dépenses qui y seraient consacrées et les thèmes communs ou leçons qui ont pu être dégagés des évaluations menées à bien. Toutefois, le Groupe de l'évaluation indépendante a établi des résumés des conclusions des évaluations et entrepris de mettre au point un portail en ligne sur lequel seront affichés tous les plans d'évaluation et d'automatiser la compilation des données, des conclusions et des recommandations pour les différentes évaluations.

109. Il importe que l'ONU DC procède à une analyse des évaluations pour identifier les leçons et les bonnes pratiques. Le Groupe de l'évaluation indépendante pourrait s'en charger, mais il n'est pas sûr qu'il puisse le faire de manière continue. Quoiqu'il en soit, il faut que les leçons tirées soient diffusées de manière systématique et appliquées lors de la conception et de la mise en œuvre des programmes par les services concernés de l'ONU DC.

110. Enfin, le Comité note que le Groupe de l'évaluation indépendante a proposé à titre indicatif un budget pour l'évaluation de chaque projet (de 2 % à 3 % du budget global du projet). Si c'est aux différents responsables de projets qu'il incombe de mettre de côté les ressources nécessaires et de commander l'évaluation, le Comité juge que des économies d'échelle et des gains d'expertise pourraient être réalisés si le Groupe de l'évaluation indépendante prenait en charge, une fois qu'il serait pleinement opérationnel, la coordination et la gestion de ces activités.

111. Le Comité recommande qu'en 2012, l'ONU DC : a) détermine comment compiler et analyser au mieux les rapports d'évaluation des projets pour identifier et diffuser les leçons ou les problèmes récurrents; b) charge ses différents services de procéder aux améliorations qui s'imposent; c) détermine les moyens les plus efficaces de coordonner et de gérer les budgets disponibles pour les évaluations.

112. L'ONU DC a informé le Comité que la mise au point d'un portail en ligne par le Groupe de l'évaluation indépendante faciliterait l'échange des enseignements tirés de l'expérience et qu'il examinerait comment analyser et diffuser au mieux ces leçons. L'ONU DC estime que c'est le rôle des responsables de projets et de programmes d'analyser les conclusions et les évaluations pour leur région et de déterminer qu'elles sont les leçons qui peuvent en être utilement tirées pour leurs projets. Toutefois, le Comité estime que l'utilité de ces leçons dépasse les frontières géographiques et que faire examiner toutes les évaluations aux différents responsables de projets n'est pas un moyen efficace de les diffuser. Par ailleurs, le Comité ne peut être sûr à l'avance que les analyses offertes sur le portail seront utiles. L'ONU DC a informé le Comité qu'il envisagerait de demander au Groupe de l'évaluation indépendante de coordonner et de gérer les budgets pour les évaluations, mais qu'il craignait que les incidences financières ne soient trop importantes pour cette équipe relativement restreinte.

D. Renseignements communiqués par l'administration

1. Comptabilisation en pertes du montant des pertes en espèces et sur créances et des pertes matérielles

113. L'administration a informé le Comité que, comme le prévoit la règle 106.8 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, elle avait comptabilisé en pertes un montant de 8,197 millions de dollars correspondant à des pertes en espèces et sur créances pour l'exercice biennal 2010-2011 (contre un montant de 1,975 million de dollars pour l'exercice 2008-2009). Comme le prévoit la règle 106.9, des biens durables pour un montant de 27,21 millions de dollars (contre 3,73 millions de dollars pour 2008-2009) ont été comptabilisés en pertes, par suite des efforts déployés par l'ONUDC pour apurer ses données dans ce domaine.

2. Versements à titre gracieux

114. Comme le veut la règle de gestion financière 105.12, l'administration n'a rendu compte d'aucun versement effectué à titre gracieux au cours de l'exercice considéré (alors qu'un montant de 10 460 dollars avait été enregistré à ce titre pour 2008-2009).

3. Cas de fraude ou de présomption de fraude

115. Aucun cas de fraude ou de présomption de fraude n'a été repéré par le Comité ou signalé par l'ONUDC pendant la période considérée.

E. Remerciements

116. Le Comité tient à remercier le Secrétaire général adjoint et ses collaborateurs de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes.

Le Vérificateur général des comptes
de la Chine,
Président du Comité des commissaires
aux comptes
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
(Vérificateur principal)
(*Signé*) **Amyas Morse**

Le Vérificateur général des comptes
de l'Afrique du Sud
(*Signé*) **Terence Nombembe**

30 juin 2012

Annexe

**État d'avancement de l'application des recommandations
formulées par le Comité pour l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2009^a**

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe du rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Recommandation intégralement appliquée</i>	<i>Recommandation partiellement appliquée</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
Umoja : préparation pour migration et application	32	2008-2009			X	
Établissement d'états financiers portant sur les activités financées au moyen du budget ordinaire de l'ONU	39	2008-2009			X	
Révision du traitement comptable de l'indemnité pour frais d'études	48	2008-2009				X
Suivi des contributions annoncées non payées	53	2008-2009	X			
Autorisation préalable de réviser le budget de l'exercice 2008-2009	58	2008-2009	X			
Mécanisme de financement pour les prestations dues à la cessation de service	66	2006-2007			X	
Évaluation des engagements au titre des jours de congé à la cessation de service	75	2008-2009		X		
Exactitude des données servant au calcul des engagements au titre des prestations dues à la cessation de service	79	2008-2009	X			
Modification des notes afférentes aux prestations dues à la cessation de service	84	2008-2009	X			
Compte bancaire du bureau de pays	104	2008-2009	X			
Dépenses engagées par les partenaires d'exécution	112	2008-2009		X		
Procédures officielles de contrôle interne de l'inventaire des biens durables	117	2006-2007		X		
Processus d'inventaire des biens durables	118	2006-2007		X		
Mémorandum d'accord avec le BSCI	124	2008-2009	X			
Recommandations concernant les bureaux de pays du BSCI	136	2008-2009		X		
Total		15	6	5	3	1
Pourcentage		100	40	33	20	7

^a Voir A/65/5/Add.9.

Chapitre III

Certification des états financiers

Les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.10 et à l'article VII du Règlement financier de l'ONU.

Conformément aux résolutions 46/185 C et 61/252 de l'Assemblée générale, le Directeur exécutif de l'ONUDC est responsable des comptes des Fonds du Programme de lutte contre la drogue et du Programme de lutte contre le crime et tenu à ce titre de présenter ces comptes et les états financiers correspondants au Comité des commissaires aux comptes, à la Commission des stupéfiants, à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et à l'Assemblée générale.

Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci, ainsi que les tableaux qui les accompagnent, donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières de l'ONUDC au cours de l'exercice considéré.

Je certifie que les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale qui figurent ci-après sont corrects, compte tenu de nos documents comptables et des rapports communiqués par les agents d'exécution.

Le Directeur exécutif
de l'Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime
(Signé) Yury Fedotov

30 mars 2012

Chapitre IV

Rapport financier de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

A. Introduction

1. Les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, créé en application de la résolution 45/179 de l'Assemblée générale, et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, créé en application de la résolution 46/152 de l'Assemblée générale, pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.10 et à l'article VII du Règlement financier de l'ONU.

2. Conformément aux résolutions 46/185 C et 61/252 de l'Assemblée générale, le Directeur exécutif de l'ONUDC est responsable des comptes de ces fonds et tenu à ce titre de présenter ces comptes et les états financiers correspondants au Comité des commissaires aux comptes, à la Commission des stupéfiants, à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et à l'Assemblée générale.

3. Les états financiers pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 présentent des comptes consolidés pour le Fonds du Programme de lutte contre la drogue et le Fonds du Programme de lutte contre le crime, ainsi que des comptes distincts pour chacun des deux fonds. Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci, ainsi que les tableaux qui les accompagnent, donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières de l'ONUDC au cours de l'exercice considéré.

4. Des copies de ces états financiers sont également communiquées à la Commission des stupéfiants, à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, au Comité des commissaires aux comptes et au Contrôleur de l'ONU.

5. Les ressources allouées à l'ONUDC par prélèvement sur le budget ordinaire sont approuvées par l'Assemblée générale au titre des chapitres 16 et 22 du budget-programme de l'ONU. Ces ressources apparaîtront dans le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 [A/67/5 (Vol. I)]. Pour présenter un tableau consolidé du budget de l'ONUDC, le présent rapport contient des informations sur les ressources prélevées sur le budget ordinaire de l'ONUDC, bien que ce financement ne soit pas couvert par les états financiers.

B. Aperçu général

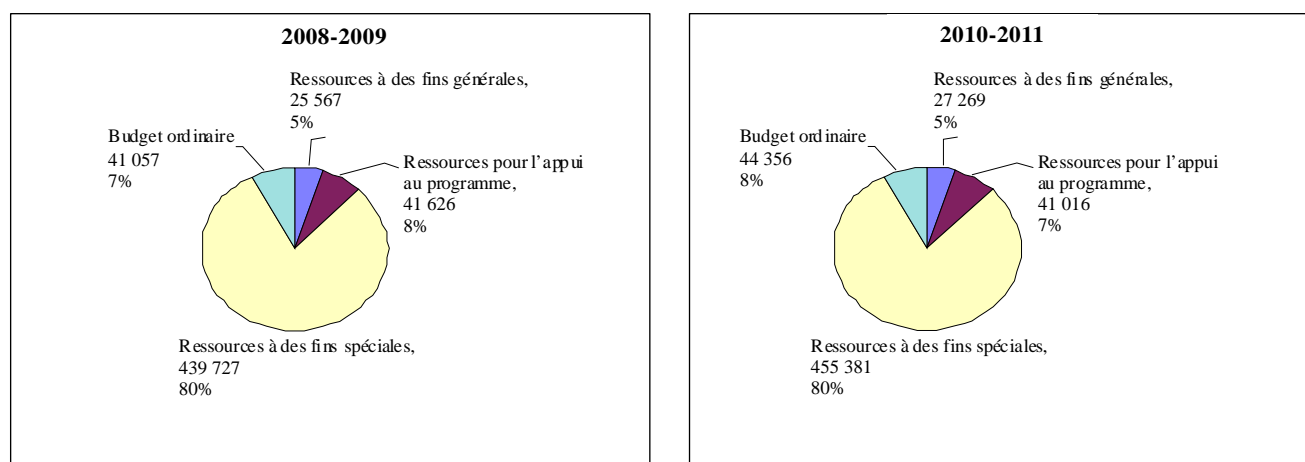
Recettes et dépenses par source de financement

6. Les ressources consolidées de l'ONUDC sont restées stables pendant l'exercice biennal 2010-2011, comme le montrent le tableau IV.1 et la figure IV.1 ci-après, affichant une hausse totale de 3 % des recettes provenant des contributions volontaires du fait d'une augmentation des recettes extrabudgétaires du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, et une augmentation de 8 % des ressources provenant du budget ordinaire.

7. La stabilité du montant total des recettes extrabudgétaires pendant l'exercice 2010-2011 prouve que les donateurs continuent d'avoir confiance en la capacité de l'ONUDC d'aider les États Membres dans leur lutte contre les drogues illicites, le crime et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, conformément à son mandat. Bien que l'ONUDC ait continué de recevoir des contributions volontaires au même taux que l'exercice précédent, avec une hausse de 3 % des recettes, le financement des deux fonds a évolué : les recettes du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ont enregistré une hausse de 57 % (soit un montant supplémentaire de 85,9 millions de dollars) tandis que celles du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues accusent un recul de 19 % (correspondant à 69,1 millions de dollars).

Figure IV.I
**Recettes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime,
 par source de financement**

(En milliers de dollars des États-Unis)



8. Ce changement se reflète également dans l'exécution des programmes de l'ONUDC pendant l'exercice biennal, les dépenses augmentant de 29 % pour le Fonds du Programme de lutte contre le crime et baissant de 13 % pour le Programme de lutte contre la drogue, la part des dépenses restant inchangée.

9. Les ressources provenant du budget ordinaire de l'ONU qui ont été allouées à l'ONUDC pour l'exercice biennal 2010-2011 ont légèrement augmenté (8 %) du fait que neuf postes supplémentaires ont été approuvés au titre du Mécanisme d'examen de la Convention des Nations Unies contre la corruption et en raison du taux de change, du taux d'occupation des postes et de divers autres changements. Ces chiffres sont récapitulés dans le tableau IV.1 ci-dessous.

Tableau IV.1
Recettes et dépenses par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice biennal</i>			
	<i>2008-2009</i>		<i>2010-2011</i>	
	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Fonds du Programme de lutte contre la drogue	355 648	321 522	286 507	278 334
Fonds du Programme de lutte contre le crime	151 273	133 613	237 159	171 812
Budget ordinaire	41 057	40 964	44 356	44 060
Total	547 978	496 099	568 021	494 206

10. Les états I, II et VII et les tableaux 1, 4 et 5 y afférents récapitulent les résultats consolidés des activités financées par le Fonds du Programme de lutte contre la drogue et le Fonds du Programme de lutte contre le crime, c'est-à-dire l'ensemble des activités de l'ONUDC qui ne sont pas financées par l'ONU, au moyen principalement du budget ordinaire.

11. Les ressources à des fins générales sont des fonds non réservés qui servent à financer les dépenses de la direction exécutive et de l'administration de l'ONUDC, ainsi que les dépenses de programme tant au siège (Vienne) que sur le terrain. Elles servent aussi à accorder des avances aux projets et aux autres opérations sur le terrain. Les recettes pour l'appui au programme proviennent du prélèvement de frais sur les activités financées par les contributions à des fins spéciales. Conformément aux dispositions de la résolution 50/14 de la Commission des stupéfiants et de la résolution 16/6 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, depuis 2008 l'ONUDC comptabilise séparément les ressources pour l'appui au programme, qui étaient auparavant classées parmi les recettes au titre des ressources à des fins générales. Les ressources à des fins spéciales sont des contributions volontaires versées exclusivement pour financer les activités de coopération technique et autres activités de fond de l'ONUDC au siège et sur le terrain.

12. Le montant total des recettes au titre des ressources à des fins générales a augmenté de 7 % (de 25,6 millions de dollars pour l'exercice 2008-2009 à 27,3 millions de dollars pour 2010-2011, voir tableau IV.2 ci-après) et tient compte d'une contribution ponctuelle de 7 millions de dollars reçues par le Fonds en 2010. Bien que ce financement supplémentaire ait permis pendant l'exercice de maintenir le niveau des ressources à des fins générales, le recul des contributions volontaires, amorcé en 2009, ne s'est pas inversé et le montant des contributions est toujours inférieur à celui de l'exercice 2006-2007. Il était prévu une réduction des ressources à des fins générales dans le budget pour 2010-2011; il a donc été proposé de réduire sensiblement la part des dépenses par rapport au niveau de 2009. Avec 20,9 millions de dollars, les dépenses de l'exercice biennal 2010-2011 sont en baisse de 23 % par rapport à celles de l'exercice 2008-2009, qui se montaient à 27,3 millions de dollars.

Tableau IV.2
Recettes et dépenses, par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

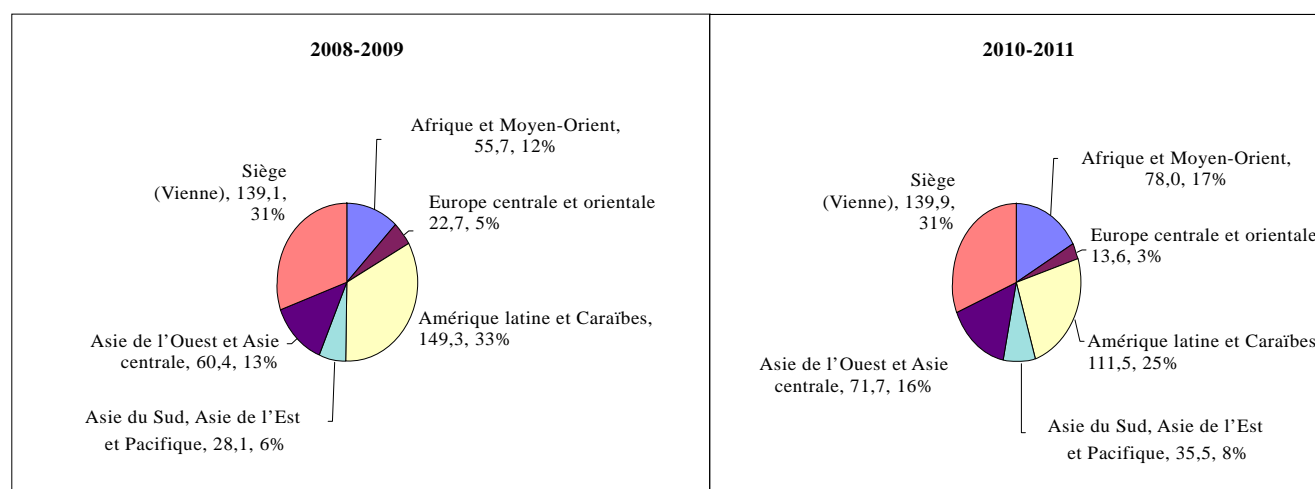
	<i>Exercice biennal</i>			
	<i>2008-2009</i>		<i>2010-2011</i>	
	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Ressources à des fins générales	25 567	27 287	27 269	20 943
Ressources pour l'appui au programme	41 626	26 343	41 016	30 799
Ressources à des fins spéciales	439 727	401 506	455 381	398 404
Total	506 920	455 135	523 666	450 146

13. Alors que le montant des ressources extrabudgétaires est resté stable, la part des dépenses a augmenté en Afrique et au Moyen-Orient, où des grands programmes sont en cours d'exécution comme suite à l'approbation et au lancement des programmes régionaux de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Est, l'Afrique de l'Ouest (y compris le Nigéria) et les États arabes, et au lancement de plusieurs nouveaux programmes nationaux en Afrique de l'Ouest. Les dépenses ont reculé dans leur ensemble en Amérique latine et dans les Caraïbes du fait que plusieurs activités ont été achevées comme prévu, et augmenté modérément en Asie de l'Ouest et en Asie centrale. L'évolution des dépenses de 2008-2009 à 2010-2011 est présentée dans la figure IV.II ci-dessous.

Figure IV.II

Dépenses de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, par région

(En milliers de dollars des États-Unis)



14. On trouvera dans le tableau IV.3 ci-après la ventilation des dépenses par grande catégorie pour les exercices 2008-2009 et 2010-2011. La croissance minimale des dépenses de personnel correspond à la réduction des services contractuels.

Tableau IV.3
**Dépenses de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime,
 par catégorie**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice biennal</i>	
	<i>2008-2009</i>	<i>2010-2011</i>
Traitements et autres dépenses de personnel	174 804	197 873
Voyages	23 818	23 473
Services contractuels	138 232	113 299
Dépenses de fonctionnement	31 110	35 190
Achats	37 486	32 494
Autres dépenses	49 685	47 817
Total	455 135	450 146

**Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international
 des drogues**

15. Les états III et IV et le tableau 2 récapitulent les résultats des activités du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. Les notes correspondantes expliquent les conventions comptables utilisées pour établir ces états et fournissent un complément d'information et d'éclaircissement sur les activités financières de l'exercice biennal 2010-2011. Les résultats financiers du Fonds du Programme de lutte contre la drogue sont récapitulés dans le tableau IV.4 ci-dessous.

Tableau IV.4
**Recettes et dépenses du Fonds du Programme des Nations Unies
 pour le contrôle international des drogues**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice biennal</i>			
	<i>2008-2009</i>		<i>2010-2011</i>	
	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Ressources à des fins générales	19 720	20 755	21 233	16 691
Ressources pour l'appui au programme	30 597	18 981	25 828	21 880
Ressources à des fins spéciales	305 331	281 787	239 446	239 763
Total	355 648	321 522	286 507	278 334

16. Les recettes au titre des ressources à des fins générales, composées de contributions volontaires, d'intérêts créditeurs et de recettes accessoires, ont augmenté de 1,5 million de dollars (8 %), passant de 19,7 millions en 2008-2009 à 21,2 millions en 2010-2011. Les contributions volontaires ont augmenté de

1,9 million de dollars (10 %), passant de 18,6 millions en 2008-2009 à 20,5 millions en 2010-2011; la contribution ponctuelle d'un donateur au fonds a permis de compenser le recul massif des contributions à des fins générales faites par plusieurs grands donateurs.

17. Les recettes perçues pour l'appui au programme ont fléchi de 16 % (4,8 millions de dollars), passant de 30,6 millions en 2008-2009 à 25,8 millions en 2010-2011, principalement du fait de la diminution des dépenses du Programme imputées sur les ressources à des fins spéciales, qui sont passées de 281,8 millions à 239,8 millions en 2010-2011, soit une baisse de 15 % correspondant à 42 millions de dollars.

18. Les ressources à des fins spéciales ont également baissé de 65,9 millions de dollars (22 %), passant de 305,3 millions en 2008-2009 à 239,4 millions en 2010-2011, le Fonds du Programme de lutte contre le crime jouant un plus grand rôle par rapport au Fonds du Programme de lutte contre la drogue dans l'exécution des programmes de l'ONUDC durant l'exercice biennal, comme il est indiqué au paragraphe 8.

Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

19. Les états V et VI et le tableau 3 des états financiers récapitulent les comptes du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Les notes correspondantes expliquent les conventions comptables utilisées pour établir ces états et fournissent un complément d'information et d'éclaircissement sur les activités financières de l'exercice biennal 2010-2011. Les résultats financiers du Fonds du Programme de lutte contre la drogue sont récapitulés dans le tableau IV.5 ci-dessous.

Tableau IV.5

Recettes et dépenses du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice biennal</i>			
	<i>2008-2009</i>		<i>2010-2011</i>	
	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Ressources à des fins générales	5 848	6 532	6 036	4 251
Ressources pour l'appui au programme	11 029	7 362	15 188	8 919
Ressources à des fins spéciales	134 396	119 719	215 935	158 641
Total	151 273	133 613	237 159	171 812

20. Les recettes au titre des ressources à des fins générales ont connu une légère hausse de 3 %, passant de 5,8 millions de dollars en 2008-2009 à 6 millions de dollars en 2010-2011, du fait des seules contributions volontaires. Les recettes perçues pour l'appui au programme ont augmenté de 4,1 millions de dollars (38 %), passant de 11 millions en 2008-2009 à 15,1 millions en 2010-2011, du fait de la hausse des dépenses financées par les ressources à des fins spéciales. Les dépenses au titre de l'appui au programme ont été maintenues à 8,9 millions de dollars

(soit une hausse de 21 % par rapport à 2008-2009), c'est-à-dire à un niveau moindre que les recettes enregistrées durant la même période.

21. Les recettes au titre des ressources à des fins spéciales ont progressé de 81,5 millions de dollars (61 %), passant de 134,4 millions en 2008-2009 à 215,9 millions en 2010-2011, tandis que les dépenses financées par les ressources à des fins spéciales ont augmenté de 38,9 millions de dollars (33 %), passant de 119,7 millions en 2008-2009 à 158,6 millions en 2010-2011.

Difficultés rencontrées et changements intervenus en 2010-2011 et après

22. En 2009, l'ONUDDC a dû faire face à une situation financière difficile, marquée par une chute brutale et inattendue des recettes au titre des ressources à des fins générales, exacerbée par la crise financière mondiale. Au cours de l'exercice 2008-2009, les contributions volontaires non réservées ont chuté de 17 %, en étant ramenées à 24,3 millions de dollars. Compte tenu de ces difficultés financières, le budget consolidé de l'ONUDDC pour 2010-2011 a été un budget d'austérité, comme le montre la baisse des dépenses imputées sur les ressources à des fins générales (6,3 millions de dollars de moins que les dépenses de l'exercice biennal 2008-2009).

23. Compte tenu de la situation économique mondiale, l'ONUDDC poursuit ses efforts pour limiter les dépenses financées par les ressources à des fins générales, comme en témoigne ses budgets et la réduction de ses dépenses. En outre, il a poursuivi en 2010-2011 l'application du principe de prudence dans la gestion des financements des dépenses d'appui au programme en maintenant le niveau des dépenses en dessous de celui des recettes (25 % en 2010-2011) afin de constituer des réserves de fonds.

24. La part relative des ressources à des fins spéciales par rapport à celle des ressources à des fins générales continue de créer des difficultés considérables pour les programmes et les services d'appui au programme de l'ONUDDC, qui sont financés par des ressources multilatérales de base (ressources à des fins générales et budget ordinaire) dont le montant est en recul. La plupart des contributions volontaires sont exclusivement réservées à des projets précis, ce qui laisse peu de marge pour mener des activités complexes visant à améliorer la programmation et la gestion.

Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)

25. Conformément à la résolution 60/283, par laquelle l'Assemblée générale a approuvé l'adoption des normes IPSAS pour la présentation des états financiers de l'Organisation, y compris de l'ONUDDC, et au dernier rapport d'activité du Secrétaire général consacré à l'adoption de ces normes par l'Organisation (A/66/379), l'ONUDDC a commencé ses préparatifs en vue de l'adoption des normes IPSAS et de l'établissement d'états financiers conformément à ces normes dès 2014.

26. Dans ce contexte, l'ONUDDC mène actuellement les activités suivantes : a) évaluation de l'impact des normes IPSAS sur les documents, processus et mécanismes comptables; b) formation du personnel et autres initiatives de gestion du changement; c) élaboration de données et établissement de soldes d'ouverture conformes aux normes IPSAS; d) participation active au Comité directeur pour les normes IPSAS à l'échelle du système.

27. Il convient de noter que l'adoption des normes IPSAS pourrait changer fondamentalement la portée, la présentation et le calendrier des états financiers du

Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, et qu'elle devrait favoriser la transparence et la comparaison croisée avec d'autres organisations internationales, gouvernements et entités du secteur public ayant déjà adopté ces normes.

Assurance maladie après la cessation de service

28. L'attention est appelée sur la note 7 des états financiers qui explique les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite des fonds du Programme de lutte contre la drogue et du Programme de lutte contre le crime.

29. Compte tenu des informations données dans la note 7 et d'une évaluation actuarielle récente, la valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2011 a été estimée à 21 909 417 dollars pour le Fonds du Programme de lutte contre la drogue et à 8 268 583 dollars pour le Fonds du Programme de lutte contre le crime, contre 10 392 000 dollars pour le premier et 4 084 000 dollars pour le deuxième au 31 décembre 2009. L'augmentation de 15 702 000 dollars s'explique principalement par une perte actuarielle de 9 millions de dollars qui résulte de la modification de l'hypothèse relative au taux d'actualisation (ramené de 6 % au 31 décembre 2009 à 4,5 % au 31 décembre 2011)

30. Pendant que l'ONUSC collabore activement avec le Siège de l'ONU pour élaborer une politique commune de l'Organisation pour le financement systématique de ces engagements ainsi que des modalités de financement de ceux accumulés au cours de ces dernières années (qui se montent au total à 42,2 millions de dollars en 2011, contre 24,7 millions de dollars en 2009), ces charges sont provisoirement imputées sur les réserves et soldes de fonds (voir la note 8 afférente aux états financiers). Le montant de 42,2 millions de dollars concernant l'assurance maladie après la cessation de service et les prestations dues à la cessation de service est financé comme suit : 7,3 millions (17 %) au moyen des réserves constituées, 25,3 millions (60 %) au moyen du solde des ressources à des fins générales, 8 millions (19 %) au moyen du solde des ressources pour l'appui au programme et 1,5 million (4 %) par des ressources à des fins spéciales.

Chapitre V

États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

État I

État consolidé des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

(En dollars des États-Unis)

	Informations supplémentaires	Ressources à des fins générales	Ressources à des fins spéciales	Appui au programme	Éliminations	Total	
						2010-2011	2008-2009
Recettes							
Contributions volontaires	Tableaux 2 et 3	26 355 102	457 985 916			484 341 018	460 380 219
Montants reçus au titre d'arrangements interorganisations	Tableaux 2 et 3		28 787 965			28 787 965	31 207 080
Recettes diverses ou accessoires							
Recettes au titre de l'appui au programme	Tableau 5			40 396 643	(40 396 643)		
Intérêts créditeurs		505 677	7 467 558	459 401		8 432 636	13 177 813
Recettes accessoires		408 201	1 535 792	160 136		2 104 129	2 155 259
Total des recettes		27 268 980	495 777 231	41 016 180	(40 396 643)	523 665 748	506 920 371
Dépenses							
Traitements et autres dépenses de personnel	Tableau 4	18 767 764	154 175 240	24 948 472	(18 271)	197 873 205	174 803 821
Voyages		542 114	22 250 930	688 883	(8 960)	23 472 967	23 817 722
Services contractuels		208 684	112 776 676	313 621		113 298 981	138 232 434
Dépenses de fonctionnement		1 130 567	31 095 260	2 966 432	(2 604)	35 189 655	31 109 755
Achats		252 488	30 752 094	1 490 789	(1 052)	32 494 319	37 486 133
Dépenses diverses		41 139	45 719 628	390 894		46 151 661	48 459 607
Dépenses d'appui au programme : partenaires d'exécution	Tableau 5		1 683 580		(18 200)	1 665 380	1 225 828
Total des dépenses directes		20 942 756	398 453 408	30 799 091	(49 087)	450 146 168	455 135 300
Dépenses d'appui au programme : ONUDC	Tableau 5		40 396 643		(40 396 643)		
Total des dépenses		20 942 756	438 850 051	30 799 091	(40 445 730)	450 146 168	455 135 300
Excédent (déficit)		6 326 224	56 927 180	10 217 089	49 087	73 519 580	51 785 071

	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Éliminations</i>	<i>Total</i>	
						<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>
Ajustements sur exercices antérieurs	Note 4	(161 480)	(8 211 066)		272 451	(8 100 095)	(2 260 530)
Variation nette des provisions et réserves			(803 731)			(803 731)	2 216 089
Excédent (déficit) net		6 164 744	47 912 383	10 217 089	321 538	64 615 754	51 740 630
(Prélèvements) virements sur d'autres fonds	Tableaux 2 et 3	952 473	3 150 958	(2 606 332)		1 497 099	
Remboursements aux donateurs			(3 903 326)		10 640	(3 892 686)	(1 603 226)
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	Note 8	(10 205 060)	(598 362)	(5 013 964)		(15 817 386)	(4 587 962)
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice		16 904 019	267 277 124	15 482 896	(332 178)	299 331 861	253 782 419
Réserves et solde des fonds en fin d'exercice		13 816 176	313 838 777	18 079 689		345 734 642	299 331 861

Les notes explicatives et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

État II

État consolidé de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2011

(En dollars des États-Unis)

	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Éliminations</i>	<i>Total</i>	
						<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>
Actif							
Encaisse et dépôts à terme		8 530 665	34 615 657	6 218 928		49 365 250	29 568 457
Part dans la trésorerie commune hors Siège	Note 6	29 236 499	254 932 864	14 272 561		298 441 924	245 823 540
Débiteurs							
Contributions volontaires à recevoir	Tableaux 2 et 3	1 414 733	133 299 211			134 713 944	128 320 263
Soldes débiteurs interfonds			174 439 397	11 642 068		186 081 465	102 019 387
Avances versées aux partenaires d'exécution	Note 5		11 639 681			11 639 681	10 913 322
Débiteurs divers		219 269	1 366 127	212 866		1 798 262	1 790 145
Autres éléments d'actif	Note 2	98 411	363 672	582 276		1 044 359	2 537 449
Total de l'actif		39 499 577	610 656 609	32 928 699		683 084 885	520 972 562
Passif							
Engagements non réglés (exercice considéré)		542 539	14 709 363	390 434		15 642 336	14 137 890
Engagements non réglés (exercices à venir)	Note 2			413 000		413 000	2 050 670
Créditeurs							
Soldes créditeurs interfonds			183 131 606	1 509 816		184 641 422	104 747 703
Avances à verser aux partenaires d'exécution	Note 5		1 391 375			1 391 375	1 318 558
Créditeurs divers		1 874 770	1 851 417	151 224		3 877 411	1 409 368
Recettes comptabilisées d'avance	Tableaux 2 et 3		87 854 289			87 854 289	72 812 285
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Note 7	23 266 092	6 582 000	12 384 536		42 232 628	24 670 176
Total du passif		25 683 401	295 520 050	14 849 010		336 052 461	221 146 651
Réserves et soldes des fonds							
Réserves pour l'ouverture de crédits	Tableau 5		1 297 782			1 297 782	494 050

<i>Informations supplémentaires</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Éliminations</i>	<i>Total</i>	
					<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>
Soldes des fonds	13 816 176	313 838 777	18 079 689		345 734 642	299 331 861
Total des réserves et des soldes des fonds	13 816 176	315 136 559	18 079 689		347 032 424	299 825 911
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds	39 499 577	610 656 609	32 928 699		683 084 885	520 972 562

Les notes explicatives et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

État III

Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues : recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

(En dollars des États-Unis)

	Informations supplémentaires	Ressources à des fins générales	Ressources à des fins spéciales	Appui au programme	Éliminations	Total	
						2010-2011	2008-2009
Recettes							
Contributions volontaires	Tableau 2	20 482 119	240 392 282			260 874 401	323 994 606
Montants reçus au titre d'arrangements interorganisations	Tableau 2		20 649 852			20 649 852	23 044 919
Recettes diverses ou accessoires							
Recettes au titre de l'appui au programme	Tableau 5			25 438 573	(25 438 573)		
Intérêts créditeurs		431 102	3 773 013	292 831		4 496 946	7 714 762
Recettes accessoires ^a		319 602	69 252	96 899		485 753	893 471
Total des recettes		21 232 823	264 884 399	25 828 303	(25 438 573)	286 506 952	355 647 757
Dépenses							
Traitements et autres dépenses de personnel	Tableau 4	14 576 890	87 729 662	17 941 666		120 248 218	111 934 204
Voyages		526 868	12 144 442	483 975		13 155 285	16 099 762
Services contractuels		207 475	83 800 359	115 395		84 123 229	122 500 958
Dépenses de fonctionnement ^b		1 086 455	16 559 870	1 836 373		19 482 698	24 130 515
Achats		252 488	18 773 373	1 334 179		20 360 040	25 619 463
Dépenses diverses		41 139	20 035 339	168 294		20 244 772	20 215 622
Dépenses d'appui au programme : partenaires d'exécution	Tableau 5		720 012			720 012	1 021 416
Total des dépenses directes		16 691 315	239 763 057	21 879 882		278 334 254	321 521 939
Dépenses d'appui au programme : ONUDC	Tableau 5		25 438 573		(25 438 573)		
Total des dépenses		16 691 315	265 201 630	21 879 882	(25 438 573)	278 334 254	321 521 939
Excédent (déficit)		4 541 508	(317 231)	3 948 421		8 172 698	34 125 818
Ajustements sur exercices antérieurs	Note 4	(16 073)	(6 000 511)			(6 016 584)	(2 082 575)
Variation nette des provisions et des réserves			379 492			379 492	1 266 335
Excédent (déficit) net		4 525 435	(5 938 250)	3 948 421		2 535 606	33 309 578

	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Éliminations</i>	<i>Total</i>	
						<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>
(Prélèvements) virements sur d'autres fonds ^c	Tableau 2	(230 576)	(3 230 615)	(2 367 393)		(5 828 584)	494 986
Remboursements aux donateurs			(1 845 837)			(1 845 837)	(781 796)
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	Note 8	(8 133 522)		(3 827 488)		(11 961 010)	(515 080)
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice		14 639 780	153 187 490	11 397 010		179 224 280	146 716 591
Réserves et solde des fonds en fin d'exercice		10 801 117	142 172 788	9 150 550		162 124 455	179 224 279

^a Dont 345 149 dollars d'économies provenant de l'annulation d'engagements relatifs à des exercices antérieurs.

^b Y compris une perte de change de 6 233 105 dollars.

^c Dont un virement de 775 612 dollars, correspondant aux intérêts créditeurs, entre les ressources à des fins spéciales et les ressources à des fins générales et un virement de 546 188 dollars, correspondant à des pertes de change, entre les ressources à des fins spéciales et les ressources à des fins générales.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État IV

Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues : actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2011

(En dollars des États-Unis)

	Informations supplémentaires	Ressources à des fins générales	Ressources à des fins spéciales	Appui au programme	Éliminations	Total	
						2010-2011	2008-2009
Actif							
Encaisse et dépôts à terme ^a		8 530 665	34 074 769	6 218 928		48 824 362	29 303 766
Part dans la trésorerie commune des bureaux hors Siège ^b	Note 6	19 520 987	77 974 360	14 230 967		111 726 314	126 830 502
Débiteurs							
Contributions volontaires à recevoir	Tableau 2	1 407 692	67 014 956			68 422 648	78 791 209
Soldes débiteurs interfonds			40 731 472			40 731 472	17 346 713
Avances à verser aux partenaires d'exécution	Note 5		7 930 501			7 930 501	9 772 165
Débiteurs divers		166 786	1 151 540	141 080		1 459 406	1 431 367
Autres éléments d'actif ^c	Note 2	84 194	196 403	430 776		711 373	1 702 182
Total de l'actif		29 710 324	229 074 001	21 021 751		279 806 076	265 177 904
Passif							
Engagements non réglés (exercice considéré)		397 541	3 850 929	269 964		4 518 434	5 441 163
Engagements non réglés (exercices à venir)	Note 2			309 750		309 750	1 412 511
Créditeurs							
Soldes créditeurs interfonds			37 091 647	1 509 816		38 601 463	21 604 032
Avances à verser aux partenaires d'exécution	Note 5		1 391 375			1 391 375	1 318 558
Créditeurs divers		1 774 770	709 922			2 484 692	42 236
Recettes comptabilisées d'avance	Tableau 2		40 406 824			40 406 824	38 851 958
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite ^d	Note 7	16 736 896	3 370 565	9 781 671		29 889 132	16 823 724
Total du passif		18 909 207	86 821 262	11 871 201		117 601 670	85 494 182
Réserves et soldes des fonds							
Réserves pour l'ouverture de crédits	Tableau 5		79 951			79 951	459 443

	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Éliminations</i>	<i>Total</i>	
						<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>
Soldes des fonds		10 801 117	142 172 788	9 150 550		162 124 455	179 224 279
Total des réserves et des soldes des fonds		10 801 117	142 252 739	9 150 550		162 204 406	179 683 722
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds		29 710 324	229 074 001	21 021 751		279 806 076	265 177 904

^a Correspond aux montants suivants : 2 004 324 dollars dans des comptes bancaires portant intérêts tenus par le siège de l'ONU, 46 498 111 dollars dans des comptes portant intérêts tenus par les bureaux décentralisés de l'ONU, 25 279 dollars dans un compte d'avances temporaires tenu par la CESAP, 56 647 dollars dans les comptes d'avances temporaires et les fonds de caisse des bureaux décentralisés de l'ONU et 240 000 dollars en transit.

^b Part du Fonds du Programme de lutte contre la drogue dans les trésoreries communes hors Siège. La part dans la trésorerie commune en dollars des États-Unis se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 7 789 693 dollars; placements à court terme : 19 575 727 dollars (valeur de réalisation : 19 612 849 dollars); placements à long terme : 41 006 194 dollars (valeur de réalisation : 41 075 661 dollars); intérêts courus à recevoir : 167 567 dollars. La part dans la trésorerie commune en euros se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 20 712 313 dollars (16 031 330 euros); placements à court terme : 5 082 701 dollars (3 934 010 euros); placements à long terme : 17 107 856 dollars (13 241 480 euros); intérêts courus à recevoir : 284 262 dollars (220 019 dollars).

^c Comprend un montant de 309 750 dollars comptabilisé d'avance au titre d'engagements sur des exercices à venir et un montant de 401 623 dollars au titre d'avances sur l'indemnité pour frais d'études.

^d Correspond aux engagements, au 31 décembre 2011, au titre des prestations dues à la cessation de service, soit 7 979 714 dollars, dont 5 185 966 dollars au titre des prestations liées au rapatriement, et à ceux au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, soit 21 909 417 dollars.

Les notes explicatives et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

État V
Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale :
recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds
de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

(En dollars des États-Unis)

	Informations supplémentaires	Ressources à des fins générales	Ressources à des fins spéciales	Appui au programme	Éliminations	Total	
						2010-2011	2008-2009
Recettes							
Contributions volontaires	Tableau 3	5 872 983	217 593 634			223 466 617	136 385 613
Montants reçus au titre d'arrangements interorganisations	Tableau 3		8 138 113			8 138 113	8 162 161
Recettes diverses ou accessoires							
Recettes au titre de l'appui au programme	Tableau 5			14 958 070	(14 958 070)		
Intérêts créditeurs		74 575	3 694 545	166 570		3 935 690	5 463 051
Recettes accessoires ^a		88 599	1 466 540	63 237		1 618 376	1 261 788
Total des recettes		6 036 157	230 892 832	15 187 877	(14 958 070)	237 158 796	151 272 614
Dépenses							
Traitements et autres dépenses de personnel ^b	Tableau 4	4 190 874	66 445 578	7 006 806	(18 271)	77 624 987	62 869 617
Voyages ^b		15 246	10 106 488	204 908	(8 960)	10 317 682	7 717 960
Services contractuels		1 209	28 976 317	198 226		29 175 752	15 731 476
Dépenses de fonctionnement ^{b, c}		44 112	14 535 390	1 130 059	(2 604)	15 706 957	6 979 240
Achats ^b			11 978 721	156 610	(1 052)	12 134 279	11 866 670
Dépenses diverses ^b			25 684 289	222 600		25 906 889	28 243 986
Dépenses d'appui au programme : partenaires d'exécution ^b	Tableau 5		963 568		(18 200)	945 368	204 412
Total des dépenses directes		4 251 441	158 690 351	8 919 209	(49 087)	171 811 914	133 613 361
Dépenses d'appui au programme : ONUDC	Tableau 5		14 958 070		(14 958 070)		
Total des dépenses		4 251 441	173 648 421	8 919 209	(15 007 157)	171 811 914	133 613 361
Excédent (déficit)		1 784 716	57 244 411	6 268 668	49 087	65 346 882	17 659 253
Ajustements sur exercices antérieurs	Note 4	(145 407)	(2 210 555)		272 451	(2 083 511)	(177 955)
Variation nette des provisions et réserves			(1 183 223)			(1 183 223)	949 754

	Informations supplémentaires	Ressources à des fins générales	Ressources à des fins spéciales	Appui au programme	Éliminations	Total	
						2010-2011	2008-2009
Excédent (déficit) net		1 639 309	53 850 633	6 268 668	321 538	62 080 148	18 431 052
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds ^d	Tableau 3	1 183 049	6 381 573	(238 939)		7 325 683	(494 986)
Remboursements aux donateurs			(2 057 489)		10 640	(2 046 849)	(821 430)
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	Note 8	(2 071 538)	(598 362)	(1 186 476)		(3 856 376)	(4 072 882)
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice		2 264 239	114 089 634	4 085 886	(332 178)	120 107 581	107 065 827
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice		3 015 059	171 665 989	8 929 139		183 610 187	120 107 581

^a Dont 709 334 dollars au titre de la réduction ou de l'annulation d'engagements relatifs à des exercices antérieurs et 813 990 dollars pour services fournis.

^b Le montant figurant dans la colonne « Éliminations » correspond aux opérations entre les Fonds du programme de lutte contre le crime (ONUSC) et le compte subsidiaire du Fonds pour l'UNICRI.

^c Y compris une perte de change de 4 500 883 dollars.

^d Dont un virement de 2 062 234 dollars, correspondant aux intérêts créditeurs, entre les ressources à des fins spéciales et les ressources à des fins générales et un virement de 536 187 dollars, correspondant à des pertes de change, entre les ressources à des fins spéciales et les ressources à des fins générales.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État VI

Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale : actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2011

(En dollars des États-Unis)

	Informations supplémentaires	Ressources à des fins générales	Ressources à des fins spéciales	Appui au programme	Éliminations	Total	
						2010-2011	2008-2009
Actif							
Encaisse et dépôts à terme ^a			540 888			540 888	264 690
Part dans la trésorerie commune hors Siège ^b	Note 6	9 715 512	176 958 504	41 594		186 715 610	118 993 038
Débiteurs							
Contributions volontaires à recevoir	Tableau 3	7 041	66 284 255			66 291 296	49 529 053
Soldes débiteurs interfonds ^c			133 707 925	11 642 068		145 349 993	84 672 675
Avances à verser aux partenaires d'exécution	Note 5		3 709 180			3 709 180	1 141 157
Débiteurs divers		52 483	214 587	71 786		338 856	358 778
Autres éléments d'actif ^d	Note 2	14 217	167 269	151 500		332 986	835 266
Total de l'actif		9 789 253	381 582 608	11 906 948		403 278 809	255 794 658
Passif							
Engagements non réglés (exercice considéré)		144 998	10 858 434	120 470		11 123 902	8 696 727
Engagements non réglés (exercices à venir)	Note 2			103 250		103 250	638 159
Créditeurs							
Soldes créditeurs interfonds			146 039 959			146 039 959	83 143 671
Avances à verser aux partenaires d'exécution							
Créditeurs divers		100 000	1 141 495	151 224		1 392 719	1 367 132
Recettes comptabilisées d'avance	Tableau 3		47 447 465			47 447 465	33 960 327
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite ^e	Note 7	6 529 196	3 211 435	2 602 865		12 343 496	7 846 452
Total du passif		6 774 194	208 698 788	2 977 809		218 450 791	135 652 468
Réserves et soldes des fonds							
Réserves pour l'ouverture de crédits			1 217 831			1 217 831	34 607

<i>Informations supplémentaires</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Éliminations</i>	<i>Total</i>	
					<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>
Soldes des fonds	3 015 059	171 665 989	8 929 139		183 610 187	120 107 581
Total des réserves et des soldes des fonds	3 015 059	172 883 820	8 929 139		184 828 018	120 142 189
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds	9 789 253	381 582 608	11 906 948		403 278 809	255 794 658

^a Comprend 459 278 dollars, portant intérêts, dans le compte à vue ONUV-UNICRI, 52 710 dollars, portant intérêts, dans le compte en banque local en euros de l'UNICRI, 26 900 dollars, portant intérêts, dans le compte en banque local en dollars de l'UNICRI et 2 000 dollars dans les comptes de petite caisse des bureaux décentralisés de l'ONUDC.

^b Part du Fonds du Programme de lutte contre la drogue dans les trésoreries communes hors Siège. La part dans la trésorerie commune en dollars des États-Unis se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 12 934 079 dollars; placements à court terme : 32 503 718 dollars (valeur de réalisation : 32 565 356 dollars); placements à long terme : 68 087 065 dollars (valeur de réalisation : 68 202 408 dollars); intérêts courus à recevoir : 278 229 dollars. La part dans la trésorerie commune en euros se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 34 968 447 dollars (27 065 578 euros); placements à court terme : 8 581 087 dollars (6 641 761 euros); placements à long terme : 28 883 067 dollars (22 355 494 euros); intérêts courus à recevoir : 479 918 dollars (371 457 euros).

^c Le montant figurant dans la colonne « Éliminations » correspond aux opérations entre les Fonds du Programme de lutte contre le crime (ONUDC) et le compte subsidiaire du Fonds pour l'UNICRI.

^d Comprend un montant de 103 250 dollars comptabilisé d'avance au titre d'engagements sur des exercices à venir et un montant de 229 736 dollars au titre d'avances sur l'indemnité pour frais d'études.

^e Correspond aux engagements, au 31 décembre 2011, au titre des prestations dues à la cessation de service, soit 4 074 913 dollars, dont 2 151 977 dollars au titre des prestations liées au rapatriement, et à ceux au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, soit 8 268 583 dollars.

Les notes explicatives et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

État VII

État consolidé des flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

(En dollars des États-Unis)

	<i>Programme de lutte contre la drogue</i>			<i>Programme de lutte contre le crime</i>			<i>Total</i>			<i>Total 2010-2011</i>
	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement										
Excédent (déficit)	4 541 508	(317 231)	3 948 421	1 784 716	57 244 411	6 268 668	6 326 224	56 927 180	10 217 089	73 470 493
(Augmentation) diminution des contributions volontaires à recevoir	(1 190 424)	11 558 985		7 394	(16 769 637)		(1 183 030)	(5 210 652)	–	(6 393 682)
(Augmentation) diminution des soldes débiteurs interfonds	7 961 077	(31 345 836)			(54 488 838)	(6 188 480)	7 961 077	(85 834 674)	(6 188 480)	(84 062 077)
(Augmentation) diminution des avances versées aux partenaires d'exécution		1 841 664			(2 235 846)		–	(394 182)	–	(394 182)
(Augmentation) diminution des débiteurs divers	(39 550)	(34 176)	45 688	(52 483)	113 499	(41 093)	(92 033)	79 323	4 595	(8 115)
(Augmentation) diminution des autres éléments d'actif	(22 415)	1 387 790	(374 566)	68 688	585 092	(151 500)	46 273	1 972 882	(526 066)	1 493 089
Augmentation (diminution) des engagements non réglés – exercice considéré	(133 312)	(727 454)	(61 960)	2 698	2 381 572	42 903	(130 614)	1 654 118	(19 057)	1 504 447
Augmentation (diminution) des engagements non réglés – exercices à venir		(1 412 511)	309 750		(638 159)	103 250	–	(2 050 670)	413 000	(1 637 670)
Augmentation (diminution) des soldes créditeurs interfonds		37 091 647	(20 094 217)		62 896 288		–	99 987 935	(20 094 217)	79 893 718
Augmentation (diminution) des avances à verser aux partenaires d'exécution		72 817					–	72 817	–	72 817

	<i>Programme de lutte contre la drogue</i>			<i>Programme de lutte contre le crime</i>			<i>Total</i>			<i>Total 2010-2011</i>
	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	
Augmentation (diminution) des créiteurs divers	1 760 201	682 255		100 000	(156 622)	82 209	1 860 201	525 633	82 209	2 468 043
Augmentation (diminution) des recettes comptabilisées d'avance	(50 000)	1 604 866			13 487 138		(50 000)	15 092 004	–	15 042 004
Augmentation (diminution) des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	8 188 161	822 788	4 054 459	2 161 944	1 036 824	1 298 278	10 350 105	1 859 612	5 352 737	17 562 454
Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement	21 015 246	21 225 604	(12 172 425)	4 072 957	63 455 722	1 414 235	25 088 203	84 681 326	(10 758 190)	99 011 339
Flux de trésorerie provenant des activités de placement										
(Augmentation) diminution de la part dans la trésorerie commune hors Siège	(6 997 841)	4 801 127	17 300 901	(3 039 060)	(64 694 692)	11 180	(10 036 901)	(59 893 565)	17 312 081	(52 618 385)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement	(6 997 841)	4 801 127	17 300 901	(3 039 060)	(64 694 692)	11 180	(10 036 901)	(59 893 565)	17 312 081	(52 618 385)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement										
Variation nette des provisions		379 492			(1 183 223)			(803 731)		(803 731)
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds	(230 576)	(3 230 615)	(2 367 393)	1 183 049	6 381 573	(238 939)	952 473	3 150 958	(2 606 332)	1 497 099
Remboursements aux donateurs		(1 845 837)			(2 057 489)			(3 903 326)		(3 903 326)
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	(8 149 595)	(6 000 511)	(3 827 488)	(2 216 946)	(2 808 917)	(1 186 476)	(10 366 541)	(8 809 428)	(5 013 964)	(24 189 933)

	<i>Programme de lutte contre la drogue</i>			<i>Programme de lutte contre le crime</i>			<i>Total</i>			<i>Total 2010-2011</i>
	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	
Variation des réserves pour l'ouverture de crédits		(379 492)			1 183 224			803 732		803 732
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(8 380 171)	(11 076 963)	(6 194 881)	(1 033 897)	1 515 168	(1 425 415)	(9 414 068)	(9 561 795)	(7 620 296)	(26 596 159)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	5 637 234	14 949 768	(1 066 405)		276 198		5 637 234	15 225 966	(1 066 405)	19 796 795
Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice	2 893 431	19 125 001	7 285 333		264 690		2 893 431	19 389 691	7 285 333	29 568 455
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	8 530 665	34 074 769	6 218 928		540 888		8 530 665	34 615 657	6 218 928	49 365 250

Les notes explicatives et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

Tableau 1

Récapitulatif consolidé et ancienneté des contributions annoncées et des contributions versées au 31 décembre 2011

(En dollars des États-Unis)

Donateur	Recettes provenant des annonces de contribution pour 2010-2011				Contributions annoncées pour des années ultérieures	Ajustements	Sommes encaissées	Réévaluation : (pertes) gains	Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2011
	Contributions annoncées mais non acquittées au 1 ^{er} janvier 2010	Ressources à des fins générales	Ressources à des fins spéciales	Total					
	(a)	(b)	(c)	(d) = (b+c)	(e)	(f)	(g)	(h)	(i) = (a+d+e+f-g+h)
A. Contributions volontaires des États Membres									
Programme de lutte contre la drogue	43 694 136	20 478 778	127 534 969	148 013 746	16 396 523	(18 464 514)	154 814 454	(451 797)	34 373 638
Programme de lutte contre le crime	38 002 244	5 344 267	150 492 305	155 836 573	18 227 715	(18 748 697)	145 766 997	330 763	47 881 601
Total A	81 696 380	25 823 045	278 027 274	303 850 319	34 624 238	(37 213 210)	300 581 451	(121 034)	82 255 240
B. Contributions volontaires des États Membres au titre de la participation aux coûts									
Programme de lutte contre la drogue	16 013 037	–	89 905 072	89 905 072	1 721 862	(9 236 652)	94 863 923	(27 297)	3 512 101
Programme de lutte contre le crime	3 271 037	20 000	5 656 741	5 676 741	4 558 759	(2 115 097)	5 697 254	32 347	5 726 533
Total B	19 284 074	20 000	95 561 813	95 581 813	6 280 621	(11 351 749)	100 561 176	5 050	9 238 634
C. Contributions volontaires provenant d'autres organisations gouvernementales									
Programme de lutte contre la drogue	6 954 367	–	21 097 184	21 097 184	10 109 664	(1 224 872)	20 920 799	(995)	16 014 550
Programme de lutte contre le crime	577 055	507 099	44 331 700	44 838 799	16 381 876	258 179	58 453 511	615 929	4 218 327
Total C	7 531 422	507 099	65 428 884	65 935 983	26 491 540	(966 693)	79 374 310	614 934	20 232 877
D. Contributions volontaires provenant d'autres donateurs									
Programme de lutte contre la drogue	1 690 142	3 341	1 855 058	1 858 399	437 615	(690 446)	1 431 361	(13 219)	1 851 131
Programme de lutte contre le crime	1 359 168	1 616	4 963 709	4 965 325	7 088 460	(1 224 099)	5 559 457	(88 920)	6 540 478
Total D	3 049 310	4 958	6 818 767	6 823 724	7 526 076	(1 914 545)	6 990 818	(102 139)	8 391 608

<i>Donateur</i>	<i>Recettes provenant des annonces de contribution pour 2010-2011</i>				<i>Contributions annoncées pour des années ultérieures</i>	<i>Ajustements</i>	<i>Sommes encaissées</i>	<i>Réévaluation : (pertes) gains</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2011</i>	<i>(i) = (a+d+e+f-g+h)</i>
	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2010</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Total</i>						
	<i>(a)</i>	<i>(b)</i>	<i>(c)</i>	<i>(d) = (b+c)</i>	<i>(e)</i>	<i>(f)</i>	<i>(g)</i>	<i>(h)</i>		
E. Contributions volontaires des États Membres au Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes										
Programme de lutte contre la drogue	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Programme de lutte contre le crime	-	-	11 685 771	11 685 771	-	150 602	11 836 373	-	-	-
Total E	-	-	11 685 771	11 685 771	-	150 602	11 836 373	-	-	-
F. Contributions volontaires des États Membres au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants										
Programme de lutte contre la drogue	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Programme de lutte contre le crime	-	-	463 408	463 408	-	-	463 408	-	-	-
Total F	-	-	463 408	463 408	-	-	463 408	-	-	-
Total des contributions volontaires										
Programme de lutte contre la drogue	68 351 682	20 482 119	240 392 282	260 874 401	28 665 665	(29 616 485)	272 030 536	(493 307)	55 751 420	
Programme de lutte contre le crime	43 209 504	5 872 983	217 593 634	223 466 618	46 256 810	(21 679 111)	227 777 001	890 119	64 366 939	
Total A + B + C + D + E + F	111 561 186	26 355 102	457 985 916	484 341 018	74 922 474	(51 295 595)	499 807 536	396 812	120 118 359	
G. Montants reçus au titre d'arrangements interorganisations										
Programme de lutte contre la drogue	10 439 527	-	20 649 852	20 649 852	11 741 159	(16 617 378)	13 398 191	(143 741)	12 671 228	
Programme de lutte contre le crime	6 319 549	-	8 138 113	8 138 113	1 190 655	(6 916 284)	6 807 240	(437)	1 924 357	
Total G	16 759 076	-	28 787 965	28 787 965	12 931 814	(23 533 662)	20 205 430	(144 177)	14 595 585	

<i>Donateur</i>	<i>Recettes provenant des annonces de contribution pour 2010-2011</i>				<i>Contributions annoncées pour des années ultérieures</i>	<i>Ajustements</i>	<i>Sommes encaissées</i>	<i>Réévaluation : (pertes) gains</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2011</i>
	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2010</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Total</i>					
	<i>(a)</i>	<i>(b)</i>	<i>(c)</i>	<i>(d) = (b+c)</i>	<i>(e)</i>	<i>(f)</i>	<i>(g)</i>	<i>(h)</i>	<i>(i) = (a+d+e+f-g+h)</i>
Total général									
Programme de lutte contre la drogue	78 791 209	20 482 119	261 042 134	281 524 253	40 406 824	(46 233 862)	285 428 726	(637 048)	68 422 648
Programme de lutte contre le crime	49 529 053	5 872 983	225 731 747	231 604 731	47 447 465	(28 595 395)	234 584 240	889 683	66 291 296
Total A + B + C + D + E + F + G	128 320 263	26 355 102	486 773 881	513 128 983	87 854 288	(74 829 257)	520 012 966	252 634	134 713 944

<i>Ancienneté des contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2011</i>	<i>Entre 0 et 6 mois</i>	<i>Entre 7 et 12 mois</i>	<i>Entre 13 et 24 mois</i>	<i>Plus de 24 mois</i>	<i>Total</i>
A. Contributions volontaires des États Membres					
Programme de lutte contre la drogue	24 549 902	2 299 951	5 049 926	2 473 859	34 373 638
Programme de lutte contre le crime	17 455 427	14 210 235	6 559 115	9 654 825	47 879 601
B. Contributions volontaires des États Membres au titre de la participation aux coûts					
Programme de lutte contre la drogue	1 112 906	629 653	266 704	1 502 838	3 512 101
Programme de lutte contre le crime	3 392 706	741 319	1 594 509	–	5 728 533
C. Contributions volontaires provenant d'autres organisations gouvernementales					
Programme de lutte contre la drogue	12 235 345	2 515 776	1 000 000	263 429	16 014 550
Programme de lutte contre le crime	1 291 990	908 174	2 018 163	–	4 218 327
D. Contributions volontaires provenant d'autres donateurs					
Programme de lutte contre la drogue	437 615	413 819	–	999 696	1 851 131
Programme de lutte contre le crime	4 096 899	1 824 650	90 439	528 489	6 540 478
E. Contributions volontaires des États Membres au Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes					
Programme de lutte contre la drogue	–	–	–	–	–
Programme de lutte contre le crime	–	–	–	–	–
F. Contributions volontaires des États Membres au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants					
Programme de lutte contre la drogue	–	–	–	–	–
Programme de lutte contre le crime	–	–	–	–	–
Total des contributions volontaires					
Programme de lutte contre la drogue	38 335 768	5 859 199	6 316 630	5 239 822	55 751 420
Programme de lutte contre le crime	26 237 021	17 684 377	10 262 226	10 183 315	64 366 939
Total A + B + C + D + E + F	64 572 789	23 543 576	16 578 857	15 423 137	120 118 359
G. Montants reçus au titre d'arrangements interorganisations					
Programme de lutte contre la drogue	11 760 059	80 488	53 437	777 244	12 671 228
Programme de lutte contre le crime	11 358	–	1 493 773	419 226	1 924 357
Total général					
Programme de lutte contre la drogue	50 095 827	5 939 687	6 370 068	6 017 066	68 422 648
Programme de lutte contre le crime	26 248 379	17 684 377	11 755 999	10 602 541	66 291 296
Total A + B + C + D + E + F + G	76 344 206	23 624 064	18 126 067	16 619 607	134 713 944

Tableau 2

Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues : état des contributions annoncées et des contributions versées au 31 décembre 2011

(En dollars des États-Unis)

Donateur	Contributions annoncées mais non acquittées au 1 ^{er} janvier 2010 (a)	Recettes provenant des annonces de contribution pour 2010-2011			Contributions annoncées pour des années ultérieures (c)	Ajustements (d)	Sommes encaissées (e)	Réévaluation : (pertes) gains (f)	Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2011 (g) = (a+b+c+d+e+f)
		Ressources à des fins générales	Ressources à des fins spéciales	Total 2010-2011 (b)					
A. Contributions volontaires des États Membres									
Afrique du Sud	3 333	–	365 259	365 259	–	–	366 128	585	3 049
Algérie	10 000	–	–	–	–	(10 000) ^a	–	–	–
Allemagne	2 135 642	2 296 471	8 537 384	10 833 856	3 845 192	(2 129 496) ^{c, d}	10 454 908	(144 884)	4 085 401
Arabie saoudite	–	100 000	–	100 000	–	(50 000) ^b	50 000	–	–
Australie	2 629 284	449 640	3 228 902	3 678 542	1 655 152	–	5 450 380	376 719	2 889 317
Autriche	–	141 253	652 673	793 926	27 360	–	764 361	(31 085)	25 840
Bangladesh	1 000	1 000	–	1 000	–	–	2 000	–	–
Belgique	137 085	74 932	409 553	484 485	86 811	(64 935) ^a	549 311	(10 016)	84 119
Brésil	–	–	123 494	123 494	–	–	123 494	–	–
Cambodge	–	–	9 000	9 000	–	–	9 000	–	–
Cameroun	–	2 257	–	2 257	–	–	2 257	–	–
Canada	12 179 279	–	18 062 299	18 062 299	158 494	(7 612 326) ^{b, c, d}	17 633 831	98 990	5 252 905
Chine/Hong Kong	–	227 925	250 000	477 925	–	–	477 905	(20)	–
Colombie	–	80 000	–	80 000	–	(80 000) ^c	–	–	–
Danemark	462 000	–	3 948 497	3 948 497	628 752	(100 000) ^b	4 190 684	(53 518)	695 048
Émirats arabes unis	–	10 000	4 106 734	4 116 734	–	–	2 903 014	(50)	1 213 670
Équateur	–	–	30 000	30 000	–	–	30 000	–	–
Espagne	–	76 000	1 121 365	1 197 365	–	–	616 780	(12 109)	568 475
Estonie	–	5 000	–	5 000	–	–	4 975	(25)	–
États-Unis d'Amérique	13 513 725	2 653 000	35 699 136	38 352 136	–	(41 000) ^a	45 930 166	806	5 895 501
Fédération de Russie	–	7 000 000	1 984 528	8 984 528	400 000	–	8 984 528	–	400 000
Finlande	288 600	1 610 501	3 205 179	4 815 680	1 897 205	–	5 374 308	375 407	2 002 584
France	36 075	678 607	4 388 190	5 066 797	57 061	(514 986) ^{c, d}	4 220 153	(39 135)	385 659
Inde	81 681	100 000	600 000	700 000	–	–	782 745	1 064	–
Irlande	–	–	167 840	167 840	–	–	163 041	(4 799)	–
Italie	1 101 900	–	1 951 148	1 951 148	432 381	(240 000) ^b	1 527 427	14 673	1 732 675
Japon	–	1 804 781	10 376 353	12 181 134	–	(1 400 000) ^c	10 781 134	–	–
Kazakhstan	25 000	49 975	300 000	349 975	–	–	347 184	(2 791)	25 000

Donateur	Contributions annoncées mais non acquittées au 1 ^{er} janvier 2010 (a)	Recettes provenant des annonces de contribution pour 2010-2011			Contributions annoncées pour des années ultérieures (c)	Ajustements (d)	Sommes encaissées (e)	Réévaluation : (pertes) gains (f)	Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2011 (g) = (a+b+c+d+e+f)
		Ressources à des fins générales	Ressources à des fins spéciales	Total 2010-2011 (b)					
Koweït	5 000	5 000	–	5 000	–	–	5 000	–	5 000
Laos	2 000	–	1 000	1 000	–	–	3 000	–	–
Libye	–	–	300 000	300 000	–	–	299 810	(190)	–
Liechtenstein	–	54 230	5 000	59 230	–	–	59 238	8	–
Luxembourg	800 900	275 798	1 231 000	1 506 798	560 000	–	1 711 615	(5 083)	1 151 000
Madagascar	1 000	1 000	–	1 000	–	–	1 000	–	1 000
Maroc	–	3 000	–	3 000	–	–	3 000	–	–
Mexique	–	–	300 000	300 000	–	–	300 000	–	–
Myanmar	–	–	10 000	10 000	–	–	10 238	238	–
Népal	–	–	20 000	20 000	–	–	20 000	–	–
Nigéria	123 550	–	–	–	–	(123 550) ^a	–	–	–
Norvège	1 438 475	726 485	4 788 910	5 515 395	1 511 081	(1 417 350) ^b	5 188 204	1 068	1 860 465
Nouvelle-Zélande	–	–	152 755	152 755	–	–	147 721	(5 034)	–
Pakistan	–	2 000	–	2 000	–	–	1 981	(19)	–
Panama	–	6 000	–	6 000	–	–	6 000	–	–
Pays-Bas	6 628 788	–	3 289 474	3 289 474	–	(3 289 474) ^b	5 594 747	(958 201)	75 840
Pologne	–	–	95 617	95 617	–	–	95 617	–	(0)
République de Corée	–	200 000	190 000	390 000	–	–	390 000	–	–
République tchèque	–	–	–	–	–	98 559 ^d	98 559	–	–
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	800 726	–	6 163 055	6 163 055	554 788	(43 493) ^a	5 813 759	7 271	1 668 588
Singapour	5 000	10 000	–	10 000	–	–	15 000	–	–
Slovénie	–	12 330	–	12 330	–	–	12 330	–	–
Suède	1 255 230	1 380 276	9 865 422	11 245 699	3 915 247	(1 412 873) ^b	11 272 552	(45 247)	3 685 504
Suisse	28 860	–	830 202	830 202	667 000	(33 591) ^b	809 050	(16 422)	667 000
Thaïlande	–	40 000	60 000	100 000	–	–	100 000	–	–
Tunisie	–	1 316	–	1 316	–	–	1 316	–	–
Turquie	–	400 000	700 000	1 100 000	–	–	1 100 000	–	–
Vietnam	–	–	15 000	15 000	–	–	15 000	–	–
Total A	43 694 134	20 478 778	127 534 969	148 013 746	16 396 523	(18 464 514)	154 814 454	(451 797)	34 373 638

Donateur	Contributions annoncées mais non acquittées au 1 ^{er} janvier 2010 (a)	Recettes provenant des annonces de contribution pour 2010-2011			Contributions annoncées pour des années ultérieures (c)	Ajustements (d)	Sommes encaissées (e)	Réévaluation : (pertes) gains (f)	Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2011 (g) = (a+b+c+d+e+f)
		Ressources à des fins générales	Ressources à des fins spéciales	Total 2010-2011 (b)					
B. Contributions volontaires des États Membres au titre de la participation aux coûts									
Bolivie (État plurinational de)	400 656	–	648 536	648 536	–	(220 562) ^a	831 811	3 181	–
Bésil	9 641 682	–	15 405 776	15 405 776	971 862	(4 862 802) ^{a, b}	20 026 395	149 059	1 279 182
Colombie	1 370 399	–	71 714 778	71 714 778	–	(220 638) ^a	71 914 817	(190 459)	759 263
Équateur	–	–	40 000	40 000	–	–	40 000	–	–
Mexique	–	–	615 000	615 000	–	–	615 000	–	–
Pérou	417 652	–	980 982	980 982	–	–	1 185 900	10 922	223 656
Qatar	4 182 650	–	500 000	500 000	750 000	(3 932 650) ^{a, b, c}	250 000	–	1 250 000
Total B	16 013 039	–	89 905 072	89 905 072	1 721 862	(9 236 652)	94 863 923	(27 297)	3 512 101
C. Contributions volontaires provenant d'autres organisations gouvernementales									
Banque interaméricaine de développement	1 185 161	–	–	–	–	–	966 416	–	218 746
Banque mondiale	595 816	–	299 041	299 041	–	(224 873) ^a	669 984	–	–
Commission européenne	–	–	6 902 587	6 902 587	–	–	6 902 587	–	–
Conseil OTAN-Russie	–	–	1 455 220	1 455 220	–	–	1 455 220	–	–
OIM	11 647	–	–	–	–	–	–	(1 219)	10 428
OPEP	2 000 000	–	4 500 000	4 500 000	1 500 000	(1 000 000) ^b	3 000 000	–	4 000 000
Organisation des États américains	–	–	50 000	50 000	–	–	50 229	229	–
USAID	3 161 744	–	7 890 336	7 890 336	8 609 664	–	7 876 363	(5)	11 785 376
Total C	6 954 368	–	21 097 184	21 097 184	10 109 664	(1 224 873)	20 920 799	(995)	16 014 550
D. Contributions volontaires provenant d'autres donateurs									
Aids–Life–Verien (Autriche)	–	–	290 698	290 698	–	–	290 698	(0)	–
COPARMEX (Nuevo León)	999 696	–	–	–	–	–	–	–	999 696
Drug Abuse Prevention Centre (DAPC)	–	–	395 672	395 672	–	–	385 462	(10 210)	–
Fondation Drosos	690 446	–	600 000	600 000	90 446	(690 446) ^b	300 000	–	390 446
Fondation Open Society Institute	–	–	16 950	16 950	–	–	16 950	–	–
Fondation Veolia	–	–	50 505	50 505	–	–	46 213	(4 292)	–
Fonds mondial	–	–	475 248	475 248	347 169	–	361 429	–	460 989
Tata Institute of Social Science	–	–	25 985	25 985	–	–	27 268	1 283	–

Donateur	Contributions annoncées mais non acquittées au 1 ^{er} janvier 2010 (a)	Recettes provenant des annonces de contribution pour 2010-2011			Contributions annoncées pour des années ultérieures (c)	Ajustements (d)	Sommes encaissées (e)	Réévaluation : (pertes) gains (f)	Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2011 (g) = (a+b+c+d+e+f)
		Ressources à des fins générales	Ressources à des fins spéciales	Total 2010-2011 (b)					
Donateurs divers	–	3 341	–	3 341	–	–	3 341	–	–
Total D	1 690 142	3 341	1 855 058	1 858 399	437 615	(690 446)	1 431 361	(13 219)	1 851 131
Total des contributions volontaires									
Total A + B + C + D	68 351 683	20 482 119	240 392 282	260 874 401	28 665 665	(29 616 485)	272 030 536	(493 308)	55 751 420
E. Fonds reçus au titre de mécanismes interorganisations									
Fonds du programme « Unis dans l'action » – Cap-Vert	–	–	55 000	55 000	–	–	55 000	–	–
Fonds du programme « Unis dans l'action » – Mozambique	–	–	50 000	50 000	–	–	50 000	–	–
Fonds du programme « Unis dans l'action » – Pakistan	–	–	118 800	118 800	–	–	118 800	–	–
Fonds du programme « Unis dans l'action » – Viet Nam	156 100	–	1 450 214	1 450 214	–	(575 480) ^b	1 011 934	–	18 900
Fonds du programme « Unis dans l'action » – Uruguay	–	–	65 563	65 563	–	–	65 563	–	–
Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	535 977	–	707 988	707 988	164 800	(872 788) ^b	370 165	–	165 812
OMS	–	–	197 232	197 232	–	–	189 201	(8 031)	–
ONUSIDA	7 234 938	–	14 736 536	14 736 536	11 576 359	(14 290 197) ^a	7 498 598	(109 692)	11 649 347
PNUD	2 050 897	–	1 478 751	1 478 751	–	(289 774) ^{a, b}	2 383 175	(26 018)	830 681
Service de la lutte antimines	348 150	–	464 200	464 200	–	(232 100) ^b	573 762	–	6 488
UNOPS	113 464	–	1 325 568	1 325 568	–	(357 040) ^b	1 081 992	–	–
Total (mécanismes interorganisations)	10 439 526	–	20 649 852	20 649 852	11 741 159	(16 617 378)	13 398 191	(143 741)	12 671 228
Total général A + B + C + D + E	78 791 209	20 482 119	261 042 134	281 524 253	40 406 824	(46 233 863)	285 428 726	(637 049)	68 422 648

^a Contributions annoncées comptabilisées en pertes.

^b Les contributions annoncées en 2008-2009 pour 2010 et au-delà englobent les contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2010.

^c Virement au Fonds du Programme de lutte contre le crime.

^d Prélèvement sur le Fonds du Programme de lutte contre le crime.

Tableau 3
**Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale : état des contributions annoncées
 et des contributions versées au 31 décembre 2011**

(En dollars des États-Unis)

Donateur	Contributions annoncées mais non acquittées au 1er janvier 2010 (a)	Recettes provenant des annonces de contribution pour 2010-2011			Contributions annoncées pour des années ultérieures (e)	Ajustements (f)	Sommes encaissées (g)	Réévaluation : (pertes) gains (h)	Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2011 (i) = (a+d+e+f-g+h)
		Ressources à des fins générales (b)	Ressources à des fins spéciales (c)	Total 2010-2011 (d) = (b+c)					
A. Contributions volontaires des États Membres									
Allemagne	165 891	–	5 181 193	5 181 193	359 430	(17 152) ^{a, c}	5 207 467	(95 565)	386 330
Australie	8 235 932	–	6 783 635	6 783 635	5 605 444	(6 226 314) ^a	6 237 905	805 358	8 966 150
Autriche	28 860	210 698	2 155 096	2 365 794	334 513	41 169 ^{a, b, c}	2 330 689	(37 987)	401 660
Belgique	483 048	–	689 491	689 491	–	(204 984) ^{a, c}	962 841	37 276	41 990
Canada	7 131 400	–	25 407 990	25 407 990	6 400 000	(4 172 678) ^{a, b, c}	23 887 194	(160 523)	10 718 995
Cap-Vert	2 235 699	–	–	–	–	–	1 223 895	(181 787)	830 017
Chili	–	20 000	2 000	22 000	–	–	22 000	–	–
Colombie	–	–	–	–	–	80 000 ^b	80 000	–	–
Croatie	–	5 000	–	5 000	–	–	5 000	–	–
Chypre	–	–	13 717	13 717	–	–	13 643	(75)	–
Danemark	3 145 631	1 855 498	6 179 498	8 034 995	75 000	(3 184 604) ^a	6 790 750	(335 224)	945 048
Égypte	–	–	11 873	11 873	–	–	–	–	11 873
Émirats arabes unis	1 370 000	30 000	427 438	457 438	–	–	1 827 438	–	–
Espagne	–	–	322 468	322 468	–	–	343 096	20 628	–
États-Unis d'Amérique	3 292 751	–	30 816 547	30 816 547	874 016	–	24 853 452	(30)	10 129 831
Fédération de Russie	–	–	515 472	515 472	–	–	515 472	–	–
Finlande	721 501	–	1 012 878	1 012 878	–	(894 472) ^{a, c}	309 209	(64 290)	466 408
France	–	142 653	2 130 830	2 273 484	–	1 186 052 ^b	3 351 925	(8 773)	98 837
Hongrie	28 860	–	52 562	52 562	–	(27 027) ^c	52 562	(1 832)	–
Inde	–	91 000	–	91 000	–	–	88 000	–	3 000
Iran (République islamique d')	–	–	105 090	105 090	–	–	20 000	–	85 090
Irlande	–	111 894	–	111 894	–	–	108 694	(3 200)	–
Israël	–	–	45 000	45 000	–	–	45 000	–	–
Italie	253 685	–	5 674 119	5 674 119	–	(502 090) ^{a, b}	5 248 776	(21 808)	155 130
Japon	110 000	652 177	5 832 456	6 484 633	–	1 400 000 ^b	7 994 633	–	–
Libye	3 864 955	–	3 000 000	3 000 000	–	(3 000 000) ^a	821 100	–	3 043 855
Liechtenstein	–	46 125	159 703	205 829	–	–	96 188	(3 820)	105 820

Donateur	Contributions annoncées mais non acquittées au 1er janvier 2010 (a)	Recettes provenant des annonces de contribution pour 2010-2011			Contributions annoncées pour des années ultérieures (e)	Ajustements (f)	Sommes encaissées (g)	Réévaluation : (pertes) gains (h)	Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2011 (i) = (a+d+e+f-g+h)
		Ressources à des fins générales (b)	Ressources à des fins spéciales (c)	Total 2010-2011 (d) = (b+c)					
Luxembourg	500 000	–	1 670 444	1 670 444	–	(500 000) ^c	1 012 885	91 727	749 286
Madagascar	1 000	1 000	–	1 000	–	–	1 000	–	1 000
Maroc	–	10 000	–	10 000	–	–	10 000	–	–
Mexique	–	–	1 477 671	1 477 671	447 761	–	1 471 431	(16 046)	437 956
Monaco	160 000	–	265 634	265 634	421 606	(160 000) ^a	266 990	(33 505)	386 744
Nigéria	–	–	130 039	130 039	65 020	–	65 020	(7 302)	122 737
Norvège	1 859 099	726 485	14 346 354	15 072 838	850 999	(1 805 609) ^a	15 037 011	56 362	996 678
Nouvelle-Zélande	–	–	305 692	305 692	33 222	–	341 388	2 473	–
Panama	–	–	1 929 179	1 929 179	727 518	–	1 349 002	–	1 307 695
Pays-Bas	3 260 884	–	9 057 216	9 057 216	1 000 000	(2 492 653) ^{a, b}	6 735 255	1 974	4 092 165
Portugal	144 300	–	52 700	52 700	52 701	(105 401) ^a	–	(15 101)	129 199
Qatar	–	–	–	–	–	200 000 ^b	200 000	–	–
République de Corée	450 000	60 000	270 000	330 000	220 000	(450 000) ^a	330 000	–	220 000
République tchèque	–	–	–	–	–	(80 684) ^b	(80 684)	–	–
Roumanie	–	–	122 100	122 100	–	–	123 305	1 204	–
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	203 312	–	16 961 827	16 961 827	760 486	40 409 ^{a, b, c}	14 765 072	(157 895)	3 043 066
Suède	–	1 380 276	6 013 081	7 393 357	–	2 760 501 ^b	10 618 509	464 650	–
Suisse	350 000	–	1 006 312	1 006 312	–	(633 160) ^a	717 428	(5 724)	–
Tunisie	3 435	1 462	–	1 462	–	–	1 457	(399)	3 041
Turquie	–	–	365 000	365 000	–	–	365 000	–	–
Venezuela (République bolivarienne du)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total A	38 000 244	5 344 267	150 492 305	155 836 573	18 227 715	(18 748 697)	145 766 997	330 763	47 879 601
B. Contributions volontaires des États Membres au titre de la participation aux coûts									
Brésil	3 115 039	–	3 556 184	3 556 184	4 558 759	(1 945 108) ^{a, d}	3 590 923	17 627	5 711 578
Colombie	157 997	20 000	2 100 558	2 120 558	–	(169 989) ^a	2 106 330	14 720	16 956
Total B	3 273 037	20 000	5 656 741	5 676 741	4 558 759	(2 115 097)	5 697 254	32 347	5 728 533

Donateur	Contributions annoncées mais non acquittées au 1er janvier 2010 (a)	Recettes provenant des annonces de contribution pour 2010-2011			Contributions annoncées pour des années ultérieures (e)	Ajustements (f)	Sommes encaissées (g)	Réévaluation : (pertes) gains (h)	Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2011 (i) = (a+d+e+f-g+h)
		Ressources à des fins générales (b)	Ressources à des fins spéciales (c)	Total 2010-2011 (d) = (b+c)					
C. Contributions volontaires provenant d'autres organisations gouvernementales									
Agence australienne pour le développement international	-	507 099	4 151 583	4 658 682	2 606 645	170 866 ^b	5 194 038	684 182	2 926 337
Agroinnova	-	-	-	-	79 850	-	79 850	-	-
Autorité monétaire palestinienne	-	-	99 973	99 973	-	-	99 973	-	-
Banque mondiale et ONUDC (Fonds d'affectation spéciale pour l'initiative pour le recouvrement des avoirs volés)	-	-	905 605	905 605	-	-	905 605	-	-
Bureau des marchés publics (Nigéria)	-	-	1 619 723	1 619 723	-	-	1 619 723	-	-
Centre du renseignement financier (Afrique du Sud)	-	-	199 940	199 940	-	-	199 940	-	-
Centre du renseignement financier (Kosovo)	-	-	113 189	113 189	-	-	113 189	-	-
Centre du renseignement financier (Namibie)	-	-	200 000	200 000	-	-	200 000	-	-
Centre du renseignement financier (République-Unie de Tanzanie)	-	-	99 975	99 975	-	-	100 339	364	-
Commission de l'océan Indien	4 329	-	-	-	-	-	4 121	(208)	-
Commission européenne	-	-	32 425 881	32 425 881	12 323 639	87 313 ^b	44 856 384	19 551	-
Conseil de l'Europe	-	-	171 418	171 418	-	-	171 418	-	-
Direction de la lutte contre la corruption (République- Unie de Tanzanie)	-	-	100 000	100 000	-	-	99 965	(35)	-
Direction du renseignement financier (Bermudes)	-	-	100 000	100 000	-	-	100 000	-	-
Direction nationale des enquêtes (Finlande)	-	-	173 797	173 797	-	-	173 797	-	-
Fondazione per il Notariato	-	-	23 320	23 320	-	-	23 320	-	-
Fundacio Privada Clinic per la ricerca biomedica	-	-	63 338	63 338	-	-	63 338	-	-

Donateur	Recettes provenant des annonces de contribution pour 2010-2011				Contributions annoncées pour des années ultérieures (e)	Ajustements (f)	Sommes encaissées (g)	Réévaluation : (pertes) gains (h)	Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2011 (i) = (a+d+e+f-g+h)
	Contributions annoncées mais non acquittées au 1er janvier 2010 (a)	Ressources à des fins générales (b)	Ressources à des fins spéciales (c)	Total 2010-2011 (d) = (b+c)					
Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance affilié à l'Organisation des Nations Unies	-	-	75 164	75 164	-	-	75 164	-	-
Korps Landelijke Politiensten	-	-	739 433	739 433	-	-	739 433	-	-
Ministère des finances (Mozambique)	-	-	287 824	287 824	-	-	287 824	-	-
NANO 4 U GMBH	-	-	180 290	180 290	-	-	180 290	-	-
OIM	-	-	87 117	87 117	-	-	87 117	-	-
Organisation des États américains	-	-	291 857	291 857	-	-	291 857	-	-
OSCE	-	-	411 102	411 102	-	-	410 905	(197)	-
Région de Calabre	-	-	685 871	685 871	1 371 742	-	677 895	(87 728)	1 291 990
Rigsadvokaten (Danemark)	-	-	350 000	350 000	-	-	350 000	-	-
Service de contrôle financier (Azerbaïdjan)	-	-	230 000	230 000	-	-	230 000	-	-
Transcrime	-	-	195 301	195 301	-	-	195 301	-	-
Unité de traitement du renseignement financier (Maroc)	-	-	350 000	350 000	-	-	350 000	-	-
USAID	572 726	-	-	-	-	-	572 726	-	-
Total C	577 055	507 099	44 331 700	44 838 799	16 381 876	258 179	58 453 511	615 929	4 218 327

D. Contributions volontaires provenant d'autres donateurs

Agenzia Italiana del Farmaco	-	-	374 089	374 089	-	-	368 132	6 963	12 920
Aguas de Portugal	86 580	-	76 726	76 726	-	(86 580) ^b	27 138	(10 829)	38 760
Banco BPI	144 300	-	127 877	127 877	-	(144 300) ^b	46 948	(16 330)	64 599
Banco Commercial Portugues	86 580	-	83 682	83 682	80 000	(86 580) ^b	76 052	(10 111)	77 519
Banco Espirito Santo	144 300	-	131 234	131 234	-	(144 300) ^b	122 660	(8 574)	-
Caixa Geral de Depositos	144 300	-	132 514	132 514	-	(144 300) ^b	112 387	(10 437)	9 690
Cassa di Risparmio di Lucca	-	-	168 067	168 067	252 101	-	78 844	(31 247)	310 078
Cassa di Risparmio di Torino	25 974	-	26 239	26 239	-	(25 974) ^b	24 755	(1 484)	-
CCP	-	-	3 401	3 401	-	-	3 472	71	-
Consiglio del Ordine degli	8 658	-	-	-	-	(7 752) ^c	-	(906)	-

Donateur	Recettes provenant des annonces de contribution pour 2010-2011				Contributions annoncées pour des années ultérieures (e)	Ajustements (f)	Sommes encaissées (g)	Réévaluation : (pertes) gains (h)	Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2011 (i) = (a+d+e+f-g+h)
	Contributions annoncées mais non acquittées au 1er janvier 2010 (a)	Ressources à des fins générales (b)	Ressources à des fins spéciales (c)	Total 2010-2011 (d) = (b+c)					
Avvocati									
Consorzio per l'Università di Pomezia	–	–	14 006	14 006	–	–	6 105	(1 441)	6 460
Folke Bernadotte Academy	–	–	57 134	57 134	–	–	57 134	–	–
Fondation de la famille Arsenault	–	–	100 000	100 000	–	–	100 000	–	–
Fondation Drosos	310 143	–	250 000	250 000	60 143	(310 143) ^a	250 000	–	60 143
Fondation Ford	75 000	–	–	–	–	–	75 000	–	–
Fondazione Banca del Monte di Lucca	–	–	6 353	6 353	–	–	6 353	–	–
Fondazione Monte Paschi	–	–	60 197	60 197	–	–	39 133	(1 684)	19 380
Friend of the Academy	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Galp Energia	129 870	–	87 209	87 209	43 605	(129 870) ^a	86 487	(5 567)	38 760
Grupo 8 Segyranca	–	–	76 046	76 046	38 023	–	40 808	4 259	77 519
International Development Law Organization	–	–	840	840	–	–	840	–	–
Motorola	–	–	64 420	64 420	–	–	67 661	3 241	–
Province de Lucques (Italie)	8 658	–	–	–	–	–	8 723	64	–
Provveditorato Regionale Amministrazione Penitenziaria	14 430	–	–	–	–	–	13 370	(1 060)	–
Qatar Foundation for Combating Trafficking in Human Beings	–	–	1 300 000	1 300 000	4 000 000	–	1 300 000	–	4 000 000
Rede Ferroviaria Nacional	57 720	–	52 493	52 493	–	(57 720) ^b	50 615	(1 878)	–
Redes Energeticas Nacionais	86 580	–	79 365	79 365	–	(86 580) ^b	75 674	(3 691)	–
San Paolo Foundation	36 075	–	1 084 770	1 084 770	–	–	896 475	1 728	226 098
Siemens AG	–	–	477 968	477 968	2 614 589	–	1 494 005	–	1 598 552
Small Arms Survey	–	–	30 000	30 000	–	–	30 000	–	–
Veri Sign 2010	–	–	54 937	54 937	–	–	54 937	–	–
Dons provenant de sources diverses représentant chacune moins de 50 000 dollars par an	–	1 616	44 140	45 756	–	–	45 749	(8)	–
Total D	1 359 168	1 616	4 963 709	4 965 325	7 088 460	(1 224 099)	5 559 457	(88 920)	6 540 478

Donateur	Recettes provenant des annonces de contribution pour 2010-2011				Contributions annoncées pour des années ultérieures (e)	Ajustements (f)	Sommes encaissées (g)	Réévaluation : (pertes) gains (h)	Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2011 (i) = (a+d+e+f-g+h)
	Contributions annoncées mais non acquittées au 1er janvier 2010 (a)	Ressources à des fins générales (b)	Ressources à des fins spéciales (c)	Total 2010-2011 (d) = (b+c)					
E. Contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes									
Allemagne	-	-	1 000 000	1 000 000	-	-	1 000 000	-	-
Belgique	-	-	142 857	142 857	-	-	142 857	-	-
Chypre	-	-	75 301	75 301	-	-	75 301	-	-
Danemark	-	-	329 042	329 042	-	-	329 042	-	-
Émirats arabes unis	-	-	1 000 000	1 000 000	-	-	1 000 000	-	-
États-Unis d'Amérique	-	-	1 218 259	1 218 259	-	-	1 218 259	-	-
France	-	-	400 000	400 000	-	150 602	550 602	-	-
Grèce	-	-	144 300	144 300	-	-	144 300	-	-
Italie	-	-	418 234	418 234	-	-	418 234	-	-
Japon	-	-	1 500 000	1 500 000	-	-	1 500 000	-	-
Koweït	-	-	1 000 000	1 000 000	-	-	1 000 000	-	-
Norvège	-	-	2 000 802	2 000 802	-	-	2 000 802	-	-
Pays-Bas	-	-	1 371 464	1 371 464	-	-	1 371 464	-	-
Philippines	-	-	25 000	25 000	-	-	25 000	-	-
Qatar	-	-	100 000	100 000	-	-	100 000	-	-
République de Corée	-	-	100 000	100 000	-	-	100 000	-	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	-	710 512	710 512	-	-	710 512	-	-
Suède	-	-	100 000	100 000	-	-	100 000	-	-
Turquie	-	-	50 000	50 000	-	-	50 000	-	-
Total E	-	-	11 685 771	11 685 771	-	150 602	11 836 373	-	-

F. Contributions volontaires au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants

Autriche	-	-	26 422	26 422	-	-	26 422	-	-
Bélarus	-	-	20 797	20 797	-	-	20 797	-	-
Équateur	-	-	5 000	5 000	-	-	5 000	-	-
France	-	-	24 217	24 217	-	-	24 217	-	-
Luxembourg	-	-	40 161	40 161	-	-	40 161	-	-
Malaisie	-	-	5 062	5 062	-	-	5 062	-	-

Donateur	Recettes provenant des annonces de contribution pour 2010-2011				Contributions annoncées pour des années ultérieures (e)	Ajustements (f)	Sommes encaissées (g)	Réévaluation : (pertes) gains (h)	Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2011 (i) = (a+d+e+f-g+h)
	Contributions annoncées mais non acquittées au 1er janvier 2010 (a)	Ressources à des fins générales (b)	Ressources à des fins spéciales (c)	Total 2010-2011 (d) = (b+c)					
Qatar	-	-	99 156	99 156	-	-	99 156	-	-
Philippines	-	-	10 000	10 000	-	-	10 000	-	-
Thaïlande	-	-	24 625	24 625	-	-	24 625	-	-
Naguib Sawiris	-	-	200 000	200 000	-	-	200 000	-	-
Beulah London	-	-	3 726	3 726	-	-	3 726	-	-
Dons provenant de sources diverses représentant chacune moins de 50 000 dollars par an	-	-	4 241	4 241	-	-	4 241	-	-
Total F	-	-	463 408	463 408	-	-	463 408	-	-

Total des contributions volontaires

Total A + B + C + D + E + F	43 209 504	5 872 983	217 593 634	223 466 617	46 256 810	(21 679 111)	227 777 001	890 119	64 366 940
------------------------------------	-------------------	------------------	--------------------	--------------------	-------------------	---------------------	--------------------	----------------	-------------------

G. Montants reçus au titre d'arrangements interorganisations

Département des opérations de maintien de la paix	-	-	15 000	15 000	-	-	15 000	-	-
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine	654 947	-	314 925	314 925	-	-	605 216	-	364 656
Fonds d'affectation spéciale multidonateurs/Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	2 824 373	-	3 219 235	3 219 235	602 525	(3 661 235) ^a	1 987 841	-	997 057
Fonds des Nations Unies pour la démocratie	384 747	-	226 831	226 831	-	(226 831) ^a	225 071	-	159 676
Fonds du programme « Unis dans l'action » – Cap-Vert	-	-	1 098 205	1 098 205	-	(251 106) ^a	847 099	-	-
Fonds du programme « Unis dans l'action » – Viet Nam	193 103	-	653 050	653 050	-	(463 750) ^a	371 045	-	11 358
Fonds pour la consolidation de la paix	-	-	270 400	270 400	544 630	-	815 030	-	-
OIM-ONUHC-HCR	-	-	361 100	361 100	-	-	135 355	-	225 745

Donateur	Contributions annoncées mais non acquittées au 1er janvier 2010 (a)	Recettes provenant des annonces de contribution pour 2010-2011			Contributions annoncées pour des années ultérieures (e)	Ajustements (f)	Sommes encaissées (g)	Réévaluation : (pertes) gains (h)	Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2011 (i) = (a+d+e+f-g+h)
		Ressources à des fins générales (b)	Ressources à des fins spéciales (c)	Total 2010-2011 (d) = (b+c)					
OMS	15 819	–	–	–	–	14 794	(1 025)	–	
Organisation maritime internationale	–	–	40 000	40 000	–	40 000	–	–	
PNUD	2 061 944	–	1 739 368	1 739 368	–	(2 282 246) ^{a, c}	588	165 865	
PNUE	–	–	50 000	50 000	43 500	–	–	–	
UNOPS	184 616	–	150 000	150 000	–	(31 116) ^c	–	–	
Total G	6 319 549	–	8 138 113	8 138 113	1 190 655	(6 916 284)	6 807 240	(437)	1 924 357
Total A + B + C + D + E + F + G	49 529 053	5 872 983	225 731 747	231 604 730	47 447 465	(28 595 395)	234 584 240	889 683	66 291 296

^a Ajustements comptables concernant les contributions annoncées pour la période 2010-2013, comptabilisées antérieurement.

^b Virements et prélèvements sur les fonds du Programme de lutte contre la drogue.

^c Contributions annoncées comptabilisées en pertes.

^d Économies réalisées à l'occasion du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (Salvador, Brésil, 12 au 19 avril 2010).

Tableau 4
Budget et dépenses consolidés de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Fonds du Programme de lutte contre la drogue			Fonds du Programme de lutte contre le crime			Total		
	Budget révisé 2010-2011	Dépenses	Solde	Budget révisé 2010-2011	Dépenses	Solde	Budget révisé 2010-2011	Dépenses	Solde
I. Direction exécutive et administration									
Ressources à des fins générales									
Postes	1 135,9	673,8	462,1	91,9	66,2	25,7	1 227,8	740,0	487,8
Autres objets de dépense ^a	378,5	462,1	(83,6)	–	2,1	(2,1)	378,5	464,2	(85,7)
Total (ressources à des fins générales)	1 514,4	1 135,9	378,5	91,9	68,3	23,6	1 606,3	1 204,2	402,1
Appui au programme									
Postes	177,0	124,4	52,6	–	–	–	177,0	124,4	52,6
Autres objets de dépense	–	25,1	(25,1)	–	–	–	–	25,1	(25,1)
Total (appui au programme)	177,0	149,5	27,5	–	–	–	177,0	149,5	27,5
Ressources à des fins spéciales ^b									
	650,0	436,7	213,3	–	–	–	650,0	436,7	213,3
Total I	2 341,4	1 722,1	619,3	91,9	68,3	23,6	2 433,3	1 790,4	642,9
II. Programme de travail									
A. Sous-programme 1 : État de droit									
Ressources à des fins générales									
Postes	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres objets de dépense	–	–	–	40,0	28,8	11,2	40,0	28,8	11,2
Total (ressources à des fins générales)	–	–	–	40,0	28,8	11,2	40,0	28,8	11,2
Appui au programme									
Postes	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres objets de dépense	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (appui au programme)	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Catégorie	Fonds du Programme de lutte contre la drogue			Fonds du Programme de lutte contre le crime			Total		
	Budget révisé 2010-2011	Dépenses	Solde	Budget révisé 2010-2011	Dépenses	Solde	Budget révisé 2010-2011	Dépenses	Solde
Ressources à des fins spéciales ^c	2 288,3	2 072,0	216,3	41 540,0	31 973,7	9 566,3	43 828,3	34 045,7	9 782,6
Total II.A	2 288,3	2 072,0	216,3	41 580,0	32 002,5	9 577,5	43 868,3	34 074,5	9 793,8
B. Sous-programme 2 : Analyse des politiques et des tendances									
Ressources à des fins générales									
Postes	4 394,3	4 233,4	160,9	922,1	871,4	50,7	5 316,4	5 104,8	211,6
Autres objets de dépense ^a	660,3	581,7	78,6	–	–	–	660,3	581,7	78,6
Total (ressources à des fins générales)	5 054,6	4 815,1	239,5	922,1	871,4	50,7	5 976,7	5 686,5	290,2
Appui au programme									
Postes	505,1	555,7	-50,6	321,3	225,9	95,4	826,4	781,6	44,8
Autres objets de dépense	–	–	–	–	50,0	-(50,0)	–	50,0	(50,0)
Total (appui au programme)	505,1	555,7	(50,6)	321,3	275,9	45,4	826,4	831,6	(5,2)
Ressources à des fins spéciales ^b	10 005,2	7 529,1	2 476,1	4 123,6	3 114,4	1 009,2	14 128,8	10 643,5	3 485,3
Total II.B	15 564,9	12 899,9	2 665,0	5 367,0	4 261,7	1 105,3	20 931,9	17 161,6	3 770,3
C.1 Sous-programme 3 : Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif (siège)									
Ressources à des fins générales									
Postes	1 223,6	1 051,0	172,6	291,3	223,4	67,9	1 515,0	1 274,4	240,6
Autres objets de dépense ^a	150,5	146,1	4,4	–	–	–	150,5	146,1	4,4
Total (ressources à des fins générales)	1 374,1	1 197,1	177,0	291,3	223,4	67,9	1 665,5	1 420,5	245,0
Appui au programme									
Postes	4 562,8	4 441,8	121,0	1 970,1	1 999,8	(29,7)	6 532,9	6 441,6	91,3
Autres objets de dépense	1 264,4	996,4	268,0	269,2	237,6	31,6	1 533,6	1 234,0	299,6
Total (appui au programme)	5 827,2	5 438,2	389,0	2 239,3	2 237,4	1,9	8 066,5	7 675,6	390,9

Catégorie	Fonds du Programme de lutte contre la drogue			Fonds du Programme de lutte contre le crime			Total		
	Budget révisé 2010-2011	Dépenses	Solde	Budget révisé 2010-2011	Dépenses	Solde	Budget révisé 2010-2011	Dépenses	Solde
Ressources à des fins spéciales ^d	44 213,7	36 780,9	7 432,8	32 341,5	27 046,1	5 295,4	76 555,2	63 827,0	12 728,2
Total II.C.1	51 415,0	43 416,2	7 998,8	34 872,1	29 506,9	5 365,2	86 287,1	72 923,1	13 364,0
C.2 Sous-programme 3 : Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif (bureaux décentralisés)									
Ressources à des fins générales									
Postes	6 178,2	6 403,7	(225,5)	2 754,3	2 889,6	(135,3)	8 932,4	9 293,3	(360,9)
Autres objets de dépense	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (ressources à des fins générales)	6 178,2	6 403,7	(225,5)	2 754,3	2 889,6	(135,3)	8 932,4	9 293,3	(360,9)
Appui au programme									
Postes	4 071,9	3 672,5	399,4	1 266,6	1 402,0	(135,4)	5 338,5	5 074,5	264,0
Autres objets de dépense	4 751,5	5 190,2	(438,7)	1 887,2	1 781,8	105,4	6 638,7	6 972,0	(333,3)
Total (appui au programme)	8 823,3	8 862,7	(39,4)	3 153,8	3 183,8	(30,0)	11 977,1	12 046,5	(69,4)
Ressources à des fins spéciales ^{c, d}	181 422,2	185 739,2	(4 317,0)	89 099,5	85 254,5	3 845,0	270 521,7	270 993,7	(472,0)
Total II.C.2	196 423,7	201 005,6	(4 581,9)	95 007,6	91 327,9	3 679,7	291 431,3	292 333,5	(902,2)
III. Appui au programme									
Ressources à des fins générales									
Postes	1 076,9	1 045,2	31,7	151,3	136,2	15,1	1 228,2	1 181,4	46,8
Autres objets de dépense ^a	1 180,2	1 140,7	39,5	–	–	–	1 180,2	1 140,7	39,5
Total (ressources à des fins générales)	2 257,1	2 185,9	71,2	151,3	136,2	15,1	2 408,4	2 322,1	86,3
Appui au programme									
Postes	6 591,7	5 752,4	839,3	1 822,8	1 699,8	123,0	8 414,5	7 452,2	962,3
Autres objets de dépense	1 046,2	1 056,5	(10,3)	674,3	669,8	4,5	1 720,5	1 726,3	(5,8)
Total (appui au programme)	7 637,9	6 808,9	829,0	2 497,1	2 369,6	127,5	10 135,0	9 178,5	956,5

Catégorie	Fonds du Programme de lutte contre la drogue			Fonds du Programme de lutte contre le crime			Total		
	Budget révisé 2010-2011	Dépenses	Solde	Budget révisé 2010-2011	Dépenses	Solde	Budget révisé 2010-2011	Dépenses	Solde
Ressources à des fins spéciales	1 594,7	1 450,9	143,8	6 717,2	6 715,8	1,4	8 311,9	8 166,7	145,2
Total III	11 489,6	10 445,7	1 043,9	9 365,6	9 221,6	144,0	20 855,2	19 667,3	1 187,9
Récapitulatif (I + II + III)									
Ressources à des fins générales									
Postes	14 008,8	13 407,1	601,7	4 210,9	4 186,8	24,1	18 219,8	17 593,9	625,9
Autres objets de dépense	2 369,5	2 330,6	38,9	40,0	30,9	9,1	2 409,4	2 361,5	47,9
Pertes de change	–	1 495,1	(1 495,1)	–	569,9	(569,9)	–	2 064,9	(2 064,9)
Total (ressources à des fins générales)	16 378,3	17 232,8	(854,4)	4 250,9	4 787,6	-(536,7)	20 629,2	22 020,3	(1 391,1)
Appui au programme									
Postes	15 908,5	14 546,8	1 361,7	5 380,8	5 327,5	53,3	21 289,3	19 874,3	1 415,0
Autres objets de dépense	7 062,1	7 268,2	(206,1)	2 830,7	2 739,2	91,5	9 892,7	10 007,4	(114,7)
Pertes de change	–	322,9	(322,9)	–	184,7	(184,7)	–	507,5	(507,5)
Total (appui au programme)	22 970,6	22 137,9	832,7	8 211,5	8 251,4	(39,9)	31 182,0	30 389,2	792,7
Ressources à des fins spéciales	240 174,1	234 008,8	6 165,3	173 821,8	154 104,5	19 717,3	413 995,9	388 113,3	25 882,6
Agents d'exécution extérieurs	1 053,4	720,0	333,4	402,1	945,4	(543,3)	1 455,5	1 665,4	(209,9)
Pertes de change	–	4 415,2	(4 415,2)	–	3 746,4	(3 746,4)	–	8 161,5	(8 161,5)
Total (ressources à des fins spéciales)	241 227,5	239 144,0	2 083,5	174 223,9	158 796,3	15 427,7	415 451,4	397 940,2	17 511,2
Total (I + II + III)	280 576,4	278 514,6	2 061,8	186 686,3	171 835,2	14 851,1	467 262,6	450 349,8	16 912,8

Note : Les données budgétaires sont tirées du budget révisé pour 2010-2011 présenté dans le document E/CN.7/2011/11-E/CN.15/2011/11. Les ajustements auxquels il a été procédé sont présentés dans les notes de bas de tableau.

^a S'agissant du Fonds du programme de lutte contre la drogue, le budget des services d'appui communs qui était précédemment divisé entre la rubrique Direction exécutive et administration, le sous-programme 2, le sous-programme 3 (siège) et l'appui au programme, est désormais regroupé sous la rubrique Appui au programme.

^b Les crédits et les dépenses relatifs au Groupe de l'évaluation indépendante, qui étaient prévus au sous-programme 2 du Fonds du programme de lutte contre la drogue, sont désormais regroupés sous la rubrique Direction exécutive et administration.

^c Les crédits d'un projet relevant du Fonds du programme de lutte contre le crime, dont il était rendu compte au sous-programme 1 du Fonds du programme de lutte contre la drogue, sont désormais comptabilisés avec ceux du sous-programme 3 (bureaux décentralisés) du Fonds du programme de lutte contre le crime.

^d Les dépenses englobent des virements de fonds relatifs aux dépenses d'appui au programme destinés à résorber le déficit enregistré pour certains projets. La différence nette avec les dépenses apparaissant dans les états financiers tient à des transferts destinés à résorber des déficits relatifs à des exercices antérieurs.

	<i>Solde des montants alloués^b</i>			<i>Dépenses d'appui au programme</i>								
	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Partenaires d'exécution</i>			<i>ONUSC</i>		<i>Total</i>			
				<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Total</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Total</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
II. Dépenses d'appui au programme (solde des montants alloués)												
1. Programme de lutte contre la drogue												
Entités des Nations Unies												
UNOPS		79 951		79 951				4 397	4 397	5,5	4 397	5,5
Institutions spécialisées												
Total II.1		79 951		79 951				4 397	4 397	5,5	4 397	5,5
2. Programme de lutte contre le crime												
Entités des Nations Unies												
PNUD		449 622		449 622				12 613	12 613	2,8	12 613	2,8
UNOPS		422 693		422 693				23 248	23 248	5,5	23 248	5,5
UNPOS		107 000		107 000				3 000	3 000	2,8	3 000	2,8
Institutions spécialisées												
OIM		238 516		238 516								
Total II.2	1 217 831		1 217 831					38 861	38 861	3,2	38 861	3,2
Total II		1 297 782		1 297 782				43 259	43 259	3,3	43 259	3,3

	Dépenses et solde des montants alloués						Dépenses d'appui au programme							
							Partenaires d'exécution			ONUDC			Total	
	Ressources à des fins générales	Ressources à des fins spéciales	Appui au programme	Total	Ressources à des fins spéciales	Appui au programme	Total	Pourcentage	Ressources à des fins spéciales	Total	Pourcentage	Montant	Pourcentage	
III. Total														
1. Programme de lutte contre la drogue	15 737 651 234 166 408 21 557 031 271 461 090			720 012			720 012	0,3	25 438 573 25 438 573		9,4	26 158 585	9,6	
2. Programme de lutte contre le crime	4 217 769 154 631 190 8 734 533 167 583 493			945 368			945 368	0,6	14 958 070 14 958 070		8,9	15 903 438	9,5	
Total général	19 955 420 388 797 598 30 291 564 439 044 583 1 665 380			1 665 380			1 665 380	0,4	40 396 642 40 396 642		9,2	42 062 023	9,6	

Note : L'état fait apparaître les dépenses relatives à l'appui au programme et n'englobe donc pas les pertes de change suivantes : 953 665 dollars au titre des ressources à des fins générales du Programme de lutte contre la drogue, 4 956 588 dollars au titre des ressources à des fins spéciales du Programme de lutte contre la drogue, 322 852 dollars au titre de l'appui au Programme de lutte contre la drogue, 33 671 dollars au titre des ressources à des fins générales du Programme de lutte contre le crime, 4 282 536 dollars au titre des ressources à des fins spéciales du Programme de lutte contre le crime et 184 676 dollars au titre de l'appui au Programme de lutte contre le crime.

^a L'exécution par l'ONUDC au titre du Fonds du Programme de lutte contre le crime comprend le compte subsidiaire de l'UNICRI, le Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes et le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

^b Le solde des montants alloués réservé aux partenaires d'exécution provient des engagements non réglés signalés par ces partenaires au 31 décembre 2011.

Notes relatives aux états financiers

Note 1

Objectifs

a) L'ONUDC a pour mandat d'aider les États Membres à lutter contre les drogues, la criminalité et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Son programme de travail comporte les trois piliers suivants : i) services normatifs, pour faciliter l'application des instruments juridiques internationaux et leur transformation en normes mondiales, ainsi que la négociation de nouveaux instruments; ii) travaux de recherche et d'analyse, pour mieux connaître et comprendre les questions relatives aux drogues, à la criminalité et au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et recueillir davantage de données ponctuelles pour la prise de décisions stratégiques et opérationnelles; iii) assistance technique, pour fournir des conseils spécialisés aux États Membres en vue de préparer la signature et la ratification des instruments juridiques internationaux et de faciliter leur application, apporter une assistance législative aux États Membres et favoriser le renforcement des capacités nationales, notamment dans le domaine des règles et normes multilatérales.

b) Le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues vise principalement à financer les programmes et projets de coopération technique pour la lutte contre la drogue, tandis que le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale vise essentiellement à financer des programmes et projets de coopération technique dans les domaines de la prévention du crime, de la justice pénale et de la réforme du droit pénal.

Note 2

Conventions comptables

a) Méthodes comptables :

i) Les comptes des fonds du Programme de lutte contre la drogue et du Programme de lutte contre le crime sont tenus conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, au Règlement financier de l'ONUDC et aux normes comptables du système des Nations Unies. Continuité des activités, permanence des méthodes et spécialisation des exercices sont les postulats comptables fondamentaux. Prudence, primauté de la substance sur la forme et importance relative sont les principes qui déterminent le choix et l'application des conventions comptables. Les notes relatives aux états financiers indiquent les principales conventions comptables et les changements qui ont eu une incidence significative;

ii) Les comptes sont tenus selon le principe de la « comptabilité par fonds ». Chaque fonds est considéré comme une entité comptable et financière distincte, ayant une comptabilité propre dont les comptes s'équilibrent. Des états financiers distincts sont établis pour le Fonds du Programme de lutte contre la drogue et le Fonds du Programme de lutte contre le crime, et ils sont regroupés dans les états financiers consolidés;

iii) L'état consolidé des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte visée dans les normes comptables du système des Nations Unies;

iv) L'ONUSDC a un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives. Les états financiers sont établis selon la méthode du coût historique et les chiffres ne sont pas réajustés pour tenir compte de l'évolution des prix des biens et des services;

v) Les comptes sont libellés en dollars des États-Unis. Le montant des opérations effectuées dans d'autres monnaies est converti en dollars aux taux de change opérationnels de l'ONU en vigueur à la date de l'opération. L'encaisse, les placements, les contributions annoncées non versées et les soldes débiteurs et créditeurs exprimés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont indiqués en dollars dans les états financiers, leur montant étant converti aux taux de change opérationnels de l'ONU à la date de l'arrêté des comptes;

vi) Dans les états financiers des fonds du Programme de lutte contre la drogue et du Programme de lutte contre le crime, les ressources sont divisées en ressources à des fins générales, ressources à des fins spéciales et ressources pour l'appui au programme. Les ressources à des fins générales sont des fonds non réservés qui servent à financer les dépenses de la direction exécutive et de l'administration de l'ONUSDC, ainsi que les dépenses de programme et d'appui aux programmes tant au siège (Vienne) que sur le terrain. Elles servent aussi à accorder des avances aux projets et aux autres opérations sur le terrain. Les ressources à des fins spéciales sont des contributions volontaires préaffectées qui servent à financer les activités de coopération technique et d'autres activités de fond de l'ONUSDC au siège et sur le terrain. Depuis 2008, l'ONUSDC comptabilise comme catégorie distincte les ressources qu'il recouvre en prélevant des frais sur les activités financées au moyen des contributions préaffectées. Au cours des exercices précédents, ces fonds étaient classés comme des ressources à des fins générales. Cette modification a été approuvée par la Commission des stupéfiants dans sa résolution 50/14 et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans sa résolution 16/6;

vii) Le Fonds du Programme de lutte contre le crime comprend des comptes subsidiaires relatifs à l'UNICRI, au Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes et au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite d'êtres humains, surtout de femmes et d'enfants. La présentation d'états financiers consolidés pour le Fonds du Programme de lutte contre la drogue et le Fonds du Programme de lutte contre le crime facilite l'examen des travaux de l'ONUSDC et ne suppose nullement que ces fonds ont été confondus. Cette consolidation exige d'éliminer les opérations entre les fonds pour inscrire des montants corrects dans la colonne « Total ». Elle permet d'éliminer le double comptage des recettes et des dépenses, de compenser les comptes débiteurs et créditeurs et d'incorporer des ajustements aux soldes des fonds. Ces opérations sont présentées séparément dans la colonne « Éliminations ».

b) Recettes :

i) Conformément à la convention comptable suivie par le Secrétariat de l'ONU et à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à ce que l'ONUSDC comptabilise les contributions sur la base de la comptabilité d'exercice et non plus de la comptabilité de caisse

(voir A/61/5/Add.9), les recettes provenant des contributions volontaires sont comptabilisées en droits constatés;

ii) Les contributions volontaires des États Membres et des autres donateurs sont comptabilisées comme recettes sur la base de l'engagement écrit de verser des contributions financières à des moments précis de l'exercice considéré. Elles comprennent des contributions au titre de la participation aux coûts, des recettes provenant d'organismes gouvernementaux et des dons publics. Les contributions volontaires en nature sont présentées dans la note 11;

iii) Les recettes perçues au titre d'arrangements interorganisations représentent des allocations versées par des organismes qui souhaitent que l'ONUDC administre des projets ou d'autres programmes en leur nom;

iv) La part que l'ONUDC prélève sur les budgets des projets et activités financés au moyen de ressources à des fins spéciales est portée au crédit des ressources pour l'appui au programme et sert à financer les dépenses d'appui connexes. Ces recettes sont toutefois éliminées au moment de la consolidation pour éviter un double comptage des montants déjà comptabilisés au titre des contributions à des fins spéciales. Conformément aux conventions de l'ONU régissant les fonds d'affectation spéciale, la part de l'ONUDC dans les recettes au titre de l'appui au programme provenant du solde inutilisé des fonds alloués aux partenaires d'exécution est également comptabilisée;

v) Les intérêts créditeurs comprennent tous les intérêts perçus sur les dépôts bancaires de l'ONUDC et sur les placements de la trésorerie commune de l'ONU. Les ressources à des fins spéciales, les ressources pour l'appui au programme et les ressources à des fins générales ne sont pas placées séparément car les investissements sont regroupés pour optimiser les rendements. Les intérêts créditeurs perçus sur l'ensemble des placements sont répartis en fonction du solde des ressources à des fins générales, des ressources à des fins spéciales et des ressources pour l'appui au programme. La part des ressources à des fins spéciales dans les intérêts créditeurs du Fonds du Programme de lutte contre la drogue et du Fonds du Programme de lutte contre le crime est ensuite répartie entre les comptes des projets financés par des ressources à des fins spéciales ou remboursée aux donateurs, selon les modalités de financement arrêtées avec ceux-ci. Le solde est porté au crédit des ressources à des fins générales. Cette opération est présentée dans les états financiers comme un virement entre ressources à des fins spéciales et ressources à des fins générales;

vi) Les recettes accessoires comprennent les remboursements de dépenses passées en charges au cours d'exercices antérieurs, les recettes perçues au titre de services fournis, les réductions ou annulations d'engagements relatifs à des exercices antérieurs et d'autres recettes diverses.

c) Dépenses :

i) Les dépenses sont imputées sur les crédits ouverts ou sur les autorisations d'engagement de dépenses. Les dépenses engagées directement par l'ONUDC comprennent les engagements non réglés et les décaissements. Les dépenses engagées par les partenaires d'exécution comprennent les décaissements que ceux-ci ont effectués au nom de l'ONUDC. Les pertes de change (notamment relatives aux ajustements de change liés à la réévaluation

des engagements de l'exercice considéré, aux comptes en banque, aux parts dans la trésorerie commune et aux impayés) sont comptabilisées comme dépenses de fonctionnement la deuxième année de l'exercice biennal;

ii) L'ONUDC prélève des frais n'excédant pas 13 % au titre de l'appui à l'exécution des programmes et projets. En cas d'exécution conjointe avec un partenaire, ces frais sont partagés avec celui-ci, le montant global ne dépassant pas 13 %. Les montants versés aux partenaires d'exécution au titre de l'appui aux programmes pendant l'exercice biennal dans le cadre de cet arrangement sont imputés aux dépenses relatives aux programmes dans les états financiers, car ils constituent une sortie de fonds de l'ONUDC. Les montants retenus par l'ONUDC au titre de cet arrangement sont ensuite inscrits dans la colonne « Éliminations » pour éviter un double comptage avec les dépenses effectives d'appui aux programmes;

iii) Les dépenses engagées pour l'achat de biens durables sont imputées au budget de l'exercice au cours duquel ces biens ont été acquis et ne sont pas portées en immobilisations. L'inventaire de ces biens est établi au coût historique (voir note 10).

d) Actif :

i) L'encaisse et les dépôts à terme sont les fonds déposés dans des comptes à vue ou dans des comptes en banque portant intérêts détenus par le siège de l'ONUDC et les bureaux extérieurs. L'encaisse comprend également les comptes d'avances temporaires et la petite caisse des bureaux extérieurs et de l'UNICRI et ceux gérés avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique;

ii) Fonds de la trésorerie commune – voir note 6;

iii) Les soldes interfonds, qui représentent le résultat des opérations effectuées entre différents fonds, sont compris à la fois dans les montants dus au Fonds général de l'Organisation des Nations Unies et dans ceux dus par celui-ci. Ils tiennent également compte des opérations effectuées directement avec le Fonds général de l'Organisation des Nations Unies. Ils font périodiquement l'objet d'un règlement, en fonction des disponibilités;

iv) Les comptes débiteurs comprennent les contributions à recevoir, les soldes débiteurs interfonds, les avances aux partenaires d'exécution et les débiteurs divers;

v) Les autres éléments d'actif représentent des charges comptabilisées d'avance. Celles-ci comprennent normalement les dépenses qui ne peuvent pas valablement être imputées à l'exercice considéré et seront imputées sur un exercice ultérieur. Cette rubrique comprend notamment les engagements prévisionnels approuvés par le Contrôleur pour des exercices à venir conformément à la règle de gestion financière 106.7. Ces engagements sont normalement limités aux besoins administratifs de caractère continu, ainsi qu'aux contrats ou engagements juridiques dont l'exécution s'étend sur de longues périodes. Les pertes de change sont inscrites comme charges comptabilisées d'avance la première année de l'exercice biennal. Aux fins de l'établissement du bilan, seule la fraction des avances sur les indemnités pour frais d'études qui est censée couvrir l'année scolaire ou universitaire écoulée à

la date de l'état financier est inscrite comme charge comptabilisée d'avance. Le montant total des avances demeure comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires tant que ceux-ci n'ont pas produit les justificatifs requis, après quoi les avances sont imputées au compte budgétaire approprié et régularisées.

e) Passif :

i) Les engagements de dépenses souscrits mais non réglés et les engagements valables afférents à des exercices à venir sont comptabilisés comme engagements non réglés. Ils restent valables 12 mois à compter de la fin de l'exercice biennal auxquels ils se rapportent;

ii) Les comptes créditeurs se composent des avances dues aux partenaires d'exécution, des soldes créditeurs interfonds et d'autres dettes;

iii) Les recettes comptabilisées d'avance comprennent les contributions annoncées pour des exercices à venir lorsque l'année durant laquelle les contributions seront versées est expressément précisée;

iv) Les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, y compris l'assurance maladie, les jours de congé accumulés, la prime de fin de service et les prestations liées au rapatriement, sont comptabilisés comme engagements dans l'état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds, conformément aux conventions comptables de l'ONU et à la résolution 60/255 de l'Assemblée générale concernant la présentation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (note 7);

v) L'ONU DC est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour assurer le versement des pensions de retraite et des prestations de décès, d'invalidité ou autres. Le régime des pensions du personnel des Nations Unies est un régime multiemployeurs par capitalisation à prestations définies. L'ONU DC est tenu de verser des cotisations à la Caisse au taux fixé par l'Assemblée générale, qui est actuellement de 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et de 15,8 % pour l'organisation. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au 31 décembre 2011, l'Assemblée n'avait pas invoqué ces dispositions.

f) Réserves et solde des fonds :

i) Les ajustements sur exercices antérieurs comprennent les ajustements sur des recettes d'exercices antérieurs ainsi que la comptabilisation en pertes et l'annulation de contributions annoncées au titre d'exercices antérieurs (note 4);

ii) La variation nette des provisions et réserves reflète l'évolution des réserves pour l'ouverture de crédits;

iii) Les virements d'un fonds à un autre s'effectuent conformément aux conditions arrêtées avec les donateurs;

iv) Les remboursements aux donateurs représentent les montants excédant les ressources nécessaires à l'exécution de projets donnés qui sont retournés aux donateurs conformément aux conditions stipulées dans les accords de financement;

v) Les réserves pour l'ouverture de crédits, alimentées notamment par les crédits alloués inutilisés, servent à couvrir les avances de fonctionnement versées aux partenaires d'exécution et non régularisées.

Note 3

Effets des changements de convention comptable

Il n'y a pas eu de changement significatif de convention comptable en 2010-2011.

Note 4

Ajustements sur exercices antérieurs

a) Le solde du Fonds du Programme de lutte contre la drogue a été réduit par la comptabilisation en pertes d'un solde de 10 000 dollars sur les contributions annoncées par l'Algérie, d'un solde de 64 935 dollars sur celles annoncées par la Belgique, d'un solde de 220 562 dollars sur celles annoncées par l'État plurinational de Bolivie, d'un solde de 43 493 dollars sur celles annoncées par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, d'un solde de 28 244 dollars sur celles annoncées par le PNUD, de soldes de 109 302 et 2 898 000 dollars sur celles annoncées par le Brésil, de soldes de 372 175 dollars, 59 283 dollars et 89 134 dollars sur celles annoncées par la Colombie, d'un solde de 123 550 dollars sur celles annoncées par le Nigéria, de soldes de 508 950 et 1 101 050 dollars sur celles annoncées par le Qatar, de soldes de 120 000 et 2 034 dollars sur celles annoncées par ONUSIDA, d'un solde de 41 000 dollars sur celles annoncées par les États-Unis d'Amérique et d'un solde de 224 873 dollars sur celles annoncées par la Banque mondiale.

b) Le solde du Fonds du Programme de lutte contre le crime a été réduit par la comptabilisation en pertes d'un solde de 29 154 dollars sur les contributions annoncées par l'Autriche, d'un solde de 12 239 dollars sur celles annoncées par la Belgique, de soldes de 9 017 et 3 784 dollars sur celles annoncées par le Canada, de soldes de 50 900 et 20 391 dollars sur celles annoncées par l'Allemagne, d'un solde de 31 116 dollars sur celles annoncées par l'UNOPS, d'un solde de 179 587 dollars sur celles annoncées par la Finlande, d'un solde de 25 840 dollars sur celles annoncées par la Hongrie, d'un solde de 14 720 dollars sur celles annoncées par le Royaume-Uni, et de soldes de 232 787 dollars, 612 078 dollars, 329 470 dollars, 37 800 dollars et 83 944 dollars sur celles annoncées par le PNUD. Le solde du compte subsidiaire de l'UNICRI a été réduit par la comptabilisation en pertes d'un solde de 500 000 dollars sur les contributions annoncées par le Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants et d'un solde de 7 752 dollars sur celles annoncées par le conseil de l'ordre des avocats italiens (Consiglio dell'Ordine degli Avvocati). Le Fonds du Programme de lutte contre le crime a également ajusté ses recettes au titre d'exercices antérieurs en annulant un montant de 118 380 dollars qui avait été comptabilisé comme contribution à des fins générales de la Belgique en 2009 et un montant de 42 373 dollars qui avait été comptabilisé comme contribution de la Colombie en 2008.

Note 5**État des avances de fonctionnement versées ou dues aux partenaires d'exécution**

(En dollars des États-Unis)

<i>Partenaire d'exécution</i>	<i>Avances de fonctionnement versées au 31 décembre 2011</i>	<i>Avances de fonctionnement dues au 31 décembre 2011</i>
Entités des Nations Unies		
PNUD	6 536 152	–
FNUAP	41 456	–
UNOPS	2 214 191	1 194 090
UNICEF	75 900	–
UNPOS	107 000	–
Institutions spécialisées		
FAO	7 150	–
OIM	661 738	–
OMS	–	4 257
Organisations intergouvernementales		
Union africaine	–	61 161
Organisation mondiale des douanes	–	131 867
OSCE	1 829	–
Organisations non gouvernementales		
Grupo 8 Segurança	4 484	–
OeWF	129 199	–
Banco Agrario de Colombia Nit	1 860 582	–
Total	11 639 681	1 391 375

Note 6**Trésorerie commune**

a) Généralités :

i) La Trésorerie de l'Organisation des Nations Unies investit centralement les fonds excédentaires pour le compte du Secrétariat et celui de l'ONUDC. Ces fonds sont regroupés dans l'une des trois trésoreries communes gérées en interne, qui investissent dans les grandes classes d'actifs du marché monétaire et du marché des valeurs à revenu fixe. Le regroupement a un effet bénéfique sur le rendement global et sur le risque, grâce aux économies d'échelle et à la possibilité de répartir sur plusieurs échéances les risques liés à la courbe des taux;

ii) Les activités de placement de toutes les trésoreries communes obéissent aux principes énoncés dans les directives de l'ONU pour la gestion des placements. Un comité des placements évalue périodiquement l'application des directives et fait des recommandations en vue de leur révision; il évalue également les résultats obtenus par les différentes trésoreries communes.

b) Objectifs de la gestion des placements :

Conformément aux directives, et par ordre d'importance, les objectifs de gestion des placements de toutes les trésoreries communes sont :

- i) La sécurité : assurer la préservation du capital;
- ii) La liquidité : assurer une liquidité suffisante pour que l'ONU et les participants aux trésoreries puissent aisément couvrir tous leurs besoins opérationnels. Seuls sont détenus les actifs négociables qui peuvent être facilement convertis en disponibilités;
- iii) Le retour sur investissement : obtenir un rendement concurrentiel par rapport au marché, compte tenu des contraintes en matière de risque d'investissement et de la situation de trésorerie. Pour déterminer si la trésorerie commune obtient des rendements satisfaisants, on évalue ses résultats par rapport à des indices de référence.

c) Trésoreries communes :

i) L'ONUDC participe aux trésoreries communes suivantes :

a. Trésorerie commune hors Siège, qui ne comprend que des placements en dollars des États-Unis et n'est utilisée que pour les fonds dont les principaux livres comptables sont tenus ailleurs qu'au Siège de l'ONU;

b. Trésorerie commune en euros, qui ne comprend que des placements en euros et n'est utilisée que pour les fonds des entités autres que le Siège de l'ONU qui peuvent détenir des excédents en euros provenant de leurs opérations;

ii) Les trésoreries communes investissent dans différents types de valeurs, qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, des dépôts bancaires, des effets de commerce et des titres émis par des entités supranationales, des organismes d'État ou des gouvernements, avec des échéances inférieures ou égales à cinq ans. Elles n'investissent pas dans les produits dérivés, les titres adossés à des créances mobilières ou immobilières, et les actions;

iii) Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de liquidation. Les revenus de placements sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les frais de transaction directement attribuables aux activités de placement des trésoreries communes sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et les recettes nettes sont distribuées aux fonds participants, au prorata de leur participation;

iv) Les gains et pertes sur les ventes d'instruments financiers, soit la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable, sont reflétés dans les recettes nettes distribuées aux participants à la trésorerie commune.

d) Information financière relative à la trésorerie commune hors Siège et à la trésorerie commune en euros :

i) Au 31 décembre 2011, la trésorerie commune hors Siège et la trésorerie commune en euros détenaient des actifs d'une valeur totale de 1 956,0 millions de dollars, dont un montant de 298,4 millions dû à l'ONUDC, comme l'indique la rubrique Trésorerie commune de l'état II (état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds);

ii) Le tableau 1 récapitule l'information financière relative à la trésorerie commune hors Siège et à la trésorerie commune en euros au 31 décembre 2011.

Tableau 1
État récapitulatif de l'actif et du passif de la trésorerie commune au 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Trésorerie commune hors Siège</i>	<i>Trésorerie commune en euros</i>	<i>Total</i>
Actif			
Placements à court terme ^a	627 484	122 754	750 238
Placements à long terme ^b	940 267	152 256	1 092 523
Total des placements	1 567 751	275 010	1 842 761
Encaisse	2	106 815	106 817
Produits des placements à recevoir	3 842	2 530	6 372
Total, actif	1 571 595	384 355	1 955 950
Passif			
Dû à l'ONU DC	182 342	116 100	298 442
Dû aux autres fonds participant à la trésorerie commune	1 389 253	268 255	1 657 508
Total, passif	1 571 595	384 355	1 955 950
Actif net	–	–	–

État récapitulatif des recettes nettes de la trésorerie commune pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Trésorerie commune hors Siège</i>	<i>Trésorerie commune en euros^c</i>	<i>Total</i>
Recettes nettes			
Intérêts créditeurs	40 714	4 355	45 069
Titres	10 080	478	10 558
Produits du prêt de titres ^d	559	–	559
Recettes nettes d'exploitation	51 353	4 833	56 186

^a Valeur comptable ou juste valeur si elle est inférieure.

^b Valeur comptable.

^c Ces montants ne comprennent pas les plus-values ou moins-values provenant de la réévaluation des placements en euros.

^d Le prêt de titres désigne le prêt par l'ONU de titres qui lui appartiennent. Les conditions du prêt sont définies dans un contrat qui prévoit que l'emprunteur donne en garantie à l'Organisation un bien d'une valeur supérieure à celle du titre prêté.

e) Composition de la trésorerie commune hors Siège et de la trésorerie commune en euros :

Le tableau 2 donne la ventilation des placements de la trésorerie commune hors Siège et de la trésorerie commune en euros par type d'instrument.

Tableau 2
**Ventilation des placements de la trésorerie commune
au 31 décembre 2011, par type d'instrument**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur^a</i>
Trésorerie commune hors Siège		
Obligations		
Émises par des organismes d'État	989 127	990 001
Émises par des États (hors États-Unis) et des institutions supranationales	325 031	326 577
Total partiel	1 314 158	1 316 578
Instruments à prime ^b	74 978	74 981
Dépôts à terme	178 615	178 615
Total des placements	1 567 751	1 570 174
Trésorerie commune en euros		
Obligations		
Émises par des organismes d'État	93 819	93 764
Émises par des États (hors États-Unis) et des institutions supranationales	103 672	104 055
Total partiel	197 491	197 819
Dépôts à terme	77 519	77 519
Total des placements	275 010	275 338
Total des trésoreries communes		
Obligations		
Émises par des organismes d'État	1 082 946	1 083 765
Émises par des États (hors États-Unis) et des institutions supranationales	428 703	430 632
Total partiel	1 511 649	1 514 397
Instruments à prime ^b	74 978	74 981
Dépôts à terme	256 134	256 134
Total des placements	1 842 761	1 845 512

^a La juste valeur est déterminée par le dépositaire indépendant sur la base d'évaluations de titres obtenues auprès de tierces parties.

^b Dont bons du Trésor des États-Unis et bons à prime.

f) Gestion du risque financier :

La trésorerie commune hors Siège et la trésorerie commune en euros sont exposées à différents types de risque financier, dont le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque de marché (qui comprend le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix), comme il est décrit ci-après :

i) Risque de crédit :

Les directives de l'ONU pour la gestion des placements prescrivent de ne pas investir dans des titres d'émetteurs dont la note de crédit est insuffisante et fixent une limite maximale de concentration des titres d'un émetteur donné. Ces conditions étaient remplies à la date des investissements. Les notes de crédit utilisées sont celles données par les principales agences de notation, Standard & Poor's et Moody's pour les obligations et les effets de commerce, et la notation individuelle de Fitch pour les dépôts à terme.

Le tableau 3 indique les notes de crédit des émetteurs dont les titres étaient détenus par la trésorerie commune hors Siège et la trésorerie commune en euros;

Tableau 3
**Ventilation des placements de la trésorerie commune
au 31 décembre 2011, par note de crédit**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Valeur totale ^a	Notation
Trésorerie commune hors Siège		
Obligations	1 314 158	S&P : 41,4 % AAA y 58,6 % AA+/AA-; Moody's : 94,7% Aaa et 5,3% Aa1/Aa3
Instruments à prime ^b	74 978	S&P : A-1+; Moody's : P-1
Dépôts à terme	178 615	Fitch : 60,8 % A/B y 39,2 % B
Total des placements	1 567 751	
Trésorerie commune en euros		
Obligations	197 491	S&P : AAA; Moody's : Aaa
Dépôts à terme	77 519	Fitch : B
Total des placements	275 010	

^a Valeur comptable des titres au 31 décembre 2011.

^b Dont bons du Trésor des États-Unis et bons à prime.

ii) Risque d'illiquidité :

La trésorerie commune hors Siège et la trésorerie commune en euros sont exposées à un risque d'illiquidité, car les participants doivent effectuer des retraits à court délai. Elles conservent des disponibilités et des titres négociables en quantités suffisantes pour faire face aux engagements au moment où ils arrivent à échéance. La majeure partie de leur encaisse, des autres disponibilités et des placements est disponible dans un délai d'un jour pour répondre aux besoins opérationnels. Ainsi, les trésoreries communes peuvent répondre sans délai aux demandes de retrait, et le risque d'illiquidité est considéré comme faible;

iii) Risque de change :

Le risque de change est le risque que la valeur de placements effectués dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis suive les fluctuations des taux de change. La trésorerie commune hors Siège ne court pas de risque de change car ses placements sont en dollars des États-Unis. La trésorerie commune en euros est exposée à des risques de change car elle détient des titres en euros. En conséquence, les fonds qui y participent courent des risques de change lorsque leur part des placements est supérieure à la couverture de leurs besoins opérationnels en euros;

iv) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque de fluctuation de la valeur des placements du fait de variations des taux d'intérêt. En règle générale, le prix d'un titre à taux fixe chute à mesure que le taux d'intérêt augmente, et vice versa. Le risque de taux est habituellement mesuré en fonction de la durée, exprimée en années, de chaque titre à taux fixe. Plus la durée est longue et plus le risque de taux est élevé. La trésorerie commune hors Siège et la trésorerie commune en euros sont exposées au risque de taux, car leurs placements comprennent des titres portant intérêt. Au 31 décembre 2011, les placements des trésoreries communes comprenaient principalement des titres à échéance plutôt courte, la durée maximale étant de moins de quatre ans. L'échéance moyenne des titres de la trésorerie commune hors Siège et de la trésorerie commune en euros était de 0,89 année et de 0,93 année, respectivement, ce qui est considéré comme un indicateur de faible risque de taux. Le tableau 4 illustre la façon dont la juste valeur de la trésorerie commune hors Siège et de la trésorerie commune en euros au 31 décembre 2011 évoluerait si le rendement global des placements variait en raison de fluctuations des taux d'intérêt. On y voit l'incidence de glissements vers le haut ou vers le bas de la courbe des rendements pouvant aller jusqu'à 200 points de base (100 points de base = 1 %). Vu la conjoncture des taux d'intérêt, ces glissements de points de base n'ont toutefois qu'une valeur indicative;

Tableau 4
Sensibilité de la trésorerie commune aux taux d'intérêt, au 31 décembre 2011

Glissements de la courbe des rendements (points de base)	Incidence sur la juste valeur (millions de dollars É.-U.)		
	Trésorerie commune hors Siège	Trésorerie commune en euros	Total
-200	28	5	33
-150	21	4	25
-100	14	3	17
-50	7	1	8
0	0	0	0
50	-7	-1	-8
100	-14	-3	-17
150	-21	-4	-25
200	-28	-5	-33

v) Autres risques de prix :

La trésorerie hors Siège et la trésorerie en euros ne sont pas exposées à d'autres risques de prix significatifs, car elles n'empruntent pas de titres, n'ont pas de découvert et n'achètent pas sur marge, ce qui limite les **risques de perte de capitaux**.

Note 7**Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service**

a) Les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite comprennent le subventionnement des primes d'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement et le paiement des jours de congé accumulés. Ces trois types d'engagements sont calculés sur la base d'une évaluation actuarielle, réalisée par un cabinet indépendant d'actuaire qualifiés.

b) Assurance maladie après la cessation de service :

i) À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie à prestations définies des Nations Unies à condition de remplir certaines conditions, dont 10 ans d'affiliation à un plan d'assurance maladie des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1^{er} juillet 2007 et cinq ans d'affiliation pour ceux recrutés avant cette date. Cette prestation est dénommée assurance maladie après la cessation de service;

ii) Pour calculer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2011, l'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 4,5 %; hausse du coût des soins de santé de 8,0 % pour tous les régimes d'assurance en 2012 (7,0 % pour le régime Medicare aux États-Unis et 5,0 % pour le régime d'assurance dentaire aux États-Unis), tombant progressivement à 4,5 % en 2027 et au-delà; hypothèses relatives aux départs à la retraite, à la liquidation des droits et aux taux de mortalité conformes à celles utilisées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle. Par rapport à l'évaluation arrêtée au 31 décembre 2009, les principaux changements étaient les suivants : abaissement de l'hypothèse relative au taux d'actualisation, qui est ramené de 6,0 % à 4,5 % pour tenir compte de la baisse généralisée des coûts financiers de référence concernant les obligations de premier rang émises par des sociétés; relèvement de l'hypothèse relative au coût des soins de santé pour les régimes d'assurance maladie proposés ailleurs qu'aux États-Unis; et une obligation pour tous les retraités des Nations Unies y ayant droit d'être affiliés au régime Medicare Plan B des États-Unis, ce qui a réduit les coûts supportés par l'Organisation pour les montants facturés par des prestataires de soins;

iii) L'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service consiste également à prendre en compte les primes de tous les participants pour calculer les engagements résiduels de l'Organisation. Ainsi, les primes payées par les retraités sont déduites du montant brut des engagements et une partie des primes des fonctionnaires en activité est également déduite pour parvenir au montant des engagements résiduels de

l'Organisation, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale. Selon ces ratios, la part de l'Organisation ne doit pas dépasser la moitié pour les régimes d'assurance maladie autres que ceux qui sont offerts aux États-Unis, les deux tiers pour les régimes d'assurance proposés aux États-Unis et les trois quarts pour le plan d'assurance maladie du personnel recruté localement;

iv) Compte tenu des hypothèses énoncées ci-dessus aux alinéas ii) et iii), la valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2011 a été estimée à 21 909 417 dollars pour le Fonds du Programme de lutte contre la drogue et à 8 268 583 dollars pour le Fonds du Programme de lutte contre le crime, alors que les montants estimés au 31 décembre 2009 étaient respectivement de 10 392 000 et 4 084 000 dollars. L'augmentation de 15 702 000 dollars s'explique principalement par une perte actuarielle de 9 millions de dollars qui résulte de la modification de l'hypothèse relative au taux d'actualisation (ramené de 6 % au 31 décembre 2009 à 4,5 % au 31 décembre 2011);

v) Selon les hypothèses indiquées à l'alinéa ii) ci-dessus, on estime que la valeur actualisée des engagements augmenterait de 30 % ou diminuerait de 23 % si les frais médicaux augmentaient ou diminuaient de 1 %, toutes autres hypothèses demeurant constantes. De la même façon, on estime que les engagements augmenteraient de 29 % ou diminueraient de 21 % si le taux d'actualisation était relevé ou abaissé de 1 % respectivement, toutes autres hypothèses demeurant constantes.

c) Prestations liées au rapatriement :

i) À la cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement. Ces avantages sont collectivement dénommés prestations liées au rapatriement;

ii) Les services d'un actuaire-conseil ont été retenus pour réaliser une évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations liées au rapatriement au 31 décembre 2011. L'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 4,5 % et progression des traitements allant de 4,0 % à 9,1 % par an selon l'âge et la catégorie des fonctionnaires;

iii) Sur la base de ces hypothèses, la valeur actuelle des engagements au titre des prestations liées au rapatriement au 31 décembre 2011 était estimée à 3 985 000 dollars pour le Fonds du Programme de lutte contre la drogue et 2 277 000 dollars pour le Fonds du Programme de lutte contre le crime.

d) Congés annuels accumulés :

À la cessation de service, les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement de caractère continu ont droit au paiement des jours de congé annuel qu'ils ont accumulés, jusqu'à concurrence de 60 jours ouvrables.

e) Prime de fin de service :

À la cessation de service, les agents des services généraux d'appui de l'UNICRI ont droit à une indemnité de départ en vertu de la circulaire 90/54 de la FAO, tandis que les agents des services généraux d'appui de l'ONUSD à Vienne ont droit à une prime de fin de service en vertu de la circulaire d'information des Nations Unies UN/INF.243. Les engagements au titre de ces prestations au 31 décembre 2011 sont estimés à 1 879 643 dollars pour le Fonds du Programme de lutte contre la drogue et à 697 984 dollars pour le Fonds du Programme de lutte contre le crime.

f) Les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite et leur financement sont récapitulés dans le tableau suivant :

(En dollars des États-Unis)

	<i>Programme de lutte contre la drogue</i>	<i>Programme de lutte contre le crime</i>	<i>Compte subsidiaire UNICRI (Programme de lutte contre le crime)</i>	<i>Total</i>
Engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service	21 909 417	6 857 583	1 411 000	30 178 000
Engagements au titre des jours de congé accumulés	2 115 071	931 929	168 000	3 215 000
Prestations liées au rapatriement	3 985 000	2 196 000	81 000	6 262 000
Prime de fin de service versée aux agents des services généraux	1 879 643	540 957	157 027	2 577 628
Total, engagements au titre de l'assurance maladie et des prestations liées à la cessation de service	29 889 132	10 526 469	1 817 027	42 232 628
Financement au moyen de la provision pour prime de rapatriement	5 196 120	1 945 198	225 979	7 367 297
Financement au moyen des réserves et soldes des fonds des exercices antérieurs	12 732 001	5 323 256	992 395	19 047 653
Financement au moyen des réserves et soldes des fonds de l'exercice 2010-2011 ou remboursements à ces réserves et soldes	11 961 010	3 258 014	598 653	15 817 678

Note 8**Réserves et soldes des fonds**

a) Les recettes afférentes à des exercices à venir sont comptabilisées d'avance uniquement lorsque l'année durant laquelle les contributions annoncées doivent être versées est expressément précisée. Par conséquent, les contributions non versées qui n'ont pas été comptabilisées d'avance, ainsi que les excédents de fonctionnement effectifs, s'accumulent dans les soldes des fonds;

b) La variation nette des réserves et des soldes des fonds relevant du Fonds du Programme de lutte contre la drogue en 2010-2011 et les engagements prévisionnels imputables sur ces soldes sont récapitulés ci-dessous :

(En dollars des États-Unis)

<i>Variation des réserves et des soldes des fonds</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Ressources d'appui au programme</i>	<i>Total</i>
Réserves et soldes des fonds au 1 ^{er} janvier 2010	14 639 780	153 187 490	11 397 010	179 224 280
Ajustements sur exercices antérieurs	(16 073)	(6 000 511)		(6 016 584)
Réserves et soldes des fonds au 1 ^{er} janvier 2010 après ajustements	14 623 707	147 186 979	11 397 010	173 207 696
Variation nette au cours de l'exercice biennal 2010-2011 (état III)	(3 822 592)	(4 934 240)	(2 246 460)	(11 003 291)
Total des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2011^a	10 801 115	142 252 739	9 150 550	162 204 404

^a Dont réserves pour l'ouverture de crédits et éliminations.

c) La variation nette des réserves et des soldes des fonds relevant du Fonds du Programme de lutte contre le crime en 2010-2011 et les engagements prévisionnels imputables sur ces soldes sont récapitulés ci-dessous :

(En dollars des États-Unis)

<i>Variation des réserves et des soldes des fonds</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Ressources d'appui au programme</i>	<i>Total</i>
Réserves et soldes des fonds au 1 ^{er} janvier 2010	2 264 239	113 757 456	4 085 886	120 107 581
Ajustements sur exercices antérieurs	(145 407)	(1 938 104)		(2 083 511)
Réserves et soldes des fonds au 1 ^{er} janvier 2010 après ajustements	2 118 832	111 819 352	4 085 886	118 024 070
Variation nette au cours de l'exercice biennal 2010-2011 (état V)	896 228	61 064 467	4 843 254	66 803 949
Total des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2011^a	3 015 060	172 883 820	8 929 140	184 828 020

^a Dont réserves pour l'ouverture de crédits et éliminations.

Note 9 Déficits de trésorerie

a) Les contributions exclusivement destinées à financer des activités de projet sont traitées comme des fonds d'affectation spéciale ou des comptes de projet. Des renseignements sur l'utilisation de ces fonds pour des activités de projet particulières sont communiqués séparément aux donateurs. Le solde consolidé indiqué dans les états correspond donc à une série de fonds d'affectation spéciale ou de comptes de projet. Dans certains cas, lorsque les dépenses excèdent les encaissements et les intérêts échus, les soldes sont négatifs.

b) Le tableau ci-après récapitule en détail les déficits de trésorerie du Fonds du Programme de lutte contre la drogue :

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Référence du projet</i>	<i>Solde</i>	<i>Contributions annoncées non versées</i>
Allemagne	AFG/J43	(60 318)	238 243
Australie	XSP/J18, GLO/U34 GLO/C09, GLO/G80, GLO/H92 GLO/171, GLO/J88, GLO/U40	(123 897)	857 719
Canada	GLO/U54, RAF/D21, TAJ/E24	(936 665)	4 896 756
Colombie	COL/J31, COL/J36	(8 147)	18 939
Danemark	IRN/V03	(39 828)	260 643
Espagne	PRY/K56	(131 959)	171 835
États-Unis d'Amérique	PER/D06, XCE/A01	(283 117)	1 494 660
Luxembourg	VIE/H68, MLI/U58	(95 355)	391 028
Pays-Bas	IRN/K13	(72 219)	75 840
Pérou	PER/D06	(35 983)	45 905
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	GLO/900	(32 794)	107 716
Union européenne	BOL/F57, BOL/J52, BOL/179, BOL/180	(53 325)	76 274
PNUD	PAL/I06, PER/K06	(18 151)	56 681
Total		(1 891 758)	8 692 239

c) Le tableau ci-après récapitule en détail les déficits de trésorerie du Fonds du Programme de lutte contre le crime.

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Référence du projet</i>	<i>Solde</i>	<i>Contributions annoncées non versées</i>
Canada	GLOT08, GLOT58, GLOU40	(494 874)	549 931
Commission européenne	XAMT72, XEET53	(504 770)	530 899
Égypte	GLOT60	(7 050)	11 873
États-Unis d'Amérique	BDIT29, GLOT29, GLOT59, LAOX26, VNMT28, XAPX37, YEMX24	(569 647)	2 647 990
Finlande	NGAS84	(231 699)	466 408
Fonds des Nations Unies pour la démocratie	ECUT87	(83 237)	159 676
OIM-ONU DC-HCR	SRBX15	(6 764)	225 745
Panama	PANU66	(33 252)	45 350
Projets non financés	GNBU47, XAFT54	(232 848)	–
Total		(2 164 141)	4 637 872

Note 10

Biens durables

Conformément aux conventions comptables de l'ONU, les biens durables ne sont pas portés en immobilisations, leur prix d'achat étant imputé sur les crédits budgétaires au moment de l'acquisition. Le tableau ci-après donne l'emplacement, les mouvements et l'état des biens durables au 31 décembre 2011 :

(En dollars des États-Unis)

<i>Emplacement des biens durables</i>	<i>Au 31 décembre 2009</i>	<i>Acquisitions 2010-2011</i>	<i>Comptabilisation en pertes et ajustements 2010-2011</i>	<i>Total au 31 décembre 2011</i>
Siège				
Programmes de lutte contre la drogue et contre le crime	2 736 996	498 552	(326 606)	2 908 942
UNICRI	537 414	25 298	(1 555)	561 157
Total partiel	3 274 410	523 850	(328 161)	3 470 099
Bureaux de pays				
Programmes de lutte contre la drogue et contre le crime ^a	32 732 053	16 724 412	(26 839 229)	22 617 236
UNICRI	40 339	2 355	(42 694)	–
Total partiel	32 772 392	16 726 767	(26 881 923)	22 617 236
Total	36 046 802	17 250 617	(27 210 084)	26 087 335

^a Dont ajustements soumis au Comité de contrôle du matériel et approuvés par lui, et provisions relatives à des biens anciens acquis avant 2004.

Note 11

Contributions volontaires en nature

Outre des contributions en espèces, les Fonds ont bénéficié de contributions volontaires en nature, dont la valeur pour l'exercice biennal 2010-2011 est estimée à 4 529 604 dollars. La plupart de ces contributions étaient destinées à des projets et ont été faites localement. Selon le paragraphe 35 des Normes comptables du système des Nations Unies, elles sont comptabilisées à la valeur attribuée par le donateur, sauf si celle-ci s'écarte sensiblement du résultat obtenu en utilisant d'autres indicateurs auxquels l'ONUDC a accès, par exemple les prix du marché. La conversion en dollars des États-Unis se fait aux taux de change opérationnels de l'ONU à la date à laquelle la contribution est reçue, sauf dans les cas où le montant indiqué en monnaie locale s'écarte sensiblement de la valeur marchande réelle.

La valeur des contributions en nature est indiquée ci-dessous :

(En dollars des États-Unis)

<i>Fonds bénéficiaire</i>	<i>2008-2009</i>	<i>2010-2011</i>
Programme de lutte contre le crime	613 953	150 409
UNICRI (Programme de lutte contre le crime)	1 888 456	1 806 011
Programme de lutte contre la drogue	2 877 988	2 573 184
Total	5 380 396	4 529 604

12-43317 (F) 240912 240912

